IONALE
B. Prov.
XIX
46
VITT. EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio IX

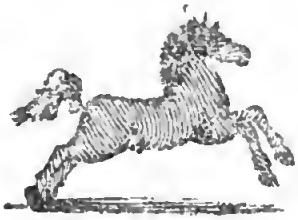

Palchetto

1.6399

Num.° d' ordine 31

13-a-16

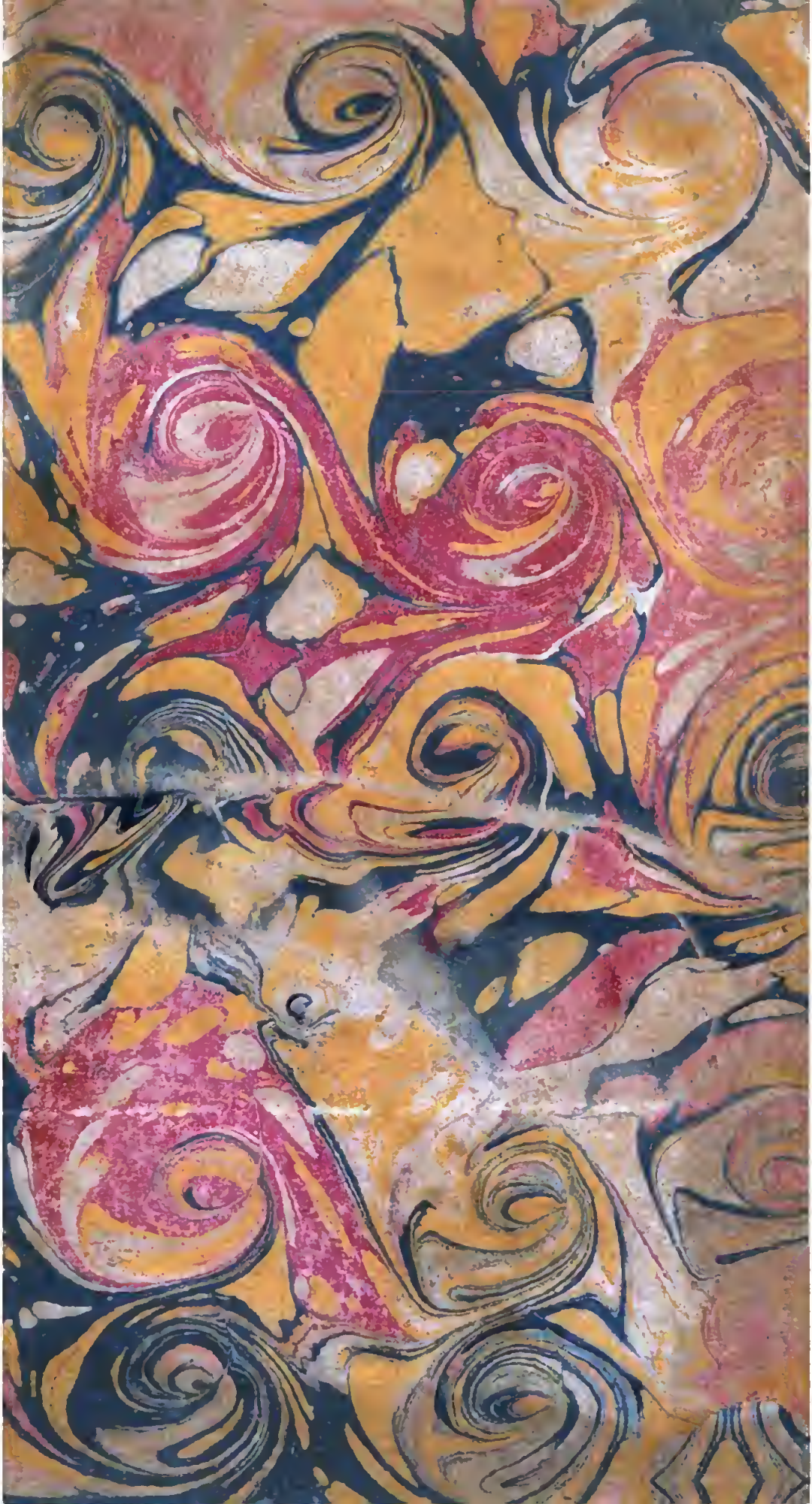

Vol. 2.

Digitized by Google

647632

HISTOIRE
DE LA
JAMAÏQUE,

Traduite de l'Anglois.

Par M. ***, ancien Officier de Dragons.

Seconde Partie.

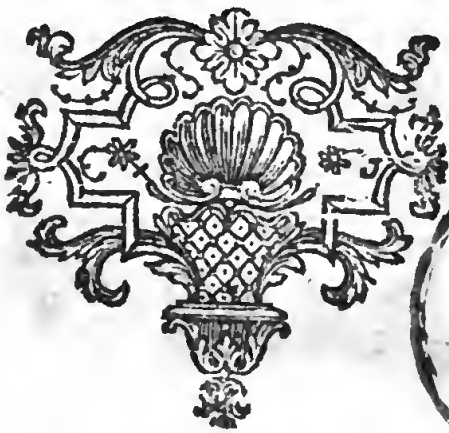

A LONDRES;
Chez NOURSE.

M. DCC. LI.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI
BIBLIOTECA NAZIONALE "V.E. III" NAPOLI

HISTOIRE
DE LA
JAMAÏQUE,
Seconde Partie.

LETTRE VI.

APRE'S vous avoir fait le récit abregé des actions les plus conſidérables de ceux d'entre les Pirates qui ont infeſté les Mers du nouveau monde, je vais vous rapporter en peu de mots & le plus diſtinctement qu'il me ſera poſſible, ce qui s'y eſt paſſé de plus digne

de remarque jusqu'à nos jours.

Thomas Moddifort a été un des meilleurs Gouverneurs qu'ait jamais eu la Jamaïque. Il entendoit à merveille l'art de conduire une Colonie naissante. Il favorisoit également le Commerce & les nouvelles Plantations. Son exemple mérite d'être suivi par ses Successeurs : car personne n'a plus contribué au bon ordre de cette isle & à l'augmentation de ses richesses. De son tems, elle fut pour la premiere fois divisée en Paroisses & Districts en vertu de Lettres Patentes du Conseil du Roi, qui établirent une Assemblée ou Chambre des Représentans des Cours de Justice, & des regles pour l'établissement d'une bonne Police.

J'aurai dans la suite occasion de vous expliquer les différentes autorités du Gouverneur,

du Conſeil & de l'Aſſemblée. Il ne ſera pas cependant hors de propos de vous dire ici qu'ils ſont une eſpece d'image du Gouvernement de la Grande-Bretagne où ſe trouvent le Roi, les Chambres des Pairs, & celle des Communes. Chaque Paroiſſe envoie pour Repréſentans à l'Aſſemblée deux Membres, & chaque Ville trois. Il ſeroit difficile de déſigner les premiers Actes de cette Cour Souveraine : elle a ſeulement formé quelques Statuts proviſionnels, dont une partie eſt aujourd'hui hors d'uſage, & les autres ont été remis en vigueur par cette grande Aſſemblée de 1682. où fut compilé ce Corps d'Ordonnances dont je pourrai vous donner quelque connoiſſance dans la ſuite.

Moddifort fut Gouverneur juſqu'en 1669. que Thomas

Lynch lui ſuccéda. Celui-ci ſuivit les traces de ſon prédéceſſeur. Il ſoutint les Pirates & en retira de grands profits. Morgan eut une Commiſſion de lui, & ce fut de ſon tems qu'il exécuta pluſieurs de ces grandes entrepriſes qui l'ont rendu ſi célébre. Il n'y a preſque rien à remarquer ſous ce Miniſtere, ſi ce ne ſont les exploits de nos Pirates. Les affaires particulieres furent ſagement dirigées. Remarquez que ce fut alors pour la premiere fois qu'on vit faire un Procès pour fait de dette. La mode en eſt bien venue depuis : outre les moindres Inſtances, chaque Cour ſouveraine en a ſur ſes Regiſtres plus de mille de cette eſpece.

De ſon tems auſſi furent commis par les Negres pluſieurs meurtres horribles ſur la perſonne de leurs Maîtres. Il ſeroit

auſſi impoſſible qu'étranger à cette Lettre de vous faire le récit de tous. Mais pour vous faire juger avec connoiſſance de cauſe du caractere cruel & perfide de cette Nation, je vais vous raconter les traitemens qu'une troupe de ces coquins fit eſſuyer à un de leurs Maîtres.

Au Diſtrict de Sainte Anne, qui eſt ſitué à la partie du Nord de l'iſle, vivoit un Planteur diſtingué par ſes richeſſes, & très-eſtimé pour ſon humeur charitable & généreuſe. L'inclination à aſſiſter les malheureux & à leur fournir les ſecours convenables à leur ſituation, l'emportoit chez lui ſur le deſir d'amaſſer. Enſorte qu'appercevoir quelque part l'apparence de la miſere, & s'efforcer à l'inſtant de la ſoulager ou même de la guérir tout-à-fait, c'étoit pour lui la même

choſe. Auroit-on pû croire qu'un auſſi bon caractere eût pû devenir la cauſe de ſa perte !

Un jour qu'il ſe promenoit à l'entour de ſon domaine, il entendit des ſoupirs & des plaintes qui annonçoient un cœur en proie à la douleur la plus vive. Son penchant à faire du bien, lui fit auſſitôt chercher l'endroit d'où partoient ces plaintes & ces ſoupirs. Il n'eut pas fait cent pas, qu'il apperçut un jeune homme ſi extenué qu'à peine lui reſtoit-il figure humaine. Cette vûe l'attendrit. Il lui demande d'où il venoit, & d'un ton d'amitié l'invite à lui confier le ſujet de ſes peines. Le jeune homme lui répondit : je ſuis Négre, comme vous voyez, j'ai déſerté de chez mon Maître pour me joindre à de mes confreres fugitifs : j'en ai reçu des traitemens ſi cruels,

que j'ai été forcé à les quitter. Notre planteur lui offrit tout ce qui dépendroit de lui pour le mettre dans une plus heureuſe ſituation. Le jeune homme n'eut garde de rejetter une offre ſi obligeante. Ses forces étoient ſi épuiſées qu'il ne put ſuivre ſon bienfaiteur chez lui; ou ſa diſſimulation fut aſſez grande pour feindre de ne le pouvoir pas. Le planteur y ſuppléa, & le fit emporter dans ſa maiſon. Là il n'oublia pour le rétablir ni les bons ſoins ni tous les ſecours de la Medecine. Par là le Négre eut bientôt repris ſes forces. Son bienfaiteur va plus loin : il obtient ſon pardon, & l'achete de ſon premier Maître.

Il fut enſuite mis à l'ouvrage avec les autres : mais ce n'étoit pas là ſon goût. Il regarda comme une honte d'être eſclave,

& une lâcheté de ſouffrir un Maître. Son tempérament ne le portant qu'à la galanterie & aux intrigues amoureuſes, il étoit bien plus occupé à badiner avec les Négreſſes, qu'à cultiver les plantations de ſon Maître ; & il ne tarda gueres à ſe mettre dans le cas d'être châtié. Il le fut donc & en conçut une haine mortelle contre ſon Patron. Adroit & inſinuant, il ſçut ſi bien attacher ſes camarades à ſes intérêts, qu'il fut bientôt en état de leur faire faire tout ce qu'il voudroit. Quand il ſe vit bien aſſuré d'eux, il leur dit qu'il vouloit rompre leurs chaînes & les mettre à portée de jouir de tous les plaiſirs de la vie, pourvû qu'ils vouluſſent l'aider à ſe défaire de leur commun tyran. J'ignore comment cette propoſition fut d'abord écoutée ; mais il eſt

certain qu'il vint à bout de lever tous leurs ſcrupules, & de leur faire regarder un horrible attentat comme une action légitime. Ils choiſirent la nuit pour exécuter leur trahiſon. A l'heure convenue ils ſe raſſemblent & marchent comme des furies pour répandre le ſang de leur Maître. Ils environnent ſa maiſon, s'introduiſent dans ſon appartement, & le trouvent endormi. Le tuer dans cette ſituation leur paroît une trop grande faveur. Ils préferent de l'éveiller, afin qu'il ait tout le tems d'être frappé de l'horreur d'une mort inévitable & prochaine. Ils lui mettent un bâillon, afin que ſes domeſtiques ni le voiſinage ne puiſſent accourir à ſes cris. Après cette précaution ils prennent le barbare plaiſir de l'épouvanter par les plus terribles menaces, &

préſentent ſucceſſivement à ſes yeux les plus cruels inſtrumens de la mort. Ils le bleſſent par degré dans les endroits les plus ſenſibles, & ne ceſſent de le tourmenter que lorſqu'il a rendu les derniers ſoupirs au milieu de ces ſupplices.

Le chef de famille ainſi expédié, ils ne tarderent pas à ſe défaire de toute la maiſon. Sa femme malgré ſon mérite, malgré ſa douceur ordinaire pour eux, fut la victime de leur rage, après l'avoir été de leur brutalité. Les domeſtiques périrent auſſi de la façon la plus cruelle que ces monſtres le purent imaginer. Un crime en entraîne toujours un autre. Le maſſacre qu'ils venoient de faire les conduiſit encore plus loin. Sentant qu'ils étoient dans un danger très grand, tant qu'il reſteroit quelques Blancs dans cette

plantation, ils crurent devoir à leur ſûreté de les exterminer tous.

Tout ce que la cruauté & la rage peuvent inventer, fut employé contre eux. On fit périr le plus grand nombre par des ſupplices lents & recherchés : les autres furent égorgés en un moment, par la néceſſité où ſe trouverent les meurtriers de hâter leurs barbares expéditions. ils craignirent d'être ſurpris par les habitans des plantations voiſines, & ils chercherent une retraite. Les montagnes du Lecuvard leur parurent l'aſyle le plus convenable, & ils s'y réfugierent. Ils y ont été joints à diverſes repriſes par de groſſes troupes de fugitifs, & ils forment aujourdhui un corps de ſcélérats, formidable aux habitans de la Jamaïque, où ils commettent des vols & des aſſaſſinats fréquens.

Quoique tout le monde parle de ce malheureux événement, je ne vois pas qu'on ſe donne de grands mouvemens pour pourſuivre ces miſérables, à qui on a laiſſé le tems de ſe fortifier dans des lieux inacceſſibles. On détache à la vérité des partis après eux ; mais comme ils ſont compoſés de gens peu faits à la fatigue, & tirés ſeulement des habitations voiſines, ils ne reviennent jamais ſans avoir perdu beaucoup de monde, par les ſeules chaleurs & par les marches pénibles qu'ils ont à faire dans les bois.

Mais revenons à notre ſujet. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne répetoit tous les jours en Angleterre ſes remontrances ſur les excès commis par nos Armateurs, & ce n'étoit pas inutilement. La Cour ſçavoit que le Gouverneur de la Jamaïque les

appuyoit. C'étoit de lui principalement que l'on ſe plaignoit. En conſéquence Lynch fut rappellé, & le Lord Vaughan envoyé en ſa place. Lynch rappellé. Waughan en ſa place.

Celui-ci, ſuivant les inſtructions préciſes qu'il avoit reçuës de la Cour, entreprit de traverſer les Armateurs. Il déclara hautement que ſon intention étoit de conſerver la paix entre ſon maître & le Roi d'Eſpagne. Pour cet effet annullant les Commiſſions données par ſon prédéceſſeur, il défendit tout acte d'hoſtilité. Il en coûta la vie à pluſieurs de ces malheureux, qui accoutumés à la piraterie ne pouvoient prendre ſur eux de la diſcontinuer. Quelques-uns d'eux ayant fait une deſcente dans l'iſle de Cuba, y avoient exercé leurs cruautés & leurs brigandages ordinaires: mais de retour à la

Jamaïque, ils n'y trouverent plus l'azile qu'ils eſpéroient : & ils furent tous arrêtés & pendus. Ce ſévére châtiment épouvanta les autres, & inſenſiblement il n'en fut plus queſtion.

Les Planteurs qui avoient trouvé leur compte à les ſoutenir n'étoient pas contens de cette nouvelle police, & ils aidoient de tout leur pouvoir ce qui en reſtoit; mais ce reſte étoit ſi petit, que jamais ils n'oſerent former une entrepriſe de quelque importance. Les Protecteurs des pirates ne penſerent donc plus qu'à perfectionner leurs établiſſemens : & en peu de tems ils parvinrent à égaler les autres Colonies, même celle des Barbades, par la bonté, & l'abondance de leurs Sucres.

C'eſt du tems de ce nouveau Gouverneur que l'on date ici le déclin de la Jamaïque. Car ou-

tre la ſuppreſſion des richeſſes que les Pirates procuroient à l'iſle, une autre démarche de la Cour ne découragea pas moins ſes nouveaux habitans & les réduiſit même à de grandes extrémités.

Ce fut l'établiſſement de la Compagnie Royale d'Afrique: le Roi lui accorda un privilege en datte du 26. ſeptembre 1672. de faire excluſivement à tous autres le commerce en Guinée, à Angola & dans la Barbarie occidentale. Le Duc d'Yorck, depuis Roi d'Angleterre, le Prince Robert, le Comte de Shafsbury, s'intéreſſerent dans cette ſocieté: le crédit de ces Seigneurs fit étendre ſi loin les privileges de la Compagnie d'Afrique, qu'ils prétendirent être en droit de s'approprier tout le commerce de ces Contrées, & de confiſquer les Vaiſſeaux qui

Compagnie Royale d'Afrique.

en rapportoient des Négres, ou autres marchandiſes, ſans être munis d'un pouvoir de la Compagnie.

Cette injuſte manœuvre fit un tort infini à nos Colonies, ſurtout à celle de la Jamaïque. Car on trouvoit auparavant des Eſclaves à bon marché pour cultiver les plantations, au lieu qu'à preſent on eſt obligé, non ſeulement de ne plus ſonger à ce commerce ſi avantageux; mais encore d'acheter à un prix exorbitant ceux dont on y a beſoin. On ne laiſſa pas dans les commencemens de continuer ce genre de trafic, mais tous les Vaiſſeaux furent ſaiſis, & leur charge confiſquée. On ne ſçauroit évaluer les pertes que cette Compagnie fit ſouffrir aux Colonies : un ſeul particulier perdit plus de dix mille pieces. On armoit des Bâti-

mens en guerre, uniquement pour courre ſus aux Interlopes. Le Gouverneur de la Barbade penſa être rappellé, pour avoir ſeulement paru s'oppoſer à cette tyrannie. Les particuliers de la Jamaïque marquerent un peu plus de fermeté & diſputerent le terrain avant d'abandonner leurs effets. M. Bernard pourſuivit les Agens de la Compagnie au ſujet d'une ſaiſie injuſte, & ſe fit reſtituer ſon Vaiſſeau avec ſa charge. La dureté de cette Compagnie & de ſes Agens auroit bientôt cauſé la ruine de toutes les plantations de ſucre, ſi le Parlement n'avoit interpoſé ſon autorité, & rétabli preſqu'en entier la liberté du commerce d'Afrique.

Ce fut environ dans ces tems critiques que la Cour jugea à propos d'abandonner toutes

Colonie de Surinam tranſportée à la Jamaïque.

nos prétentions ſur Surinam & de les tranſporter aux Hollandois. La Colonie que nous y avions fut en conſéquence de cette ceſſion, transférée à la Jamaïque. Elle compoſoit 1200 perſonnes, tous pauvres, malades & ſans reſſource. Ceux qui furent chargés de ce tranſport, les traiterent avec toute l'humanité poſſible, & la réception qu'on leur fit fut très-généreuſe. On leur aſſigna dans le quartier Sainte Eliſabeth une étendue conſidérable de terrein pour leur établiſſement. Ils s'y fixerent en effet, & leur induſtrie les a mis dans une ſituation brillante.

Les biens les plus conſidérables de l'Iſle ſont aujourd'hui entre les mains de leurs deſcendans, ainſi que les emplois les plus honorables & les plus lucratifs. Ce renfort eſt le ſeul

événement avantageux que la Jamaïque ait trouvé ſous le Lord Vaughan.

Du reſte ſa mémoire n'y eſt pas en bonne odeur. On l'accuſe d'une avarice inſatiable, d'avoir vendu juſqu'à ſes propres domeſtiques, & chargé toutes les denrées d'exceſſives impôts. Il n'étoit guères queſtion de ſon tems, dit-on, de Conſeil ni d'Aſſemblée : & ſuivant ce qui ſe pratiquoit pour lors en Angleterre, où l'on ne conſultoit le Parlement que le moins qu'il étoit poſſible; le Gouverneur décidoit tout de lui-même & ſans aucun aſſeſſeur. Pour moi je ſerois aſſez porté à croire que ces reproches ſeroient une ſuite de ſon procedé envers les Pirates, qu'il traverſoit de toutes ſes forces, ſans leur faire grace ni quartier. Cette ſévérité priva notre Iſle des occaſions de s'en-

richir ou de ſe peupler davantage, & elle indiſpoſa entierement l'eſprit des planteurs contre un homme qui faiſoit tarir la ſource d'où ſe répandoit ſur eux le plus de richeſſes. A la fin le murmure devint ſi général, qu'il parvint aux oreilles de la Cour, qui jugea à propos de rappeller celui qui l'occaſionnoit, & d'envoyer en ſa place le Comte Charles de Carliſle.

Vaughan rappellé, remplacé par le Comte de Carliſle.

Il débarqua à la Jamaïque en 1678. & travailla auſſitôt à réparer les torts de ſon prédéceſſeur. Il ſe montra plus modéré que lui, relâcha beaucoup de cette extrême ſévérité qui lui avoit été reprochée, & fit d'excellens Reglemens qui ſont encore en vigueur.

1678.

L'on y craignoit alors beaucoup de la part des François. Le Comte d'Eſtrées étoit dans ces Mers avec un fort belle Eſ-

cadre de Vaiſſeaux de Guerre : & la méſintelligence des Cours d'Angleterre & de France, faiſoit appréhender que cet Amiral ne fût chargé de l'exécution de quelque deſſein contre nous. Mais nos craintes étoient ſans fondement & furent détournées par un autre objet. Les nouvelles ſe répandirent de ce qui ſe paſſoit à Londres, où venoient de ſe découvrir les complots formés par des gens mal intentionnés pour le Gouvernement.

Le Comte de Carliſle fut peu de tems dans cet hémiſphere : la chaleur du climat ne pouvant s'accommoder avec ſon tempérament, qu'il ſentit bientôt alteré ; il retourna en Europe ; & laiſſa, ſous le bon plaiſir de Sa Majeſté, le brave Henri Morgan, pour commander par *interim*. C'étoit certainement le

Le Comte retourne en Angleterre.

Morgan gouverne par *interim*.

meilleur choix qu'il pût faire.

Morgan n'avoit pas encore encouru la disgrace de la Cour, & on le regardoit comme l'homme du monde le plus propre à gouverner cette Colonie dont il connoissoit si bien les intérêts. Il sentit la nécessité de suivre les vûes de ses prédécesseurs; & considerant combien étoient pressans les ordres de la Cour pour extirper les Pirates, il entreprit de la satisfaire. On peut être surpris de voir le plus fameux Pirate dont il soit parlé dans l'histoire, entreprendre de courre sus à ses confreres, & se charger de les détruire. Mais il est bon de remarquer que Morgan respectoit les ordres de ses Supérieurs. Jamais il n'alla en course sans une commission expresse, par laquelle il croyoit légitimer ses entreprises. Jamais il ne commit de piraterie que le

Gouvernement n'ait favoriſée.

Les autres Corſaires ſe ſoucioient peu de prendre des commiſſions & ſe mocquoient des Déclarations les plus expreſſes. Déſobéir ainſi à leur Prince & aux Officiers de Juſtice, n'étoit-ce pas bien mériter ce qui leur arriva ? Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt pas douteux que ce fut Morgan qui les pourſuivit ſans quartier & qui vint à bout de les détruire.

Ayant appris qu'un certain Everſon, ancien & fameux pirate étoit à Cowbay avec une barque longue bien armée, & bournie d'un bon équipage, il dépêcha un Bâtiment de même eſpece, qui étoit excellent voilier, pour aller le combattre. On ſe rencontra ; on en vint aux mains, & le combat qui fut très-vif, ſe ſoutint longtems de part & d'autre avec le

A 5 lieues à l'Eſt de Port Royal.

plus grand acharnement. Mais le Capitaine Corſaire ayant été tué d'un coup de feu, ſon Equipage fut ébranlé par cette perte : nous nous en apperçumes & ſautâmes ſur ſon bord. Alors quelques-uns ſe jetterent dans le Canot & ſe ſauverent ; & la plus grande partie ſe rendit.

Morgan ne voulant pas condamner lui-même des gens qui avoient contrevenu à ſes ordres, les renvoya par le Capitaine Haywood au Gouverneur de Cartagene, qui leur fit eſſuyer le ſupplice que leurs crimes leur préparoient depuis long-tems.

Il gouverna l'Iſle juſqu'en 1682 avec une eſtime générale, faiſant connoître à tout le monde qu'également pourvû des talens néceſſaires pour la paix & pour la guerre, il ſçavoit auſſi-bien gouverner que combattre.

J'ai

J'ai vû un de ſes portraits qu'il avoit fait faire lui-même. Il eſt peint en grand, & dans une attitude ſi fiere & ſi majeſtueuſe, que je ne crois pas qu'on puiſſe le regarder ſans une eſpece de vénération. Ayant été ſimple domeſtique d'un planteur à la Barbade; jamais il ne déſavoua ſon origine: & il voulut que dans le portrait dont je vous parlois tout-à-l'heure, on pût voir des chaînes & des crochets, Ce ſont les inſtrumens avec leſquels on punit les eſclaves & les domeſtiques en faute. Qu'il eſt rare de trouver de ces grandes ames qui dans une fortune brillante, & une pompe preſque Royale, ne perdent pas le ſouvenir de leur premier état! Je ne crois pas que notre Iſle voye jamais un autre Morgan.

Son Succeſſeur fut M. Thomas Lynch, qui revint pour la

ſeconde fois prendre ici les rênes du Gouvernement. La protection qu'il avoit donnée aux Pirates avoit occaſionné ſon rappel en Angleterre ; & ſon rétabliſſement fut la récompenſe de la fidélité qu'il témoigna à ſon Prince en toute occaſion.

La premiere choſe qu'il entreprit fut de remédier aux abus qui s'étoient inſenſiblement gliſſés dans la Police : & trouvant que les Loix en étoient mal digérées, & encore plus mal obſervées, il convoqua un nombre de perſonnes qui formerent l'Aſſemblée la plus nombreuſe & la plus ſage que nous ayons eue ici. Elle compila avec une attention & une prudence infinie, un corps d'Ordonnances ſi bien accommodées aux convenances du pays, que dans la ſuite on n'a preſque rien trouvé à y ajou-

ter. Dans ma premiere Lettre je vous en enverrai un détail abregé, qui d'un coup d'œil vous fera connoître en quoi peuvent différer les Loix de la Jamaïque d'avec celles de la Grande-Bretagne : vous verrez auſſi la différence qu'il y a dans la Police que les uns & les autres font obſerver. Avant de fermer cette Lettre, je vous remarquerai que cette Aſſemblée, quelque reſpectable qu'elle fût, ſembloit être conduite par un eſprit de parti. Car le Gouverneur, ſur la nouvelle qu'il reçut des deſſeins des Preſbyteriens en Europe, en ayant fait part à l'Aſſemblée, elle lui répondit par une adreſſe qui pourroit un jour être regardée comme un remerciment de cette heureuſe découverte, & des ſages précautions qui en avoient ſi à propos arrêté le

cours. On y pouvoit remarquer le même esprit de persécution, qui pour lors ne prévalut que trop en Angleterre. C'étoit la mode d'y agir avec rigueur contre les Non-conformistes ; & quoiqu'ils ne remuassent pas chez nous, on s'y crut obligé de pourvoir à ce qu'ils pourroient faire à l'avenir. On rendit plusieurs Arrêts, on y joignit plusieurs amendes contre tous ceux d'une différente communion que celle de l'Eglise Anglicane, & l'on crut fort méritoire de faire grand bruit contre une sorte de gens irréprochables, qui ne songeoient à rien moins qu'à causer le moindre trouble par la diversité des sentimens qu'ils professoient.

Jugez de-là combien les plus honnêtes-gens peuvent s'égarer, & quelle fatale influence un zele aveugle peut avoir sur

es meilleurs eſprits. En effet, uoique leurs principes puſſent es engager à chercher à ſoute- ir l'Egliſe Anglicane, leur in- érêt propre ne devoit jamais eur inſpirer de perſécuter les Non-conformiſtes, & moins ncore d'établir des peines con- re un parti dont à peine con- oiſſoit-on ici le nom & la réa- ité.

LETTRE VII.

VOICI, ſuivant ce que je vous promettois par ma récédente, l'abregé des Loix ctuellement en vigueur à la amaïque. La plupart furent ompilées pendant la ſeconde dminiſtration de M. Thomas ynch par une Aſſemblée de ens de mérite. Ces Loix im- rimées tout au long forment

un in-8°. & l'on en trouve un abregé curieux & exact dans la collection générale des Loix qui concernent cette Iſle. C'eſt de ce dernier que j'ai tiré preſque tout le détail ſuivant. Ce que j'y ai ajouté des Reglemens imprimés en 1718, & de pluſieurs autres rendus depuis, vient de la Secretairerie. Ces Loix & ces Reglemens ſont fort ſages, & tout le mal que l'on vous dit de notre Jamaïque, n'a d'autre ſource que la négligence avec laquelle on fait exécuter les Ordonnances qui y ont été rendues. Ceci n'eſt qu'un extrait de la Lettre qui ſe trouve dans l'original, parce que nous n'avons voulu préſenter au Lecteur François, que ce qui nous a paru mériter ſa curioſité.

DES CABARETS.

On n'obtient du Gouverneur la permiſſion de vendre en détail, aucune liqueur forte, ſans lui préſenter un certificat ſigné de deux Juges de Paix, & ſans avoir fait agréer à la Secretairerie une caution ſolvable pour cent livres d'amende, cenſée encourue, en cas qu'on vînt à à permettte chez ſoi aucun déſordre. On ne peut débiter du Rhum ou du Punch de Rhum, ſans une permiſſion de la Cour de Juſtice aſſemblée, & caution pour 40 ſchelins d'amende en cas de contravention.

Toute perſonne trouvée buvant dans les Cabarêts aux heures du Service Divin, eſt condamnée à l'amende de 5 ſchelings, & le Cabaretier qui l'a reçue à celle de 20 ſchelings;

& faute de payement, les Juges de Paix peuvent y contraindre par ſaiſie des perſonnes.

Chaque blaſphême contre l'Etre Souverain, ou profanation marquée, eſt punie par une amende de 20 liv. ou même plus : & pour pareil crime, les Juges peuvent ordonner contre les domeſtiques coupables, telle peine qu'ils jugent à propos, excepté la perte de la vie ou de quelque membre.

Souffrir chez ſoi un jeu public, c'eſt pour un de ces Cabaretiers privilégiés s'expoſer à payer 10 liv. d'amende : & qui gagneroit au jeu par ſupercherie ou avec de faux dez, n'en ſeroit pas quitte à moins du triple de ſon gain, de dommages & intérêts.

Toute ſomme au-deſſus de 40 ſchelings gagnée au jeu ou en pariant, n'eſt pas exigible par le

ıgnant ; & tout billet, con-
at, ou aſſurance du ſurplus,
nt invalides.

Défenſe à tout Cabaretier de
:ndre & débiter par lui-mê-
e ou par ſes domeſtiques du
hum frelaté.

Ces amendes retournent moi-
é au Roi, comme protecteur
e la Police ; l'autre au dénon-
ateur qui portera ſur les griefs
-deſſus ſa plainte à quelque
reffe que ce ſoit de l'Iſle, ſans
ue l'abſence de l'accuſé puiſſe
rrêter l'exécution de la Sen-
:nce.

)ES SAISIES ET EXECUTIONS.

Pour pouvoir jouir du droir
e Franc-aleu ſur quelque do-
ıaine, il faut avoir quatre acres
e terres plantés, ou ſur ce ter-
ein une maiſon de cent livres
:e rente annuelle, ſans quoi on
ſt ſujet aux ſaiſies par corps.

Le Sucre, Ginger, Indigo, Coco, Coton ou Piment, ſaiſis en contrebande, eſt voituré à Port Royal aux frais du Propriétaire. L'ancien du Conſiſtoire les y apprétie ſous ſerment: le Prevôt des Marchands les délivre au complaignant, & celui-ci les paye ſuivant l'apprétiation.

Cet ancien reçoit pour ſes honoraires des mains du Propriétaire, quatre deniers pour livre du prix des effets qu'il a apprétiés. S'il refuſoit de les apprétier ainſi ſous ſon ſerment, il ſeroit obligé de payer 10 liv. d'amende, moitié pour le Roi, moitié pour le dénonciateur: à quoi quelque Cour que ce ſoit a droit de le contraindre.

Aſſemblées

Dans toutes les Aſſemblées convoquées ſur les ordres du Roi, les diſtricts de Sainte Catherine, Port Royal, & Kingſ-

on auront chacun trois repréentans, & les autres Paroiſſes leux ſeulement. Le Prevôt des Marchands doit leur notifier eur élection, dix jours après qu'elle a été faite.

Les ſeuls Propriétaires des francs-Fiefs dans l'iſle peuvent être élus, de même qu'eux ſeuls peuvent, lors d'une élection, donner leur ſuffrage dans leur Paroiſſe.

Quand il arrive un incendie à Port Royal ou dans quelque autre Ville, deux ou trois des premiers de la Magiſtrature font jetter bas ou ſauter les maiſons qu'ils jugent à propos, afin d'arrêter le feu. S'il s'arrête moyennant cette précaution, elles ſont payées par ceux dont les maiſons ont été préſervées, chacun pour ſa quote part. Si en abbattant la maiſon où le feu commence, on arrête l'incen- Bâtimens.

die, le propriétaire n'en eſt point dédommagé.

Du bétail. Toutes les plantations ſituées au bord des Savanades ou des grands chemins, & les paturages entourés de bois, doivent être fermés de hayes.

S'il y eſt fait du dommage par quelque troupeau ; ce dommage, ainſi que la clôture, ſeront eſtimés ſous ſerment par trois poſſeſſeurs de francs-Fiefs, & le maître du troupeau paye le double de l'eſtimation, à la pourſuite d'un Juge de paix, ou d'un Magiſtrat ſupérieur, ſuivant l'importance de la ſomme.

Il en coûte quinze livres d'amende à quiconque tue quelque bête de ſomme que ce ſoit.

Il doit y avoir un blanc par chaque parc de bêtes à cornes, & deux pour les parcs qui renferment plus de deux cens têtes

e ce bétail : faute de quoi il en
oûte au propriétaire vingt li-
es d'amende.

Une bête égarée appartient
1 propriétaire du fonds où elle
t trouvée, pourvû qu'il faſſe
1blier à trois jours d'audience
ſaiſie & ſa deſcription, & que
ans les pâturages où il la jette-
,il lui laiſſe pendant un an une
anche d'oſier autour du col.
i elle n'eſt point réclamée au
out de ce tems, elle lui reſte.
i elle eſt marquée au feu à l'o-
ille, celui à qui elle appartient
peut reprendre, en la recla-
ant une fois après ce terme
xpiré.

Il eſt défendu de porter du
u ou de fumier dans aucun ſa-
nas, plantation, ou grand
emin, à peine de 10 ſchelings
our le dénonciateur, & de dé-
ommager le propriétaire ; &
1 cas d'inſolvabilité, de reſter

ſous la garde d'un Juge de paix. Le propriétaire peut porter du feu ſur ſon propre fonds, s'il eſt ſolvable pour dédommager ſes voiſins en cas d'accident.

Défenſe aux gardiens de chevaux d'introduire leurs troupeaux dans aucun Savanas, ſans avoir donné ſon billet de cent livres, caution de ſa probité, & obtenu permiſſion au moins du plus grand nombre des propriétaires, ſous peine de vingt livres.

Aucun Pâtre ou gardien de chevaux ne peut vendre ou troquer aucune bête, qu'il n'ait par deux témoignages recevables prouvé devant le Greffier, qu'elle a été elevée chez lui, ou qu'elle lui appartient légitimement: ſans cela le vendeur eſt condamnable à cinquante livres & l'acheteur à vingt.

Marquer le bétail d'une fauſſe

iarque ou en effacer une an-
ienne frauduleuſement, c'eſt
n crime puniſſable de mort. La
rocedure en pareil cas eſt de
ire publier dans toute la pa-
oiſſe la marque que l'on a don-
ée.

Si un berger ou propriétaire
iiſſe déborder ſes chevres ſur le
errein d'autrui, celui ci eſt dé-
ommagé du délit & des dépens
our ſa pourſuite, ſur l'ordon-
ance des jurés.

Tous dons, ceſſions, tranſ- Uſages charitables.
orts & legs de terres, rentes &
iens, faits ou à faire dans l'eſ-
ace de vingt ans pour quelque
ſage pieux ou publique, pour
. ſubſiſtance des Miniſtres,
our bâtir ou entretenir des
glifes, Chapelles, Ecoles, Col-
ges, Maiſons de Charité ou
lôpitaux, ſeront confirmés &
cceptés ſuivant les intentions
es donataires ou légataires, à

moins qu'ils n'aient rapport à quelque uſage ſuperſtitieux, ou qu'ils ne ſoient deſtinés à l'entretien de quelque Prédicateur non légitimement ordonné & non reconnu par l'Egliſe Anglicane-

Milices. Tout homme de 15 à 16 ans doit être enrôlé, pour ſervir à pied ou à cheval.

Le fantaſſin doit en arrivant au lieu d'aſſemblée, être pourvû d'un mouſquet ou fuſil en bon état, d'une pique & d'une épée, ou d'une lance & d'un piſtolet. Chaque fuſilier doit avoir une cartouche garnie de ſix coups à tirer. Mais chez lui, il doit avoir outre cela 2 livres de poudre & 9 de plomb.

Chaque cavalier doit ſe préſenter avec un cheval au moins du prix de 10 livres, avec ſon équipage, des piſtolets, une épée, & demie livre de poudre,

avoir chez lui une carabine
ec 4 livres de poudre & 12 de
lles de calibre.
Tout Officier breveté ne peut
re obligé de ſervir dans au-
n emploi au-deſſous du ſien,
moins qu'il n'en ait été dé-
adé.
Aucune perſonne enrôlée ne
ut s'éloigner ſans permiſſion
ſon Capitaine : celui-ci ou
Commandant de la troupe
peut refuſer un congé par
rit au ſoldat qui va s'établir
rs de ſa Paroiſſe.
Les bleſſés à la guerre ſont
nſés & les eſtropiés entrete-
s ſur les revenus publics.
Dans un tems où il y a à
indre quelque hoſtilité ou
aque, le Commandant en
ef met en exécution les Edits
la guerre & regle tout pour
léfenſe de l'Iſle, avec plein
ıvoir & autorité entiere, de

l'avis cependant du Conſeil de Guerre. Mais dès que les drapeaux ont été remis en place, & que les ſoldats ont mis les armes bas, les Edits de la guerre ceſſent, & les Loix communes revivent.

Tous les dommages ſoufferts à l'occaſion de quelque attaque des ennemis, ou de l'Aſſemblée générale des forces de l'iſle, ſont moderément évalués ſur les ordres du Gouverneur & du Conſeil, & payés ſur le champ des revenus publics, à charge que ſi ceux-ci ne ſont point ſuffiſans, il y eſt pourvû par une Aſſemblée.

Aucun batteau ou canot ne peut paſſer ſous le Fort de Port Royal ſans en avertir le Commandant, qui pourra les arrêter, s'il en a quelque ſujet légitime.

Qui que ce ſoit ne peut tirer

décharger ſes armes après 8
ures du ſoir, ſi ce n'eſt en cas
llarme : auquel cas on doit
er quatre coups diſtincts de
ouſquets ou de petites armes.
Les Juges & Aſſemblées dans
Paroiſſes de l'Iſle voiſines de
Mer, doivent par des taxes
poſées par eux, raſſembler
e ſomme ſuffiſante pour en-
tenir des gardes, guetteurs
batteurs d'eſtrade dans les
ux néceſſaires pour la ſureté
s habitans, afin de découvrir
pproche de l'ennemi, & de
préparer à le recevoir.

C'eſt un crime capital à tout Pirates.
bitant de porter les armes en
merique contre aucun Prince
Etat allié de la Grande-Bre-
gne, ſans permiſſion de la
ain & ſous le ſceau du Gou-
erneur. L'exemption même
u Clergé ne peut ſauver la vie
u coupable.

Tout crime, vol, meurtre, ou complot exécuté ou formé ſur Mer ou dans les Havres de la Juriſdiction de l'Amiral, ſeront punis comme s'ils avoient été exécutés dans l'Iſle. Commiſſions ſeront à cet effet expédiées ſous le grand ſceau de l'Iſle & adreſſées au Juge de l'Amirauté, ou tel autre que voudra nommer le Gouverneur, à qui appartient entiere Juriſdiction en pareil cas.

Commercer, être en correſpondance avec un Pirate, ou ſoupçonné de lui donner aſyle, ne le pas dénoncer & faire arrêter, ç'en eſt aſſez pour être regardé comme complice.

L'Officier en charge dans chaque diſtrict, peut au moindre avis de l'arrivée d'un Pirate, aſſembler tel nombre d'hommes qu'il jugera à propos, l'arrêter & le conduire en priſon. Si le

rate ſe défend & tire ſur cet-
troupe, il eſt puniſſable de
ort, & ne peut alléguer le bé-
:fice du Clergé.

Toute perſonne qui aura Matelots.
:ercé la piraterie, ou fait la
)urſe ſans avoir commis de
eurtre ou de trahiſon, ſi dans
s dix jours de ſon débarque-
ent, il donne caution de ſa
)nne conduite à l'avenir,
)tiendra ſon pardon du Com-
andant en chef ſous le grand
el de l'Iſle.

Celui qui venant réſider à la
maïque, réclame ce privilége,
s'engage dans quelque com-
erce utile au pays, ſoit en
)urſe ou autrement, il ne
)urra pendant le terme de dix
ıs, être contraint au payement
:s dettes qu'il aura contrac-
:es avant ſon arrivée ou même
)n départ d'ici. Toutes actions
rocedures, pourſuites & exé-

cutions ſeront ſuſpendues pendant cet eſpace de tems, après lequel il ne pourra plus s'appuyer de l'autorité de ce reglement.

Domeſtiques. Trente-ſix mois ou engagés.

Sur cinq eſclaves qui travaillent, on eſt tenu de prépoſer un blanc gagé au moins pour trois mois & réſident dans les plantations, pour leur ſervir d'Inſpecteur. Il y en doit avoir deux ſur dix Noirs, & un ſeulement de plus pour chaque dixaine au-deſſus.

On eſt tenu ſous peine de 20 livres d'amende d'inſtruire le Commiſſaire, quand il le demande, du nombre de domeſtiques & d'eſclaves que l'on a en propre ou ſous ſes ordres: & ce Commiſſaire eſt obligé ſous la même peine, de s'en faire rendre compte tous les ſix mois, pour en inſtruire la premiere Aſſemblée de Juges qui

: tiendra dans la Paroiſſe.

Tout domeſtique doit ſervir
: tems porté dans le contrat
u'il a fait. Quand il n'y en a
oint eu de dreſſé, ceux au-
eſſous de 18 ans doivent ſer-
ir 7 ans, & ceux au-deſſus ſervi-
ont quatre ans. Les criminels
annis rempliront le tems de
:ur ban, à l'expiration duquel
:ur maître, ou celui qui les a
ait travailler, eſt obligé de leur
onner 40 ſchelings & un certi-
cat de ſervice, ou congé.

Quiconque ſe ſerviroit d'une
erſonne libre ſans ce certificat,
:roit mis à l'amende de 20 l.

Il eſt défendu de trafiquer
vec des domeſtiques & des eſ-
laves, ſans le conſentement de
:ur maître, à peine de payer
celui-ci 10 liv. & le triple de
a valeur des effets achetés.
Tout contrat avec eux eſt nul.

Un domeſtique, un ouvrier

gagé qui oſeroit frapper ſon maître ou ſon inſpecteur, ſeroit contraint de ſervir un an ſans gage, à la diligence du Juge de paix.

S'ils dégradoient, détruiſoient ou déroboient quelques effets de leur maître, ils ſeroient contraints à le dédommager ou à ſervir ſans gage, deux ans ſi ſa perte étoit au-deſſus de 40 ſchelings, & davantage à proportion. S'ils avoient fait tort à un étranger, ils ſubiroient la même peine à ſon profit, après l'expiration de leur tems d'engagement avec leur maître.

Si une ſervante devenoit enceinte du fait d'un homme libre, le ſerment de la femme ſerviroit de preuve contre lui. Il ſeroit obligé de donner caution d'indemniſer la Paroiſſe, de payer 20 liv. au maître, & de pourvoir à la ſubſiſtance de la

la mere & de l'enfant. S'il ne pouvoit remplir ces condamnations, il ſeroit tenu de ſervir ce maître ou de lui fournir un domeſtique en ſa place pour le double du tems que cette fille avoit encore à remplir lors de ſa faute.

Ce dernier article eſt commun pour le domeſtique qui tomberoit dans le même cas avec une ſervante.

Un domeſtique qui ſe marie ſans le conſentement de ſon maître, le doit ſervir deux ans de plus; & l'homme libre qui épouſe une ſervante, la tire de ſervice au moyen de 20 livres.

Un domeſtique qui s'abſente ſans permiſſion, ſert une ſemaine pour chaque jour d'abſence, & ainſi à proportion juſqu'à trois ans pour le plus long terme.

Si on renvoyoit de chez ſoi

un domeſtique malade ou infirme, & qu'il vînt à mourir faute de ſecours, ou reſter à la charge de la Paroiſſe, on payeroit à cette Paroiſſe 20 livres de dédommagement. Mais ſi le domeſtique tomboit par ſa faute dans quelque maladie ou accident, ou ſe faiſoit mettre en priſon, il ſeroit obligé de ſervir après ſon engagement expiré, le double du tems que l'interruption de ſon ſervice auroit duré, & cela à 10 ſchelings par mois.

On doit donner à chaque Blanc gagé, quatre livres de viande ou poiſſon par ſemaine, ſuffiſante quantité d'autres proviſions, & par an trois chemiſes, un bonnet ou un chapeau, & trois paires de ſouliers, de bas ou de caleçons; aux femmes à proportion.

Un domeſtique chrétien ne

peut être enterré, que ſon corps n'ait été viſité par le Juge de paix, le Commiſſaire ou le Dizenier, ou deux voiſins qu'ils appelleront ; à moins que le décès ne ſoit arrivé en un lieu éloigné de dix milles de la réſidence de ces Officiers, d'où ils ne puſſent ſe rendre ſur les lieux ſix heures après l'avis à eux donné, & qu'à leur défaut deux voiſins ou deux perſonnes de la même maiſon n'ayent vû le cadavre. Autrement il y a 20 l. d'amende contre le maître, de même que dix contre celui qui dans quatre heures de l'avis à lui donné, n'obéit pas à la ſommation, ou en cas qu'il y ait ſoupçon de mort violemment procurée, ne fait point ſa dépoſition au plus prochain Juge de paix.

Il y a des amendes & des peines prononcées contre quicon-

que détourne & employe des domeſtiques gagés par d'autres.

Il y en a contre les domeſtiques qui employent ou laiſſent employer les chevaux, &c. & voitures à d'autres uſages que ceux de leurs maîtres.

Tout le monde peut arrêter & conduire au Juge une perſonne ſuſpecte.

Vaiſſeaux. Un Maître de Navire qui tranſporte ici ſur ſon bord 50 ouvriers ou artiſans, eſt exempt de payer aucun droit d'entrée de port pour le voyage.

Il ne peut trafiquer ou débarquer dans l'Iſle aucune marchandiſe hors les créatures vivantes, ſans avoir auparavant donné caution à la Secretairerie, ou qu'un poſſeſſeur de franc-Fief, ou un Marchand bien connu, ne répondent pour lui qu'il ne recevra ſur ſon bord, lors de ſon départ, que

les perſonnes munies de billets du Gouverneur, ſous peine de 1000 liv. & qu'il ne partira lui-même qu'avec la permiſſion de ce dernier, ſous peine de 50.

Les Maîtres de Bâtimens employés au commerce de la Tortue & du Poiſſon, doivent donner cette caution une fois l'an, & ceux des Bâtimens appartenans aux habitans, une fois tous les ſix mois.

Le Secretaire ne peut donner un billet ſous le ſeing du Gouverneur pour pouvoir ſortir de l'Iſle, que le nom de celui qui le demande n'ait été déclaré à la Secretairerie de Saint Jago de la Vega, & de Port-Royal, trois ſemaines avant, & qu'une ou deux perſonnes bien accreditées n'ayent donné certificat au Juge de paix, que le Demandeur eſt connu d'eux ſous ce nom, depuis un an ou

plus qu'il eſt venu habiter cette Iſle. Ce certificat eſt dépoſé à la Secretairerie, ſans quoi le Secretaire ſeroit tenu en ſon propre nom de payer les dettes du partant.

Un Negre, Indien ou Mulâtre, ne peut ramer dans aucun batteau ou canot, qu'il n'ait un Blanc avec lui. La nuit les canots, &c. doivent être enchaînés à terre, & leurs agrès enfermés en lieu ſûr.

Le vol d'un canot ou batteau eſt puniſſable de mort, & le complot formé d'en dérober, s'il eſt prouvé, encourt amende & peine afflictive ſuivant la condition du coupable.

Un Matelot qui déſerte, eſt fouetté par la main du Bourreau, lorſqu'après le départ du Bâtiment auquel il appartient, il eſt retrouvé, & qu'il ne peut produire de congé de ſon Commandant.

Il eſt défendu d'aller à bord d'un vaiſſeau qui arrive, & d'y faire quelque achat que ce ſoit, à moins que le Maître n'ait été auparavant ſe préſenter au Chef de la Juſtice & au Gouverneur.

Il faut pour tranſporter hors de l'Iſle des eſclaves, obtenir un billet du Gouverneur, où ſera inſeré le nom du Propriétaire, qui eſt tenu d'affirmer par ſerment qu'ils ſont à lui. Eſclaves.

On ne peut permettre à aucun Négre de ſortir de la plantation, hormis à ceux qui portent la livrée, & ſont attachés à un Maître, qu'avec un domeſtique blanc, & un billet qui contienne ſon nom, d'où il vient & où il va : & quiconque trouve dans ſa plantation un eſclave vagabond, eſt obligé de l'y faire punir du fouet.

Si un de ces noirs frappe quelqu'un, à moins que ce ne

ſoit en défendant la perſonne ou les biens de ſon Maître, il eſt puni du fouet la premiere fois, la deuxiéme du fouet, marqué de feu au viſage, & le nez fendu, & pour la troiſiéme, de mort ou d'autre punition regardée comme équivalente.

Un Noir, pour embraſſer le Chriſtianiſme, n'en eſt pas moins eſclave; mais en cas de payement de dettes, il eſt regardé comme bien immeuble, & vendu au défaut d'autres biens ſuffiſans pour les acquitter. Dans les autres circonſtances, il eſt cenſé franc-Fief.

Le ſeul Prevôt des Marchands peut retenir plus de dix jours un Noir fugitif: encore doit-ce être dans la priſon de Saint Jago de la Vega, & ſi cet eſclave meurt faute d'alimens ou de logement convenables, le Prevôt même ou tel autre détenteur,

doit payer 50 l. au propriétaire pour dédommagement.

C'eſt à ce dernier, s'il eſt connu, que le fugitif doit être remis, & celui qui le ramene a droit de demander pour ſalaire une ſomme fixée à tant par mille de diſtance des lieux. Lorſque le Propriétaire eſt inconnu, c'eſt entre les mains du Prevôt des Marêchaux que l'on doit remettre le fugitif, & il en répond.

On doit viſiter toutes les quinzaines les logemens des eſclaves. Si l'on y trouve des maſſues, épées de bois ou telles autres armes dangereuſes, on les brule ſur le champ. Si l'on y trouve des effets volés, ou ſeulement ſoupçonnés tels; ils doivent être ſaiſis, & deſcription en doit être faite & publiée, pour inſtruire ceux à qui ils peuvent avoir été dérobés.

S'il y a quelques plaintes fai-

tes de crimes commis par un Noir, de vol avec ou ſans fracture, d'incendie, de beſtiaux tués ou dérobés : les Juges de paix doivent faire arrêter ceux ſur qui tombe le ſoupçon. Deux de ces Juges feront enſemble ajourner trois poſſeſſeurs de Fiefs pour juger le délit & prononcer ſoit peine de mort, ſi le cas y échoit, ſoit de reſter en propre à jamais à la partie lezée ou à ſes héritiers, après cependant avoir été puni corporellement, & que ſon maître aura payé à l'offenſé la ſomme prononcée par leſdits Juges.

Si pluſieurs eſclaves méritent la mort, on n'en exécute qu'une partie, en faiſant ſupporter proportionnellement leur perte entre leurs maîtres, qui ſont tenus de donner auſſi chacun leur part du dédommagement dû à la partie lezée. Un Pro-

priétaire de plantations doit avoir par chaque cinq Noirs un acre de terre bien planté & ſemé de proviſions à leur uſage.

Un eſclave puni corporellement par ſon maître pour s'être enfui ou avoir commis telle autre faute, n'eſt plus dans le cas d'être repris de Juſtice pour ce fait.

Si quelqu'un tue un de ces Noirs en flagrant délit, ſoit volant, ſoit s'enfuyant, ou pour l'avoir trouvé la nuit hors du terrein de ſon maître, du grand chemin ou des pâtures communes; il ne peut être pourſuivi en Juſtice.

Mais s'il le tue par colere, il eſt dans le cas d'être tenu en priſon pendant trois mois, & de payer 50 livres au maître de l'eſclave. Si le meurtrier étoit eſclave lui-même, il ſeroit puni du fouet, & obligé après ſon

engagement perſonnel expiré, de ſervir quatre ans le maître de celui qu'il a tué.

Impôts & charges. Les grands chemins ſont à l'entretien des Paroiſſes qu'ils traverſent : & pour fournir aux réparations des Forts ou autres dépenſes du Gouvernement, il a été accordé au Roi les impoſitions ſuivantes ſur ce qui débarque dans l'Iſle.

Sur le tonneau de vin.	D'Eſpagne ou de Madere.....	4 l. ſterl.
	Des Iſles d'Oueſt ou leur mêlange.	10 l.
	De France ou du Rhin.	3 l.
	DeMu m ou d'Hydromel.	40 ſchelings.
	De Bierre ou de Cidre.	8 sh.
Sur le gallon d'eau-de-vie.		1 sh.
	De diſtillations d'Angleterre	3 sh.
	De Rum.	1 sh.
Sur le Quintal de ſucre blanc.		10 sh.
	Du ſucre muſca-	

vadé ou Punial.	6 sh.
De Cacao.	10 sh.
De Ginger.	10 sh.
Sur la livre d'Indigo.	6 sh.
De tabac.	2 sh.

Ces impoſitions ſur les liqueurs ont été augmentées depuis de 40 ſchelings par tonneau de vin d'Eſpagne & de Madere.

5 liv. par tonneau	de vin Des Iſles d'Oueſt.
3 sh.	De France ou du Rhin.
4 sh.	De Bierre ou de Cidre.
20 sh.	De Mum ou d'Hydromel
6 deniers.	par gallon d'eau-de-vie.
3 d.	de diſtillations d'Angleterre.

Douze cens cinquante livres priſes ſur le montant de ces impoſitions ſont annuellement employées à entretenir, conſtruire ou réparer les fortifications de l'Iſle.

Tout Vaiſſeau venant du Nord du Tropique du Cancer,

paye chaque fois qu'il aborde une livre de poudre à Canon par tonneau de marchandiſes. Ceux qui viennent du Sud de ce tropique ne payent cette taxe qu'une fois dans l'année. Elle doit être acquittée en nature, non en argent ou autres effets.

Il ſe ſeve annuellement 4303 l. 3 sh. 9 d. à la diligence des Juges de paix ou de l'Aſſemblée de chaque Paroiſſe du reſſort, à prendre proportionnellement par tête ſuivant les proportions ſuivantes.

Pour chaque eſclave Négre, Mulâtre ou Indien, le Propriétaire paye 1 sh. 6 d.

Pour chaque cheval, jument, poulain, mulet, aſne & bête à corne 7 d. $\frac{1}{2}$

Pour chaque vingtaine de moutons, agneaux, chevres ou boucs 2 sh. 6 d.

Un Inſpecteur ou valet gagé paye 6 d. pour liv. de ce qu'il touche de gage par an.

Chaque ouvrier ou artiſan eſt taxé différemment dans les diverſes Paroiſſes de l'Iſle.

Dans les Paroiſſes de Port-Royal, de Saint Jago de la Vega & de Kingſton, un tenancier paye au Propriétaire un ſcheling pour livre des rentes qu'il lui doit.

Outre les impoſitions précédentes, le corps des Juifs établi dans l'Iſle doit payer 750 liv. Si quelqu'un d'eux néglige de payer la quote part qui le regarde, il eſt condamné à payer cent livres de plus, & pour recouvrir cette ſomme, le Prevôt des Marêchaux, en vertu de pouvoirs du Gouverneur, fait vendre les eſclaves, biens, & beſtiaux du coupable, ſauf, en cas qu'il n'ait pas d'effets ſai-

ſiſſables, à le ſaiſir par corps juſqu'à l'acquittement de la ſomme.

Negres rebelles. Il y a toujours des troupes employées en partie contre les Noirs rebelles. Le Capitaine a 4 liv. par mois, le Sergent 50 ſchelings, & le ſoldat 40.

Le Tréſorier paye 40 l. pour chaque Noir tué, dont la tête eſt repreſentée par les partiſans. Lorſque quelqu'un d'eux eſt ramené en vie & non eſtropié, le Propriétaire de l'eſclave paye 10 liv. mais il eſt tenu de le tranſporter hors de l'Iſle. Si ce Propriétaire n'eſt pas connu, c'eſt le Tréſorier qui paye cette ſomme ſur le montant de la vente de l'eſclave, qu'il fait tranſporter ailleurs; & le ſurplus du prix eſt employé aux frais de cette guerre.

Les artiſans ou autres qui ne ſont point en état de payer leur

paſſage, excepté les Juifs, les eſtropiés & enfans au-deſſous de onze ans, lorſqu'ils voudront être tranſportés ici, ſeront reçus par les Maîtres de Navires auxquels ils ſe préſenteront. A leur arrivée ils ſeront exemts de toutes charges, & libres de s'adonner à tel emploi, commerce ou métier qu'ils voudront. Le Capitaine ou Maître de Navire qui les aura tranſportés, outre vingt ſchelings par tête pour lui perſonnellement, touchera des mains du Tréſorier 7 liv. 10 ſchelings de chaque perſonne venant d'Angleterre ou d'Ecoſſe, 6 liv. de l'Irlande, & 3 liv. 10 ſchel. pour celles venant du continent de l'Amérique, Caroline, Nouvelle Angleterre, &c. & 40 ſch. de la Providence ou des Iſles du Vent, outre 10 ſch. par tête pour lui en propre. 1000 livres

ſont deſtinées par an à payer ces tranſports dans l'Iſle.

Une ſomme de 450 liv. eſt levée tous les ans pour ſervir aux frais de pourſuite des affaires de l'Iſle en Angleterre.

Il doit y avoir deux Vaiſſeaux de Guerre de cinquante hommes d'équipages employés à la garde des Côtes de l'Iſle.

LETTRE VIII.

SI l'on excepte une collection générale des Loix de cette Iſle, il ne s'exécuta rien de fort remarquable ſous le deuxiéme Gouvernement de Lynch. Il pourſuivit les Pirates à outrance, & n'eut rien plus à cœur que d'en purger ces mers. Les Vaiſſeaux qu'il employoit à couvrir nos Côtes, eurent divers ſuccès. Des Armateurs

François & des Corſaires de Carthagene tomberent entre leurs mains. Sa mort ſuſpendit cette petite guerre.

Lynch meurt.

Le Colonel Hender Moleſworth, depuis créé Baronnet par le Roi Guillaume, lui ſuccéda. C'étoit un homme de mérite & plein d'honneur, qui ſe conduiſit à la ſatisfaction de tout le monde. Il étoit humain, de facile accès, exemt de vices & de caprices. Sous ſon Gouvernement les Loix furent exécutées, le commerce ſe ranima, & la Colonie fut tranquille. Il étoit dans des principes fort moderés, & ne témoigna jamais le moindre mépris pour ceux qui s'écartoient des opinions établies.

Moleſworth lui ſuccede.

C'eſt de ſon tems que les Juifs commencerent à faire ici grande figure : leur nombre augmentoit chaque jour, &

comme ils entendoient le commerce, mieux qu'aucuns de nos planteurs & marchands, il crut devoir protéger cette Nation. Ils obtinrent pluſieurs priviléges, entr'autres celui d'élever des Synagogues & de ſuivre les Rites particuliers de leur culte. Si cette protection fut ou ne fut point de la bonne politique, c'eſt ce que je ne puis décider : n'ayant pas le tems de compenſer les avantages ou les deſavantages qu'elle procura à notre Iſle. Mais ſans vouloir porter de jugement ſur cette matiere, il me paroît certain que ſi d'un côté leur induſtrie & leur modération ſont un bon modele à ſuivre, & font voir que tout excès, de quelque eſpece qu'il ſoit, eſt incompatible avec les intérêts d'un Commerçant, d'un autre côté les petites fraudes avec leſquelles ils commer-

cent, deviennent toujours très-préjudiciables à la ſociété dans laquelle ils vivent.

Cependant Charles II. étant mort, Moleſwoorth ſur la premiere nouvelle qu'il en reçut, fit proclamer Roi le Duc d'Yorck à Saint Jago & à Port-Royal. La cérémonie ſe fit avec ſolemnité : le Conſeil & l'Aſſemblée réunis dreſſèrent une adreſſe à Sa Majeſté, de qui elle fut reçue fort gracieuſement.

Ce fut auſſi de ſon tems que fut taillé en pieces le reſte des anciens Corſaires. En 1689, ils firent une deſcente dans l'Iſle, à l'inſtigation des mal-intennés ; mais ils furent abandonnés de ceux qui les avoient appellés ; leur retraite fut coupée ; & toute leur troupe fut taillée en pieces. De ſon côté le Roi de France envoya des ordres les plus précis aux Gouverneurs

des Colonies Françoiſes de pourſuivre ces brigands, & de ne leur faire aucun quartier. Par-là furent totalement détruits tous ces intrépides Corſaires, qui depuis ſi long tems devoient leur fortune à la pointe de leur épée, & qui s'étoient tellement accoutumés aux entrepriſes les plus hazardeuſes, qu'ils ne pouvoient vivre tranquilles, ni s'abſtenir du pillage. On n'entendit plus parler de Pirates juſquà ce que la guerre fut déclarée entre les deux Couronnes. Pour lors on reprit de part & d'autre les anciens erremens, mais avec moins de gloire & de ſuccès.

1687. En 1687. fut établie la Poſte dans cette Iſle. Son premier maître fut M. James Wade. Cet établiſſement, quoique bien imaginé & d'une grande utilité apparente, eut peu de ſuccès pour

lors. Les choſes ont changé depuis: la place eſt remplie on ne peut pas mieux, & les lettres ſont expediées régulierement.

Cette même année, fut nommé Gouverneur Chriſtophe d'Albermarle. Ses amis publierent que c'étoit pour lui une eſpece de banniſſement, que lui attiroit ſon grand zele contre les Papiſtes. D'autres ont donné un autre motif à ce voyage. La connoiſſance qu'il avoit des richeſſes de l'Iſle, & du délabrement de ſes propres affaires, lui fit regarder le gouvernement de la Jamaïque, comme un moyen très propre à rétablir ſa fortune, & à s'enrichir: il s'embarqua à Spithead ſur le Vaiſſeau de guerre, l'Aſſiſtance, avec Madame la Ducheſſe & une nombreuſe ſuite, & arrivaà la Jamaïque dans le courant de Janvier de l'année ſuivante.

Le Duc d'Albermarle Gouverneur.

Tremblement de terre.

Le Dimanche 19 Février de cette année, notre Iſle eſſuya un tremblement de terre. Il donna trois ſecouſſes à peu de tems l'une de l'autre, & ne dura en tout qu'une minute. Il fut accompagné d'un fort grand bruit & ſe fit ſentir par toute l'Iſle. Quelques maiſons eurent leurs murs entrouverts & furent preſque renverſées, d'autres ne perdirent que les thuilles de leur couverture. Peu de Bâtimens furent exemts de quelque dommage, & tous les habitans furent dans une fort grande conſternation. Les Vaiſſeaux qui étoient dans le Havre de Port-Royal ſe ſentirent de l'agitation de l'Iſle. Un bâtiment venant d'Europe, ſe trouvant pour lors à l'Eſt de l'Iſle, une perſonne qui étoit ſur ſon bord dit avoir vû la terre s'élever comme un

Vaiſſeau

gues, dans le tems du tremblement, dont le cours étoit du Sud au Nord.

Le Gouvernement du Duc d'Albermarle ne produiſit preſque rien de remarquable. Il y eut une déclaration publiée pour parvenir plus ſurement à réduire les Cappres & Pirates: mais nous venons de dire qu'il n'étoit plus queſtion d'eux pour lors.

Le Bachelier Hans Sloane, aujourdhui Préſident de la Societé Royale, avoit ſuivi ce Seigneur en qualité de ſon Médecin. Ce fut pendant ſon ſéjour ici, qu'il travailla à ſon admirable collection de plantes qu'il a publiée depuis.

Son maître ne jouit pas long-tems de ſon poſte: le changement de climat & un peu trop de boiſſon, avancerent ſa mort. Son corps fut embaumé & rap- Buckinghammeurt.

porté en Europe, ſur le même Bâtiment qui y ramena la Ducheſſe ſa veuve, depuis Ducheſſe de Montaigu.

Le Colonel Molesworth revint ici en ſa place. Le droit du Roi Guillaume fut alors reconnu dans l'Iſle, & l'on y proclama avec bien de la joie ce Prince & la Reine Marie.

Commerce des Negres.

C'eſt auſſi la date de la convention faite entre les deux Cours d'Angleterre & d'Eſpagne pour le commerce des Negres entre la Jamaïque & les Indes Eſpagnoles. Ce traité fut ménagé à Londres par Dom Sant-Iago del Caſtillo, que le Roi d'Eſpagne nomma bientôt après Commiſſaire Général à la Jamaïque pour veiller au commerce des eſclaves. Il portoit dans l'iſle le nom de Jacques Caſtille. Il s'y fit beaucoup eſtimer, y vécut long tems, &

y acquit de beaux établiſſemens qui portent encore aujourd'hui ſon nom.

En 1690. le Comte d'Inchiquin fut nommé au Gouvernement de l'Iſle & vint auſſitôt en prendre poſſeſſion. Les Négres commencerent alors à faire du déſordre. Les fugitifs & les deſcendans des eſclaves Eſpagnols qui n'avoient jamais été ſoumis, firent une irruption & pillerent les plantations voiſines de leurs forts, & commirent des cruautés inouies. Ils avoient des lieux de retraites ſi impénétrables, que tous les efforts qu'on fit pour les en déloger furent inutiles. Les Blancs qui l'entreprirent y échouerent : les uns y furent maſſacrés, & ceux qui échaperent revinrent excedés de fatigues. Le mauvais ſuccès de leur expédition fit naître à nos

1690.

Irruption des Negres rebelles.

eſclaves le deſſein de ſe révolter. On s'apperçut de la diſpoſition où ils étoient, & l'on prit de ſi bonnes précautions qu'ils n'oſerent remuer, excepté dans les plantations de M. Sutton. Quatre cent Noirs s'y ſouleverent, forcerent la maiſon de leur maître, qu'ils égorgerent lui & tous les Blancs qui y étoient, ſe ſaiſirent de cinquante mouſquets, mouſquetons & autres armes, de beaucoup de poudre & de plomb, de quatre petites pieces de campagne & de beaucoup d'autres proviſions. Avec cet appareil de guerre ils allerent attaquer la plantation voiſine, où ils exterminerent tous les Blancs.

Tous les Diſtricts voiſins prirent l'allarme. Cinquante cavaliers ou fantaſſins marcherent contre eux, & arrêterent leurs progrès. Toutes les plantations

ſe tinrent ſur leurs gardes & empêcherent d'autres rebelles de ſe joindre aux eſclaves armés. Cependant ils avoient l'avantage du nombre ; mais comme une certaine terreur accompagne toujours le crime, ils n'eurent pas le courage de tenir ferme. Ils ſe retirerent dans la grande maiſon de M. Sutton, où ils ſe préparerent à ſe défendre ; mais à peine y étoient-ils entrés qu'un gros Corps de Blancs vint les y attaquer : ils ne ſe défendirent preſque point, & s'enfuirent en faiſant partout le plus de dégât qu'ils pouvoient, & brulant toutes les cannes de ſucre qu'ils trouvoient ſur leur chemin. Un parti de Blancs les atteignit dans leur retraite, les diſperſa & les pourſuivit pluſieurs milles. Beaucoup de Noirs y périrent ; deux cens mirent bas

les armes & ſe ſoumirent : le reſte fut enſuite paſſé au fil de l'épée ou pris. Notre perte, non compris les Blancs tués dans les plantations, ne monta qu'à ſeize hommes. Du côté des eſclaves il y en eut environ deux cens d'aſſommés : fort peu obtinrent grace, & du nombre de ceux qui ſe ſoumirent, la plupart furent punis du ſupplice qu'ils méritoient.

Un peu auparavant, la guerre s'étoit déclarée entre l'Angleterre & la France. Le Roi Guillaume étoit à la tête des Confédérés, & les animoit tous par ſes conſeils & par ſon génie. Il réſolut d'attaquer la France dans ſes parties les plus ſenſibles. Leurs Colonies dans ces quartiers étoient un fonds aſſuré, d'où chaque année la plus grande partie de l'Europe tiroit beaucoup de denrées utiles qui

ſe recueilloient ſur les lieux. Il entreprit donc de faire tarir la ſource de tant de richeſſes, dont le débit étoit ſi préjudiciable à la Nation qu'il gouvernoit. Dans cette vûe, il envoya ici pluſieurs Vaiſſeaux de Guerre pour être employés ſuivant les ordres du Gouverneur, qui fut exhorté de ne rien négliger pour remplir ce deſſein. Milord Inchiquin envoya donc le Swan & le Guernſey, Vaiſſeaux de Guerre, avec le Quaïche & le Quacker pour couler à fonds ce qu'ils trouveroient de Vaiſſeaux François le long des Côtes.

M. Obryan fut mis à la tête de cette expédition, & la conduiſit admirablement bien. Il détruiſit pluſieurs établiſſemens des ennemis dans l'Iſle Eſpagnole, & ramena à la Jamaïque grand nombre de Bâtimens François.

Mais tandis que cette Isle enorgueillie de ces succès regorgeoit de richesses & s'abandonnoit à toutes sortes de débauches, elle éprouva la plus terrible calamité que jamais peuple ait essuyée, & que bien des gens regarderent comme un redoutable châtiment du Ciel.

Tremblement de terre. 1692.

Le 7 Juin 1692. arriva le plus violent tremblement de terre, qui peut-être ait jamais été ressenti. Il commença entre 11 heures & midi. Il ébranla & renversa en deux minutes de tems les Neuf-Dixiémes de Port-Royal, & en fit crouler les Quais tout à la fois. Plusieurs brasses d'eau couvrirent les rues; & le moindre dommage qu'elles y firent, fut d'inonder les maisons jusqu'aux étages les plus élevés. La terre s'entrouvrit & engloutit beaucoup de monde; il y eut environ deux

mille perſonnes, Blancs & Négres, qui périrent dans cette Ville. Du côté du Nord, près de mille acres de terre croulerent & entraînerent treize perſonnes vivantes. Toutes les maiſons dans l'Iſle furent renverſées, & ce qui échapa des Habitans fut obligé de ſe loger ſous des huttes. Les deux grandes montagnes à l'entrée de la promenade des ſeize mille s'écroulerent, ſe joignirent & fermerent l'embouchure de la riviere, qui fut à ſec un jour entier juſqu'au Bac. Par là on prit une prodigieuſe quantité de poiſſons, qui devinrent une grande reſſource pour les malheureux Habitans.

A Yellons, une grande montagne ſe fendit, ſe renverſa dans la plaine, couvrit pluſieurs habitations & enterra dix-neuf Blancs. La plantation d'un par-

ticulier fut reculée d'un mille d'où elle étoit d'abord placée : l'eau de tous les puits regorgea par-deſſus leurs bords.

A Port Royal les mariniers & matelots, peu touchés d'un ſi terrible châtiment, regarderent ce deſaſtre comme une occaſion favorable de piller & de voler : mais une ſeconde ſecouſſe les fit périr pour la plupart.

Quand le premier choc fut paſſé, tous les habitans conſternés coururent en foule dans les Egliſes & y adreſſerent leurs priéres avec peut-être plus d'ardeur qu'ils n'avoient fait de leur vie. Les Juifs même s'y réfugierent en grand nombre, & implorerent à genoux le nom de Jéſus.

Preſque tous les Bâtimens qui étoient dans le Havre furent renverſés & ſubmergés.

Les Vaiſſeaux de Guerre n'eurent pas un meilleur ſort. L'agitation de la mer fut ſi violente, que la Frégate le Swan, portée par-deſſus le faîte de pluſieurs maiſons, alla heurter contre la Priſon du Gueſt: cependant elle ne ſe renverſa pas, ce qui ſauva la vie à pluſieurs centaines de perſonnes.

Un bruit horrible & effrayant ſe fit entendre dans les montagnes. Pluſieurs Noirs fugitifs en furent ſi épouvantés, qu'ils revinrent d'eux-mêmes trouver leurs anciens maîtres. Les Salines furent inondées. L'eau ſe faiſant paſſage par 20 ou trente endroits différens, ſortit avec autant de violence, que ſi on avoit ouvert autant d'Ecluſes à la fois.

Les habitans de Spanish-Town croyant que le Rio-Cobre s'étoit perdu, penſoient

à abandonner la place ; mais au bout de peu de jours, cette Riviere ſe fit une autre route, & diſſipa leurs craintes.

Le Tremblement fut plus fort à la Campagne que dans les Villes. Les montagnes ſe fendirent : les maiſons, les Plantations furent détruites : & des crevaſſes de la terre ſortirent des eſpeces de Rivieres qui s'éleverent fort haut dans l'air, qu'elles remplirent d'une puanteur & d'une infection très nuiſibles à la ſanté.

C'eſt ainſi que Port Royal, la plus belle Ville des Indes Occidentales, & le plus riche morceau de l'Univers, fut détruit de fond en comble, au point que cette habitation de tant de riches Commerçans, cet aſſemblage de tant de précieux magaſins, eſt à préſent couvert de vingt braſſes d'eau.

Pluſieurs perſonnes dignes de foi qui étoient à Liganiea, rapporterent que la mer ſe retira ſi loin de ſes rivages, qu'ils virent deux ou trois cens vergers à ſec dans le fonds de ſon ſein ; mais qu'en moins de deux ou trois minutes elle inonda enſuite la plus grande partie de ſes bords.

Ce jour fut fatal à plus de trois mille ames. Une maladie contagieuſe qui le ſuivit en emporta encore davantage : le ſéjour de l'Iſle depuis ce déſaſtre, n'eſt plus ſi bon pour la ſanté. Le jour anniverſaire de ce malheur eſt célébré par un jeûne.

Ce déſaſtre eſt l'origine de la floriſſante Ville de Kingſton. Port Royal étant ſubmergé comme nous venons de le dire, les principaux marchands s'éloignerent des bords de la mer

Kingſton bâti.

& commencerent à bâtir & à habiter Kingſton. Petit à petit elle prit l'apparence d'une Ville, & depuis elle s'eſt accruë au point qu'elle égale au moins Port-Royal.

Si vous voulez un plus ample détail de ce terrible événement & des dégâts prodigieux qu'il a cauſés, je vous conſeille d'avoir recours aux tranſactions philoſophiques.

Ce tremblement ſi funeſte à la Jamaïque, ſe fit ſentir dans beaucoup d'autres parties du monde.

Les ennemis de la Grande-Bretagne ne furent pas ſpectateurs oiſifs de ces déſaſtres. Les François s'imaginerent qu'ils ſe rendroient aiſément maîtres d'une Iſle déſolée, où regnoient la pauvreté, les maladies & la miſere. Ils y firent une deſcente, pleins d'eſpérance d'y

réuſſir : mais malgré la ſituation où étoient les habitans, ils reçurent les ennemis avec leur courage accoutumé, & repouſſerent ſi bien leurs efforts, que de tous ceux qui étoient débarqués, il n'en retourna que dix-huit porter la nouvelle de la défaite de leurs compagnons.

Peu de tems après, le Lord Inchiquin mourut, & William Buſton fut nommé pour le remplacer : il arriva ici en Mars 1695. Son premier ſoin fut de réformer pluſieurs abus occaſionnés par nos derniers malheurs. Il fit auſſi nommer des Agens pour aller ſolliciter nos affaires à Londres, avec quatre cens cinquante livres d'appointement.

Mort d'Inchiquin remplacé par Buſton. 1693.

Nous perdîmes cette année le Vaiſſeau de Guerre le Mordant qui fut jetté ſur les Rochers de Cuba, & peu après

une Frégate qui fut prise par deux Bâtimens François & conduite au petit Goave : où l'ennemi faisoit de grands préparatifs contre nous. Le Capitaine Heliot trouva moyen d'en sortir lui troisiéme dans un petit Canot qui ne pouvoit tenir plus de monde, & vint ici donner avis de tout au Gouverneur.

Celui-ci en profita pour prendre les précautions convenables & mettre toute l'Isle en état de défense. Le plus grand Corps de troupes fut placé autour de Port Royal ; & les autres postes furent gardés & munis le mieux qu'il fut possible.

1694. Descente des François.

Le 17 Juin 1694. parut la Flote Françoise, composée de vingt voiles. Elle étoit commandée par M. du Casse Gouverneur de Saint-Domingue. Il vint aborder à Cow-lay à 7 lieues à l'Est de Port Royal, &

y mit ſon monde à terre. Après avoir commis beaucoup de cruautés & pillé pluſieurs plantations, ils ſe rembarquerent. Leur ſeconde deſcente fut à la baye de Carliſle. Ils y débarquerent 1500 hommes qui attaquerent un retranchement où étoient 200 Anglois, qui après une vigoureuſe défenſe furent enfin forcés, battus & mis en fuite. Mais cinq compagnies d'infanterie & quelque cavalerie vinrent à leur ſecours: & quoique ce corps eût marché toute la nuit, non ſeulement il arrêta la pourſuite des François, mais les obligea de ſonger à la retraite avec précipitation. Il y eut encore depuis pluſieurs eſcarmouches où les ennemis perdirent du monde & quelques-uns de leurs meilleurs Officiers. Déſeſpérant de réuſſir, ils profiterent de

l'obſcurité de la nuit pour ſe rembarquer, laiſſant leurs Priſonniers à terre, & regagnerent Saint Domingue. Cette expédition leur couta plus de 700 hommes: & nous ne perdimes qu'environ 200 hommes, la plupart Juifs ou Noirs. Le Capitaine Héliot qui nous avoit avertis ſi à propos, reçut pour récompenſe une Médaille, & une Chaîne de la valeur de 100 livres, & 500 livres en argent comptant : ſes deux compagnons en eurent chacun 50.

1695. Revanche des Anglois ſur St. Domingue.

L'année ſuivante le Roy envoya ici une Eſcadre ſous les ordres du Capitaine Wilmot, avec 1200 hommes de troupes de débarquement, commandés par le Colonel Luke Lillingſton. Le but de cet armement étoit d'aller à notre tour faire une tentative ſur Saint Domingue. Notre Gouverneur ſecon-

da ce projet autant qu'il fut en lui, & les Eſpagnols ſe joignirent à nous. Avec ces forces réunies nous ruinâmes tous les établiſſemens des François, & le butin fut immenſe. Mais notre Chef d'Eſcadre préférant d'autres intérêts à la fidélité qu'il devoit à ſon Prince & à ſon devoir, laiſſa manquer les troupes de toutes ſortes de proviſions, & leur fit ſouffrir les dernieres miſeres. Cependant le courage des Officiers ſuppléant un peu à ces difficultés, nous ne laiſſâmes point de marcher courageuſement au Port de Paix & de l'attaquer. Le Capitaine Wilmot à la tête de 400 matelots, fit en même tems une fauſſe attaque. La place fut emportée par nos troupes de débarquement; les François ſe voyant ſans reſſource ſe jetterent tête baiſſée ſur les 400 ma-

Priſe du Port de Paix.

telots, en égorgerent un grand nombre, & ſe firent jour au travers du reſte. Le Fort fut démoli, après quoi nous rembarquâmes le reſte de nos gens dont beaucoup moururent en arrivant à la Jamaïque. L'Avare Chef d'Eſcadre ne jouit pas long tems du butin qu'il avoit fait. Il mourut en retournant en Europe. Puiſſent périr ainſi tous ceux qui lui reſſemblent.

1696. Tentative de M. de Pointis ſur la Jamaïque.

Les François furent ſi découragés par cette revanche, qu'ils n'ont plus depuis oſé rien tenter ouvertement contre la Jamaïque. En 1698. M. de Pointis avec une Eſcadre Françoiſe fit mine de vouloir l'attaquer; mais il ſe retira, quand il vit tout le monde prêt à l'y bien recevoir. L'Amiral Neville le pourſuivit & lui prit un des plus riches Vaiſſeaux de ſon Eſcadre. Cette priſe fut

eſtimée environ 20000 livres ſterlings. Neville mourut le mois d'Août ſuivant & avec lui ſept Capitaines de Vaiſſeau du Roi avec un fort grand nombre d'hommes de leurs équipages. Cette perte fut occaſionnée par l'extrême chaleur & l'air mal-ſain du climat.

L'année ſuivante les François publierent qu'ils viendroient bientôt faire une deſcente chez nous. Sur l'avis qu'en eut le Gouverneur, il fit partir le Capitaine Moïſe dans une chaloupe. Celui-ci débarqua à Saint Domingue & y enleva le nommé Grumblet natif de la Jamaïque, & qui excitoit nos ennemis à venir ravager ſa propre patrie. Les éclairciſſemens qu'on tira de lui découvrirent leurs meſures & firent échouer leur projet: après quoi il fut pendu, comme il le mé-

ritoit, malgré la menace que firent les François de faire ſubir le même ſort au Capitaine Price, Commandant du Vaiſſeau le Loudon, pour lors priſonnier au petit Goave.

1698. Ecoſſois veulent s'établir à Darien.

En 1698. les Ecoſſois travaillerent à leur établiſſement à Darien. Ils avoient fortifié l'Iſle d'Or au fonds du Golfe, où l'hiſtme qui ſe trouve entre ce Golfe & la Mer du Sud eſt ſi étroit, que peu de gens pourroient en défendre le paſſage contre une multitude, & barrer ainſi la communication par terre d'un continent à l'autre. Je ne prétends pas juſtifier les démarches du Roi pour renverſer leurs deſſeins. Jamais Colonie ne fut plus durement traitée, & ne commença avec un plus beau point de vuë. Je ne déciderai point ſi ce fut par politique que le Gouvernement

manqua à ſes engagemens ; mais l'Ecoſſe reçut pour lors un échec dont je crains qu'elle ne ſe releve jamais. Preſque tous nos Gouverneurs dans ces mers reçurent ordre de ne favoriſer les Ecoſſois d'aucun ſecours. Le nôtre ſurtout en reçut des plus précis. On traita les Ecoſſois comme des Pirates ; on leur refuſa toutes les néceſſités de la vie, le bois, l'eau, & généralement tout ce que les loix des nations obligent de ne ſe pas refuſer les uns aux autres. Ils formerent leur entrepriſe, dans la perſuaſion qu'ils ſeroient ſecourus de ce dont ils auroient beſoin, ſelon la parole que le Roi leur avoit donnée. Mais ils éprouverent que les engagemens les plus ſolemnels ne ſont rien le plus ſouvent, quand l'intérêt n'engage point à les tenir.

Deux Vaiſſeaux chargés d'une multitude de malheureux demi morts de faim, à qui on avoit refuſé l'entrée de tous nos Ports & qui étoient réduits à l'extrémité par la famine & les maladies, vinrent échouer ſur la Côte de cette Iſle. La plupart y périrent : quelques-uns cependant y vécurent & y firent de belles fortunes dans la ſuite, entr'autres le Colonel Guthrie, qui n'eſt mort que depuis peu d'années, après avoir acquis beaucoup de biens, & être parvenu aux premieres dignités de l'Iſle. Le Colonel Blair y vint auſſi dans ce tems là. Chirurgien de profeſſion il ſe fit bientôt connoître, & devint un des plus riches particuliers de la Jamaïque. Il mourut avec une fort bonne renommée en 1728. Cuſtos de Spanish-Town & premier

premier Colonel de toute la milice. Sa probité & ſon grand jugement furent ſi généralement reconnus, que perſonne n'a été plus reſpecté que lui de ſon vivant, ni plus regretté depuis ſa mort. Il a laiſſé un fils, actuellement en Angleterre où il etudie, & trois filles aimables, & d'un grand mérite. Le Colonel Dowdall étoit auſſi ſur un de ces Vaiſſeaux. Il vit encore, & étoit Officier à la bataille de la Boyne où il ſe diſtingua pour la défenſe de la cauſe Royale. Il ſuivit le Roi à ſon entrée triomphante à Dublin, après quoi il paſſa en Ecoſſe avec le Général Mackai & ſe trouva à l'affaire de Gilli-cranki. Il reſta dans ce païs là juſqu'à ce que la compagnie de Darien lui offrit de grands avantages pour prendre le Commandement de ſes for-

ces. Il reçut commiſſion d'elle, s'embarqua ſur l'un de ces deux Vaiſſeaux, & partagea leur mauvais ſuccès. En arrivant ici il fut réduit à prendre un office d'Inſpecteur. Mais un homme de ſon mérite ne pouvoit reſter long tems inconnu : il fut bientôt traité avec diſtinction par nos Gouverneurs ; & maintenant, il eſt dans une ſituation opulente & des plus honorables. Le Colonel Camb'-dell, encore vivant, mérite auſſi que je ne l'oublie point. Il fut du nombre de ces malheureux. Il eſt à préſent Cuſtos de la Paroiſſe de Sainte Eliſabeth. Sa conduite a toujours été integre & irréprochable, & il eſt peu d'exemples d'une probité auſſi entiere que la ſienne.

En 1699. l'Amiral Bembow arriva avec une Eſcadre ; mais

la maladie ayant emporté beaucoup de ſes Officiers & la plus grande partie de l'équipage de ſes Vaiſſeaux, il fut forcé de reſter à rien faire, & d'attendre qu'il lui fût venu des recrues pour être en état de tenter quelque entrepriſe.

Nous perdîmes pluſieurs Vaiſſeaux cette année là, & notre Gouverneur William Buſton mourut auſſi. Le Major général Selwyn fut nommé en ſa place en Avril 1701.

Buſton meurt.

Selwyn en ſa place.

Pour lors l'Eſcadre du Général Bembow ayant été recrutée d'équipages, il commença à faire voir de quoi il étoit capable, & à ſignaler ſa vigilance & ſa valeur. Il croiſa continuellement le long de nos Côtes & les rendit ſi ſûres, que jamais le commerce d'Angleterre ne s'étoit fait avec autant de tranquillité.

Dans ce tems là Louis XIV. venant de s'emparer du Royaume d'Eſpagne au nom de ſon petit-fils, les territoires de cette Couronne en Amérique paſſérent auſſi dans ſes mains. Ce fut l'occaſion d'une guerre longue & cruelle, où toute l'Europe fut intéreſſée, & qui ne finit que par la Paix d'Utrecht. Cependant notre nouveau Gouverneur ne ſurvéquit pas long tems à ſon arrivée. Le Conſeil choiſit en ſa place, Peter Becford, Ecuyer, qui étoit encore en fonction quand le Roi Guillaume mourut. Il fit d'abord proclamer la Reine Anne. Lui-même mourut bientôt après.

Selwyn meurt.

Becford le remplace.

1702.

Becford s'étoit diſtingué contre les François. Enſuite s'étant attaché aux plantations, il étoit devenu un des plus riches planteurs qu'il y eût eu. Il laiſſa à

ſa mort vingt-deux plantations & plus de 1200 Négres, & l'on faiſoit monter à un million & demi l'argent comptant qu'il avoit, ou placé, ou à la Banque. Enſorte que de deux fils qu'il a eus, celui qui lui reſte eſt le plus riche particulier de l'Europe. Le frere de celui-ci fut tué, il n'y a pas long tems dans un combat ſingulier.

A l'avenement de la Reine Anne à la Couronne, la guerre recommença avec la France. Bembow mit à la voile & alla inſulter les François & leurs nouveaux alliés, les Eſpagnols, juſques dans leurs propres Ports de l'Amerique. Il fit pluſieurs priſes ſur eux & fut toujours heureux dans ſes entrepriſes, hormis dans la derniere, où il eut affaire avec M. du Caſſe. Il avoit l'avantage; mais la lâcheté de quelques-uns de nos Ca-

Mort de l'Amiral Bembow, dans un combat contre M. du Caſſe.

pitaines l'empêcha d'achever la défaite totale de l'Eſcadre Françoiſe. Pour comble de malheur, il eut dans le combat la jambe emportée par un boulet de canon, & mourut bientôt après de ſa bleſſure. Deux de nos Capitaines, Kirby & Wade, en punition de leur poltronnerie furent paſſés par les armes : un
1703. troiſiéme nommé Hudſon évita par une mort naturelle le ſupplice qui lui étoit préparé, & le Capitaine Conſtable fut caſſé du ſervice de Sa Majeſté & condamné à une priſon arbitraire.

Comte de Peterborough Gouverneur.

La Reine nous donna pour lors le Comte de Peterborough pour Gouverneur & lui accorda plus de pouvoir qu'à aucun de ſes prédéceſſeurs. Il ne vint point ici cependant, je ne ſçai pourquoi. Nous vîmes ſeulement arriver une Eſcadre qui

fut bien utile au Commerce de notre Iſle.

Nos Marchands crurent ce tems de guerre favorable pour recommencer la courſe. Ils armérent à cet effet divers Bâtimens. Neuf ou dix allérent attaquer une Ville Eſpagnole, appellée Talow, dans le grand continent, environ à dix lieues de Carthagene. Ils la prirent, la pillérent, & la réduiſirent en cendres. De-là ils firent voile à Calcédoine, remontérent la riviere de Darien, & obligérent les Indiens de leur ſervir de guides. Ils arrivérent au bout de douze jours auprès des mines d'or de Santa-Cruz de Cana, proche Sainte Noirie.

Priſe de Talow par les Anglois.

Le neuviéme jour de leur marche, ils tombérent ſur une garde avancée de dix hommes, que les Eſpagnols avoient poſtée à quelque diſtance de la

Et des mines de Santa Cruz.

Place pour ſa ſureté. Neuf des dix furent faits priſonniers, l'autre ſe ſauva & alla donner l'allarme aux Mines. Auſſitôt les Habitans s'enfuirent avec leur argent & leurs effets les plus précieux. Les Anglois arrivérent cependant au nombre de 500 hommes, attaquérent le Fort, en chaſſérent la garniſon Eſpagnole & ſe rendirent ainſi maîtres des Mines. Il y étoit reſté environ 70 Négres. On les fit travailler pour nous, & au bout de vingt-un jour, ils nous produiſirent plus de 80 livres de poudre d'or. Nous trouvâmes auſſi pluſieurs lingots d'argent que les ennemis avoient enterrés en abandonnant la place, & nous finîmes par bruler la Ville en partant. La ſeule Egliſe fut exceptée. Nous regagnâmes enſuite nos Chaloupes, emmenant avec

nous les Négres & emportant beaucoup d'effets de valeur. Quelques-uns de la Compagnie remontérent encore la riviere plus haut.

LETTRE IX.

JE reprends ma narration. Le Colonel Thomas Handasyde fut l'année suivante reconnu Lieutenant-Gouverneur. Il étoit regardé comme un fort bon Officier, & en effet il montra toujours beaucoup de fermeté.

Handasyde Gouverneur-Lieutenant.

A peine étoit-il arrivé, que Port-Royal nouvellement rebâti & presque revenu à son ancienne beauté, essuya un malheur aussi funeste que le tremblement de terre qui l'avoit détruit. Le 9 Janvier 170$\frac{1}{4}$. entre 11 heures & midi, le feu

Grand incendie a Port-Royal en 1704.

prit dans la Ville, & fut ſi violent qu'avant la nuit il ne reſtoit pas une maiſon ſur pied. Comme cette Ville étoit ſituée ſur une langue de terre entourrée d'eau dans la plus grande étendue, & que les rues étoient étroites, les habitans ne purent ſauver autant d'effets que dans une place mieux percée. Cependant beaucoup de Marchands mirent en ſureté leur argent, leurs Livres de Comptes, & quelques-uns ſauvérent une quantité conſidérable de marchandiſes par le ſecours des Chaloupes des Vaiſſeaux de guerre. Aucun des Bâtimens alors en rade ne fut endommagé, à l'exception d'un Brigantin & d'une Chaloupe. L'incendie épargna auſſi les deux Forts Royaux & les Magaſins.

Dans cette triſte circonſtance, le Gouverneur convo-

qua l'Aſſemblée à Kingſton. Il y expoſa la ſituation des habitans, & dit que pour les ſoulager il avoit, de l'avis du Conſeil, fait déja pluſieurs dépenſes, leur ayant fait fournir pluſieurs barils de bœuf ſalé, de farine, & d'autres proviſions. En réponſe l'Aſſemblée promit de rembourſer le tréſor de ce qui y avoit été ou ſeroit débourſé à cette occaſion, & pria le Gouverneur & le Conſeil de continuer leurs bons ſoins pour ces malheureux. En conformité, tous deux de concert prirent les meſures convenables à la circonſtance préſente. Ils décidérent que Port-Royal ne ſeroit plus rebâti; mais que tous les habitans ſeroient tranſportés à Kingſton où les rues étoient déja allignées, & où il y avoit déja beaucoup de monde établi. Port-Royal ne fut

donc, long tems après cet accident, qu'un monceau de ruines. A la fin cependant il a été rebâti, & aujourd'hui il forme une jolie petite Ville.

Le défunt Amiral Bembow fut remplacé par le Vice-Amiral Groydon. Mais avant ſon arrivée le Capitaine Whilſtone exécuta heureuſement une expédition contre les François & les Eſpagnols. Il alla juſques dans leurs Ports enlever & détruire beaucoup de Vaiſſeaux, & ramena ici 120 Priſonniers avec beaucoup de butin.

Cet évenement fut ſuivi d'une maladie contagieuſe qui fit périr ici beaucoup de monde, ſurtout des troupes & des matelots nouvellement arrivés d'Europe. L'Eſcadre de Groydon en avoit amené deux mille.

Le Mardi-gras fut auſſi remarquable par un tremblement

de terre arrivé à Kingſton : mais il cauſa fort peu de dommage.

Cependant la courſe continuoit toujours ainſi que la guerre. Il eſt incroyable combien nos Vaiſſeaux de guerre & nos Corſaires furent heureux dans leurs entrepriſes. Il ne ſe paſſoit pas un jour qu'il ne nous arrivât quelques priſes. On ne remarqua jamais mieux combien cette Iſle eſt ſituée avantageuſement pour inquiéter en tems de guerre, les François & les Eſpagnols.

Il ſeroit de la ſageſſe du Gouvernement de tirer toute l'utilité poſſible de ce poſte : & ſi en effet on faiſoit la dépenſe néceſſaire, la Jamaïque ſuffiroit pour contenir les Eſpagnols dans les Indes Occidentales ; mais à preſent nous avons tous les mains liées, & nous ne pouvons que former des plaintes,

quand nous ſommes inſultés par nos ennemis, qui ſçavent parfaitement que la ſituation de la Colonie ne ſçauroit leur faire craindre de repréſailles de notre part. Mais revenons à notre récit.

Le Contre-Amiral Whilſtone ayant quitté l'Iſle, chargea le Capitaine Ker de commander l'Eſcadre en ſa place. Celui-ci manqua ſi eſſentiellement à ſon devoir, que le Conſeil & l'Aſſemblée furent obligés de faire contre lui des repréſentations à la Cour. Il en vint des ordres d'informer ſur les faits allégués: les faits s'étant trouvés véritables, ſa commiſſion lui fut ôtée, ainſi que l'eſpérance d'être jamais employé au Service du Roi.

Tant que la guerre dura, on ne s'occupa dans l'Iſle qu'à favoriſer les Corſaires: & quoi-

que quelquefois nous fiſſions des pertes conſidérables, elles furent abondamment compenſées par beaucoup de riches priſes qui nous arrivoient journellement, enſorte que l'Iſle étoit beaucoup plus opulente que du tems même de Morgan. Bientôt le luxe s'y introduiſit, de façon qu'on s'en apperçoit encore à préſent.

L'Aſſemblée commença auſſi à vouloir ſe rendre indépendante, en étendant trop loin ſon pouvoir, & manquant au Gouverneur juſqu'à lui refuſer les fonds néceſſaires pour l'entretien des fortifications & pour les dépenſes publiques. Celui-ci marqua beaucoup de fermeté & de réſolution. Sçachant qu'on refuſoit de ſe ſéparer ſuivant qu'il l'avoit ordonné, il jura ſur ſon épée qu'il alloit bientôt ſe faire obéir, & mar-

cha au Palais. A ſon arrivée les planteurs intimidés ſe diſperſérent avec tant de précipitation, que l'un d'eux tomba du haut en bas de l'eſcalier & ſe rompit le col. C'eſt la ſeule choſe remarquable que j'aye entendu réciter du tems qu'il a gouverné.

Lord Hamilton Gouverneur.

Il eut pour ſucceſſeur le Lord Archibald Hamilton. Tout le monde ſçait comment il ſe conduiſit dans l'affaire des naufrages de Bahama, & qu'il fut rappellé après avoir eſſuyé ici un traitement fort dur. Peter-Haydwod le remplaça ; mais lui-même ne fut pas long tems en place, & Nicolas Lawes fut ſon ſucceſſeur.

1722. Ouragan.

Le 28 Août 1722, ſurvint un violent ouragan qui fit infiniment de dommage dans l'Iſle. L'Aſſemblée ordonna qu'à l'avenir l'anniverſaire de ce jour-

là ſeroit un jour de jeûne. En effet cela s'obſerve régulierement ainſi que pour le 7 Juin, jour anniverſaire du terrible tremblement de terre dont je vous ai parlé ci-deſſus. Ces jours-là le peuple fait paroître un extérieur de dévotion & de piété. On peut les appeller les deux ſeules Fêtes de l'année: car on n'y diſtingue guères le Dimanche des autres jours de la ſemaine.

Teach, Corſaire.

Dans ce tems là le fameux Edouard Teach, communément appellé Barbe noire, infeſtoit les Mers de l'Amerique. On ne vit guères d'homme plus ſanguinaire. Sa cruauté alloit juſqu'à la barbarie. Son nom devint la terreur générale, & quelques Gouverneurs ayant négligé de le pourſuivre, il ſuſpendit preſque entierement le commerce de certaines Co-

lonies du Nord. Il étoit né à la Jamaïque de fort honnêtes parens. Sa mere y vit encore, & un de ſes freres y eſt Capitaine de l'Artillerie. Il fut attaqué par un Vaiſſeau de guerre que commandoit un Lieutenant. Le combat fut très-opiniâtre & très-ſanglant. Il avoit pris un verre, & fait jurer à ſon équipage ſur leur damnation de ne recevoir ni donner quartier. Il fut tué & ſa tête portée à la Virginie, où elle fut attachée au bout d'une perche.

1725. Duc de Portland Gouverneur.

Le Duc de Portland vint en 1725 remplacer le ſieur Nicolas Lawes. Il amena avec lui Madame la Ducheſſe & ſa famille, & la réception qu'on lui fit fut des plus pompeuſes & des plus magnifiques. L'Aſſemblée lui décerna le double des appointemens qu'avoient eu ſes prédéceſſeurs. Il vécut dans

l'Iſle avec une extrême politeſſe, & jamais aucun de nos Gouverneurs ne s'attira plus de conſideration, & n'eut une plus belle Cour. Auſſi rien n'égaloit ſa civilité, ſon affabilité & la facilité de ſon accès. On ne regretta point ici les dépenſes que l'on fit pour lui. Tout l'inconvénient, peut-être, que l'on peut trouver à ſa façon de vivre, eſt, qu'elle inſpira aux planteurs qui ne ſont pas en état de ſoutenir des profuſions extraordinaires, un goût exceſſif pour la dépenſe.

Le Roi des Moſquites vient à la Jamaïque.

Peu après ſon arrivée, le Roi des Moſquites, ſuivi de beaucoup de ſes ſujets, vint lui faire ſa cour. C'eſt une Nation Indienne qui habite le païs ſitué entre Truxillo & Hondurade, & qui ſe ſoumit à l'Angleterre lorſque le Duc d'Albermarle gouvernoit notre Iſle. Ils n'ont

jamais été conquis & soutiennent leur liberté contre les Espagnols, dont les vaines tentatives ne servent qu'à aigrir la haine de ce peuple, devenu leur ennemi déclaré, & qui leur fait tout le mal qu'il peut, avec d'autant plus d'animosité, qu'il n'a rien à craindre d'eux, à cause de la difficulté que les Espagnols trouveroient à pénétrer au travers des montagnes & des marais qui environnent ce païs. Par leur commerce avec nous, ils ont commencé à apprendre un peu notre langue. Les Espagnols les nomment petites culottes, & ne leur font aucun quartier lorsqu'ils les rencontrent. C'est un peuple fort doux, pacifique, esclave de sa parole, ennemi de la pluralité des femmes, & très religieux observateur des cérémonies du mariage. Ils

ſont adorateurs du Soleil. Quand quelqu'un d'eux vient à mourir, ils l'enveloppent dans une Nate, & le placent ainſi debout, la face tournée vers l'Eſt.

Le Roi des Moſquites prend une commiſſion de nos Gouverneurs, & pour cet effet ils ſe rendent ici à chaque mutation. Pendant leur ſéjour ils ſont entretenus aux dépens du public & richement habillés. A leur départ on leur fait quelques préſens de peu de conſéquence, avec leſquels ils s'en retournent ſatisfaits.

En cas de guerre avec l'Eſpagne on peut tirer de grands avantages de l'amitié de ces peuples, & la faire ſervir très utilement aux intérêts de notre Nation & de ſes Colonies.

Mais revenons à mon récit. Le Duc de Portland reçut ſa

Majeſté Indienne avec toute ſorte de politeſſe. Un jour il l'avoit invité à diner, & ce Prince ſauvage qui ne conoiſſoit point l'uſage des eſcaliers pour monter dans les appartemens, ſautoit chaque degré un à un. Il ſe ſervit dans la converſation d'expreſſions ſi libres, que la Ducheſſe fut obligée de quitter la table. Cependant reconduit & congédié fort civilement, il retourna chez ſes ſujets, enchanté du bon accueil qu'on lui avoit fait.

Portland meurt.

Le Duc de Portland ne vêcut pas longtems dans ce gouvernement. Il y paya bientôt le tribut à la nature, & ſon corps fut reporté en Angleterre. Le Major général Hunter le remplaça. Son arrivée fut marquée par un embargo général ſur toutes ſortes de Bâtimens: ce qui cauſa un tort infini à notre

Hunter lui ſuccede.

Iſle. Il fit publier contre les Négres rebelles, pluſieurs loix très néceſſaires. On en fit auſſi contre les Papiſtes déguiſés, dont on craignoit alors que le nombre ne devînt trop grand dans l'Iſle. Il fut ordonné que tout habitant depuis 16 juſqu'à 60 ans ſeroit tenu de renier l'Egliſe Romaine. Cet acte occaſionna de grandes agitations. A la fin cependant le parti du Gouverneur prévalut. Il ne ſurvêquit pas long tems à ce ſuccès, & mourut en Mars 1734.

1734. Aſcough en ſa place par *interim*.

Le Sieur John Aſcough Ecuyer, prit le commandement en attendant que le Roi eût fait connoître ſa volonté. Il eut occaſion d'agir contre les rebelles, qui commettoient alors de grands déſordres. On réſolut d'employer contr'eux toutes les forces de l'Iſle.

Expédition contre les Négres.

L'exercice des loix civiles fut ſuſpendu, & les Militaires prirent leur place. On aſſembla des partis conſidérables qui avoient chacun leurs chefs particuliers. Le Capitaine Stoddart fut chargé d'aller attaquer la Ville de Nauny dans les montagnes bleues ; c'étoient les Noirs qui l'avoient bâtie, & elle étoit ſituée de maniere que peu de gens euſſent pû s'y défendre contre un grand nombre. Il fut donc obligé de mener avec lui pluſieurs pieces de campagne, & de s'en approcher avec les plus grandes précautions & dans le plus grand ſilence. Il arriva vers la nuit au pied de la montagne & profitant de ſon obſcurité, il monta par un paſſage fort étroit avec les plus déterminés de la troupe. Enfin ayant avec beaucoup de difficulté

Priſe de Nauny, Ville des Négres.

culté placé ſon canon ſur une éminence, il commença à tirer ſur la Ville. Les rebelles ſe préſenterent pour la défendre ; mais l'artillerie chargée à cartouches en abattit ou bleſſa un grand nombre, enſorte que ne pouvant ſoutenir notre attaque, qui ne dura pas une demie-heure, ils s'enfuirent avec une extrême précipitation. Stoddart les pourſuivit & ſa victoire fut complette. Beaucoup de ces rebelles furent paſſés au fil de l'épée. Beaucoup d'autres furent faits priſonniers. Leur Ville fut démolie, leurs proviſions détruites. Enfin leur perte dans cette journée fut plus grande, que toutes celles qu'ils avoient ſouffertes depuis vingt ans: au lieu que de notre côté il ne nous coûta preſque perſonne.

On pourſuivit auſſi ces mi-

ſérables dans les autres quartiers de l'Iſle, mais avec moins de ſuccès. A Bagnels ils oſerent attaquer un parti conſidérable commandé par le Colonel Edoward Charleton, & le Capitaine Ivy. Ces deux Officiers négligeoient de tenir leur troupe en bon ordre & ſouffroient qu'elle ſe diſperſât. Les rebelles ſçûrent cette manœuvre, & guêterent le moment favorable pour en profiter. Ils placerent une embuſcade, & tandis que nos Officiers étoient à dîner avec peu de leurs gens au-tour d'eux, tout à coup les Noirs débuſquerent & vinrent attaquer la Hutte, où l'on étoit à table. On fit une décharge ſur eux, mais avec peu de ſuccès: elle donna du moins l'allarme au reſte de nos gens qui étoient diſperſés aux environs. Ils prirent les armes & arrive-

rent à tems pour ſauver la vie à leurs Commandans. Les Négres prirent la fuite, & on les pourſuivit ſi foiblement qu'on les perdit bientôt de vûe, ſans pouvoir découvrir quelle route ils prenoient. Ils cauſerent même une forte allarme à Spanish-Town qui étoit à trente milles de là, & où l'on publia qu'ils venoient pour piller & ravager. Le Préſident reçut cet avis à une heure du matin, & ſur le champ il ordonna de ſonner la trompette & de battre le tambour. Moyennant cet avis, avant ſix heures il y eut deux corps de troupes de raſſemblés, un de gens de pied, & un de cavalerie, qui eurent ordre de ſe ſoutenir l'un l'autre en cas de beſoin : & l'on mit à leur tête ce qui ſe trouva d'Officiers d'une valeur re-

connue & de plus d'expérience.

Ces troupes partirent le ſecond jour & arriverent dans un endroit, où des feux encore allumés leur firent connoître que les Négres y avoient paſſé la nuit. Ils ſuivirent leurs traces & les joignirent bientôt. Le Capitaine Edmunds rangea ſon monde pour aller les charger; mais les rebelles n'eurent pas le courage de l'attendre: ils ſe diſperſerent & s'enfuirent par divers chemins. Pluſieurs cependant furent tués ou pris. Depuis cet échec on ne put point agir contr'eux, parce qu'ils ſe partagerent en petites troupes,& jamais ne formerent un Corps un peu nombreux.

Le mois d'Avril ſuivant, arriva un accident bien tragique qui occaſionna un Jugement des plus extraordinaires qui ſe

ſoient rendus ici. Deux particuliers s'étoient pris de paroles ſur une bagatelle. L'un étoit un gros Marchand de Kingſton, nommé M. Stevens. Il avoit inſulté le ſieur Vale Licencié ès Loix : & il ſe trouva des bouteſeux qui lès aigrirent encore l'un contre l'autre. Ils ſe rencontrerent un matin dans un Caffé. Vale frappa Stevens avec une baguette. Ils ſe jetterent bientôt l'un ſur l'autre & tomberent enſemble; mais dans la chûte Stevens donna de la tête ſur une pierre, ſi rudement qu'il ſe fit une fracture conſidérable dont il mourut l'inſtant d'après. Vale fut mis en Juſtice. Son interrogatoire dura près de 12 heures : & il ſe défendit avec beaucoup de vivacité. Cependant après deux jours de priſon, les Jurés le condamnerent à être pendu ;

mais il prévint le ſupplice honteux qui l'attendoit, & la nuit qui précéda le jour marqué pour ſon exécution, il ſe coupa la gorge.

Le Préſident mourut fort peu de tems après. Le ſieur John Gregory Ecuyer le remplaça. Il avoit été d'abord Chef de Juſtice, & ſa probité ne s'eſt jamais démentie dans aucun des emplois qu'il a remplis.

Cumminghant Gouverneur.

Au mois de Décembre ſuivant, il nous arriva un nouveau Gouverneur. C'étoit M. Henri Cumminghant de Balquham Ecuyer. Il fit honneur à ſa patrie, & ſon grand jugement & ſes bonnes qualités contribuerent à la gloire de la Nation. Son poſte de Gouverneur ne diminua en rien ſon humeur populaire. Il fut aimé parce qu'il méritoit de l'être. Il entreprit de réprimer l'inſolen-

ce des planteurs, & un différend qu'il eut avec un des plus conſidérables d'entr'eux avança peut-être ſes jours. Il ne vêcut ici que ſix mois. Sa mort arriva à quatre heures après-midi, & par Ordonnance du Conſeil il fut enterré la même nuit. Pour moi qui l'aimois j'ai pleuré ſa perte, & payé à ſa mémoire le tribut qu'une Muſe vertueuſe doit au mérite.

Nous perdîmes encore cette année le Docteur Jonſus-Hay, notre Chef de Juſtice, que ſes vertus faiſoient généralement eſtimer. La douceur de ſon caractere lui attiroit l'amitié de tous les honnêtes-gens, en même tems que ſa ſévérité contre les coupables le rendoit la terreur des fripons. Il fit bien voir le pouvoir de la vertu ſur un cœur bien né : car quoiqu'il ait habité plus de 20 ans une

Iſle où les mœurs ſont fort peu reglées ; jamais on ne le vit donner dans aucune débauche, proférer aucun jurement, ni diſcontinuer chez lui ſes exercices de piété.

LETTRE X.

JE vais aujourd'hui vous entretenir de deux événemens remarquables qui occaſionnent une grande révolution dans les affaires de l'Iſle, je veux parler de l'entiere ſoumiſſion des Négres rebelles & de la guerre avec l'Eſpagne. Depuis ma derniere elle a été déclarée entre les deux Couronnes. C'eſt après cette déclaration que ſoupiroient depuis long tems les Anglois, ſur tout ceux de cette Iſle. Ils n'attendoient que la liberté de prendre leur revan-

che des cruautés & des dépré-dations qu'ils eſſuyoient depuis tant de tems de la part de cette orgueilleuſe Nation, par la molleſſe & la patience de ceux qui tiennent le timon de nos affaires. A la fin ils ſe réveillent de la léthargie où nos ennemis les croyoient abſorbés, & ils ſongent à venger les inſultes faites non ſeulement aux ſujets de la Couronne d'Angleterre, mais à cette Couronne même, par un ennemi trop foible pour oſer ſe montrer devant un pavillon qu'il oſoit braver juſqu'ici.

Mais je reprends ma méthode accoutumée. Deux événemens auſſi grands étoient reſervés pour illuſtrer le Gouvernement du ſucceſſeur de M. Cumminghant. C'eſt M. Edouard Trelaunay Ecuyer. Il remplit aujourd'hui cette importante

Trelaunai Gouverneur.

place à la grande ſatisfaction de toute l'Iſle. En attendant ſon arrivée, l'adminiſtration avoit été confiée au ſieur Jonh Gregory qui s'en étoit acquitté avec la prudence & la fermeté convenable à ce poſte.

On a admiré en lui une intégrité peu commune, qui protégeoit les bons & puniſſoit les coupables avec une ſévérité, qu'aucune recommandation ne pouvoit fléchir.

Toutes les perſonnes conſidérables vinrent recevoir M. de Trelaunay à ſon arrivée ici, & on lui accorda des appointemens beaucoup plus forts que ceux d'aucun de ſes prédéceſſeurs, hormis le Duc de Portland.

Son premier ſoin fut de mettre l'Iſle en meilleur état de défenſe qu'elle n'avoit été depuis pluſieurs années. Il pré-

voyoit par les circonſtances préſentes des affaires, que bientôt il y auroit une rupture avec l'Eſpagne, & vouloit n'avoir rien à craindre de ſa part. L'importance de cette Iſle & la néceſſité de la mettre à l'abri des entrepriſes que les Eſpagnols pourroient y tenter, lui étoient parfaitement connues. En conſéquence nos Forts furent réparés, & des Officiers d'expérience & entendus furent mis à la tête de nos milices, qu'ils eurent ſoin de former & d'inſtruire au mêtier de la guerre plus à fonds que par le paſſé. Mais avant tout, il falloit établir la ſureté au-dedans de l'Iſle.

Il ſçavoit combien il en avoit coûté de ſang & de tréſors pour détruire les Négres révoltés. Depuis près de 50 ans nous avions employé de grandes for-

ces contr'eux, ſouvent toute la Colonie avoit pris les armes, & toujours vainement : car nous avions beau les pourſuivre, ils trouvoient toujours le moyen de ſe raſſembler, & de réſiſter dans les retraites impénétrables qu'ils avoient découvertes, à tous les efforts que nous faiſions pour les en déloger.

En 1735 & 1736 toute l'Iſle étoit reſtée en armes pendant neuf mois, l'exercice des Loix civiles avoit été ſuſpendu, mais rien d'eſſentiel d'exécuté contre les Négres. Les planteurs regardoient le mal comme ſans remede ; le peuple étoit découragé, perſonne ne vouloit s'établir dans les cantons voiſins de la retraite des rebelles. Pluſieurs nouveaux établiſſemens étoient ou négligés ou abandonnés. Ainſi la

meilleure & la plus fertile partie de l'Iſle n'étoit d'aucune utilité : & couverte de bois & de brouſſailles, elle ne ſervoit qu'à fournir des azyles aux révoltés.

Telle étoit la ſituation de la Jamaïque à l'arrivée de M. de Trelaunay. Il ſentit l'extrême inconvénient qu'il y avoit de renfermer ainſi dans ſon ſein un peuple d'ennemis qu'il étoit impoſſible de réduire à force ouverte. Il jugea que les cruautés extrêmes qu'on exerçoit ſur eux, quand leur triſte deſtinée les faiſoit tomber dans nos mains, étoient la principale raiſon qui les empêchoit de ſe ſoumettre. Il réſolut donc d'employer des moyens plus doux : ce qui lui réuſſit au-delà même de ſon eſpérance. Les Négres, ſur la promeſſe qu'on leur fit de franchiſe & de par-

Les Négres ſe ſoumettent.

don, mirent bas les armes & ſe ſoumirent avec empreſſement. Les conditions auxquelles ils ſe rendirent, ne furent guères autre choſe que la ratification des promeſſes qu'on leur fit, qu'en obſervant certaines conventions, ils ſeroient libres déſormais & ſous la protection de Sa Majeſté. On leur donna un Chef pour les gouverner, mais qui ne pouvoit agir que ſous la direction du Gouverneur de l'Iſle, & pluſieurs Blancs furent établis parmi eux pour veiller ſur leurs actions.

Ainſi en fort peu de tems fut conſommée cette grande affaire, dont le ſuccès paſſa de bien loin ce que nous pouvions eſperer.

Que ne peut point l'amour de la liberté ſur le cœur des hommes ! Ces fugitifs ſouffroient depuis près de cent ans

plus de miſere, que peut-être aucun peuple n'ait jamais éprouvé. Toujours aux mains avec des ennemis ſupérieurs, ils vivoient nuds, expoſés à toutes les injures de l'air, ſe nourriſſoient de racines & de fruits ſauvages, & ſe voyoient réduits à riſquer tous les jours leur vie pour conſerver leur liberté. Trouve-t-on des exemples d'une plus grande conſtance chez les Romains même? Ces fameux Conquerans de l'univers, quoique toujours triomphans, devinrent enfin la proie d'un ſeul de leurs Citoyens: & des eſclaves malheureux & perſécutés ſoutiennent leur indépendance juſqu'au bout, & la rendent ſtable à la fin par un accord glorieux pour eux.

Guerre déclarée avec l'Eſpagne.

Peu après cet arrangement, il nous arriva ici la permiſſion d'agir en repréſailles contre les

ſujets de la Couronne d'Eſpagne. Le Gouverneur la rendit auſſitôt publique, & délivra des commiſſions. Nos habitans armerent pluſieurs Bâtimens, qui leur ont été d'un grand profit, par les priſes importantes qu'ils ont amenées ici. Un de nos Corſaires avec peu de monde fit une deſcente dans l'Iſle de Cuba, y pilla une Ville & s'en revint ſans avoir perdu un ſeul homme. Les planteurs contribuerent de leur côté à cette petite guerre, en encourageant par leur ſecours généreux nos marins à pourſuivre nos ennemis communs.

Arrivée du Vice-Amiral Vernon.

Le mois de Septembre dernier Edouard Vernon Vice-Amiral de l'Eſcadre bleue, ſe rendit ici. Ce brave Officier qu'on ſçait être très-inſtruit des véritables intérêts de la Grande-Bretagne, & qui a tou-

jours été uni avec ceux qui penſoient qu'une guerre vigoureuſe pouvoit ſeule relever la gloire & l'honneur de la Nation, fit bientôt voir que la valeur Angloiſe, quand elle a la liberté d'agir, ſçait humilier la fierté d'un ennemi qui l'a inſultée, & faire trembler l'Eſpagnol au ſein de ſes plus redoutables fortereſſes.

L'attaque de Porto-Bello qu'il conduiſit, eſt un trait d'hiſtoire qui comble d'honneur notre Nation, & montre à l'Univers de quoi elle eſt capable lorſque des inſultes répétées reveillent ſa vengeance.

Mais pour vous faire mieux juger de la hardieſſe de l'entrepriſe & de l'habileté de nos Officiers, ainſi que de la bravoure du ſoldat, je crois vous faire plaiſir de vous tracer en peu de mots la ſituation de cette place.

Situation & deſcription de Porto-Bello.

La Ville de Porto-Bello peut contenir environ quatre cent maiſons. Elle a deux Egliſes, une chambre du tréſor, une Douane & une Bourſe. Ses habitans ne ſubſiſtent qu'au moyen d'une Foire, qui s'y tient tous les deux ou trois ans, & dure environ ſix ſemaines, ſuivant que les gallions arrivent de Carthagene, où ils vont toujours décharger une partie de leurs marchandiſes avant de ſe rendre à Porto-Bello. Le reſte eſt enlevé dans ce dernier Port par les Marchands de Panama & de Lima qui y apportent en échange des millions en argent. Ces deux places ne peuvent ſe paſſer de Porto-Bello. Pendant le cours de cette Foire, à peine s'y trouve-t-il place pour les caiſſes d'argent que l'on y apporte, & une ſeule perſonne y dépenſera juſqu'à dix mille écus

pour les ſeuls frais de ſon ſéjour.

Cette place eſt ſituée au Nord de l'Iſthme de Darien, qui s'étendant de l'Eſt à l'Oueſt entre la Mer du Nord & celle du Sud, joint les deux vaſtes continens de l'Amerique ſeptentrionale & meridionale. Panama en eſt éloignée d'environ 18 lieues au Sud.

Le Port de Porto-Bello eſt beau, étendu & commode: l'ancrage y eſt ſûr, & les Vaiſſeaux y ſont à l'abri. Son entrée eſt étroite & conduit dans un grand baſſin, au fond duquel paroît la Ville diſpoſée ſur le bord du rivage en forme de demi-lune. Elle eſt longue & étroite, percée de deux rues principales qui ſont coupées par d'autres plus petites. Au milieu eſt une petite place d'armes entourée de fort jolies

maiſons. La Ville eſt ouverte du côté de la terre & vers l'Eſt, d'où on a été obligé de faire ouvrir le chemin de Panama à cauſe d'une montagne qui vient ſe terminer au Sud de la Ville, & qui ferme le plus court chemin. Il y a une longue écurie qui s'étend du Nord au Sud. C'eſt l'écurie du Roi pour la retraite des mulets qui ſervent à la communication des deux Villes.

Celle-ci paſſe pour fort malſaine. La partie de l'Eſt eſt baſſe, & lors du reflux, la mer laiſſe à ſec dans le Port, vis-à-vis les maiſons, un grand eſpace de terrain couvert d'une vaſe noire. Il s'en éleve une odeur très-déſagréable, & des vapeurs que rend fort nuiſibles l'extrême chaleur du climat, qui eſt ſitué à dix degrés de latitude ſeptentrionale.

La place eſt défendue par trois Forts. Le Fort Del-Fero au Nord de l'entrée du Port (il y avoit cent piéces de canon). Celui de Gloria garni de cent vingt & ſitué au Sud à un mille du premier, & celui de Saint-Hyeronimo défendu par vingt canons.

A préſent que vous voila inſtruit de la ſituation de la place, je vais vous faire le détail de ſa démolition par l'Amiral Vernon. Il acheva à la Jamaïque de ſe pourvoir de tout ce qui pouvoit lui manquer. Le Gouverneur & tous les habitans s'empreſſant à ſeconder ſon projet, il prit ſur ſon Eſcadre 200 hommes, & le 5 de Novembre il mit à la voile de Port-Royal. Il montoit le Burford Vaiſſeau du Roi : le Chef d'Eſcadre Brown le Hamptoncourt, & les Capitaines Her-

Vernon part pour aller attaquer Porto-Bello le 5 Novembre 1739.

bert, Main, Waterhouſe & Trevor, montoient le Norwich, le Worcheſter, la Princeſſe Louiſe & le Stafford. Deux de ces Bâtimens étoient de 70 piéces de canon, trois de 60 & un de 50.

Le 10 ils donnerent la chaſſe à une Chaloupe Eſpagnole venant de Carthagene à Porto-Bello. Au premier coup de canon elle amena. Cela fut un heureux haſard pour l'Amiral: car peu de ſes Pilotes connoiſſoient la Côte de l'Oueſt de la riviere de Chagre.

Le 16 ils découvrirent quatre voiles qui leur échaperent à la faveur de la nuit, & ſe ſauverent à Porto-Bello où ils donnerent l'allarme.

Le 21 ſur les deux heures, ils arriverent dans le Havre de cette place. Les Eſpagnols avoient arboré ſur le Fort Del-

Fero le Pavillon de Défiance, & comme ils nous l'ont avoué depuis, ils eſpéroient couler à fonds toute l'Eſcadre à la fois.

Le Contr'Amiral Brown qui montoit le Hamptoncourt, commença l'attaque avec une fermeté, un courage & une conduite admirable. Comme le vent étoit tombé, il fut obligé de jetter l'ancre fort près du Fort, & en eſſuya un feu très-vif, à la diſtance d'un peu plus de la longueur d'un cable, mais il ne tarda pas à leur rendre le ſalut : en vingt-cinq minutes de tems il leur tira plus de 400 coups ; enſorte que des deux côtés on ne voyoit que flamme & que fumée.

Le Noorwich s'approcha & fut reçu de même ; mais en revanche ſes coups furent ſi bien dirigés, que les Eſpagnols découragés ne rendirent plus

qu'un coup pour trois que nous leur tirions.

Moins d'une demi-heure après, le Worceſter s'avança; & jettant l'ancre à côté des deux autres, il endommagea conſiderablement le Fort, dont il raſa la partie ſupérieure, chaſſant ainſi les ennemis d'auprès de leur canon.

L'inſtant d'après, le vaiſſeau Amiral ſe joignit à eux, portant pavillon bleu au mât de hune d'avant, & pavillon rouge au grand mât. L'Amiral fit jetter l'ancre à demi longueur de cable du Fort. L'ennemi ſembla pour lors avoir raſſemblé tout ſon feu contre le Pavillon Amiral auquel il envoya une furieuſe décharge. Comme l'on étoit fort près, la plupart des coups porterent. Un boulet emporta la poupe de la grande chaloupe : un autre perça le mât de

de hune d'avant, un troiſiéme briſa un canon ſur le dernier Pont, & un quatriéme emportant la baluſtrade du tillac preſqu'à côté de l'Amiral, tua quatre hommes & en bleſſa quatre qui étoient auprès. Mais cette vigoureuſe ſalve leur fut rendue de façon qu'ils ne nous firent plus de mal, ſe contentant depuis de tirer quelques coups perdus de tems en tems. Le feu de notre mouſqueterie fut enſuite employé à tirer ſur leurs batteries baſſes, & le fit avec tant de ſuccès, qu'il en délogea la plupart de ceux qui nous auroient fait le plus de mal: & nous pûmes faire notre débarquement en ſureté.

Comme nos chaloupes s'avançoient auprès du Vaiſſeau Amiral, on leur cria d'aller droit au rivage ſous les murailles même du Fort, quoiqu'il

n'y eût point encore de brêche. Cette manœuvre jetta les ennemis dans une telle conſternation, que les Officiers & les ſoldats qui étoient reſtés dans les batteries baſſes du Fort, s'enfuirent & ſe retirérent ſur ſa partie ſupérieure, où ils firent d'abord ſignal qu'ils vouloient capituler. Le Vaiſſeau Amiral répondit en arborant Pavillon blanc; mais on eut toutes les peines du monde d'empêcher nos gens & ceux du Stafford de faire feu.

Cependant les Soldats & Matelots qui avoient mis pied à terre, eurent bientôt eſcaladé les murs de la batterie baſſe du Fort, en montant ſur les épaules les uns des autres, & y entrant par les embraſures du canon. En moins de trois minutes tous les équipages des chaloupes furent ſur la plate-forme,

où ils jetterent bas le Pavillon Eſpagnol pour y arborer le nôtre. Les Officiers Eſpagnols & le reſte de leur monde s'étoient retirés dans un réduit très-fort. Mais M. Broderick Lieutenant ayant fait tirer deux ou trois coups de canon contre la porte, ils l'ouvrirent promptement, & ſe rendirent au nombre de cinq Officiers & de trente-quatre hommes. C'étoit le reſte de trois cens dont partie avoient été tués ou bleſſés, & les autres s'étoient enfuis.

Priſe du Fort del Ferro.

C'eſt ainſi qu'environ en 2 heures de tems le Fort de Fer fut pris par quatre Vaiſſeaux de guerre, les autres étant reſtés en arriere; Forteresſe qui auroit pû, ſi elle avoit été défendue par des Troupes Angloiſes, repouſſer toutes les forces navales d'Eſpagne.

Les Forts de la Gloire & de

Saint Jerôme continuoient cependant à tirer ; mais beaucoup de leurs boulets ne donnoient que dans nos agrès, ou ne parvenoient point juſqu'à nous. Cependant l'Amiral pour les faire taire, fit tirer ſur eux à toute volée au travers des Forts & de la Ville, où la Maiſon du Gouverneur & pluſieurs autres furent touchées.

Le lendemain matin, Mardi 22 du mois, l'Amiral vint à bord du Hamptoncourt tenir conſeil, & donner les ordres néceſſaires pour attaquer la nuit ſuivante le premier de ces deux Forts. Mais les ennemis prévinrent l'exécution de notre deſſein en y faiſant paroître le drapeau blanc, & envoyant auſſitôt un batteau avec pavillon de tréve, ſur lequel étoient un Aide-Major de la place, & le Lieutenant de Vaiſſeau,

Les deux autres Forts ſe rendent.

chargés d'un projet de capitulation tout signé.

L'Amiral en fit lecture, regla les conditions qu'il vouloit accorder, & les renvoya en leur donnant quatre heures pour prendre leur derniere résolution dans le délai prescrit. Ils acceptérent la capitulation qu'il leur offroit. Ainsi avant la nuit il détacha le Capitaine Newton, pour aller avec une troupe de soldats embarqués à la Jamaïque, prendre possession des deux Forts qui restoient aux Espagnols, celui de la Gloire & celui de Saint Jerôme. Voici à quelles conditions ils furent obligés de se soumettre.

Articles de la capitulation.

L'article premier portoit que la Garnison se retireroit où bon lui sembleroit, pourvû que les troupes du Roi fussent mises en possession du Fort de la Gloire avant quatre heures du soir,

& qu'elle en ſortît le lendemain matin à dix heures : moyennant quoi les habitans ſeroient libres de ſe retirer ou de reſter, ſous promeſſe de pleine ſûreté pour eux & pour leurs effets.

II. Que cette Garniſon auroit une garde, ſi elle vouloit.

III. Qu'elle pourroit emmener deux canons ſur leurs affuts avec dix charges de poudre pour chacun, & ſortir mêche allumée.

IV. Que les portes du Fort de la Gloire ſeroient livrées aux troupes du Roi à quatre heures, & que la Garniſon Eſpagnole y ſeroit en ſûreté, elle & ſes effets, juſqu'au tems marqué pour ſa ſortie : & qu'elle pourroit emporter les proviſions & munitions néceſſaires.

V. Que tous les Vaiſſeaux avec leurs agrès & armemens ſeroient ſur le champ mis entre

les mains des troupes Angloiſes; mais que les Officiers, ſoldats & équipages auroient trois jours de délai pour ſe retirer avec leurs effets perſonnels, & qu'en attendant, un ſeul Officier Anglois paſſeroit ſur chacun de leurs bords pour en prendre poſſeſſion au nom du Roi, & y veiller à l'exact accompliſſement de cet article.

VI. Que moyennant l'accompliſſement des articles ci-deſſus mentionnés, & la remiſe des deux Forts dans les termes déſignés, le Clergé, les Egliſes & la Ville ſeroient conſervés & maintenus dans leurs privileges & immunités, & tous les priſonniers relâchés avant notre ſortie du Port.

Ces articles furent arrêtés à bord du Burford dans le Havre de Porto-Bello, le 22 Novembre 1739, vieux ſtile, & ſignés

par l'Amiral Vernon & le Contr'Amiral Brown.

Les Eſpagnols avoient demandé non-ſeulement pleine franchiſe pour leurs perſonnes; mais auſſi à n'être point troublés dans la propriété des Bâtimens exiſtans actuellement dans le Port. Cette prétention fut rejettée avec d'autant plus de raiſon que c'étoient des Bâtimens qui avoient fait tant de tort à nos Commerçans & tant d'entrepriſes ſur nos côtes.

On trouva dans le Château de la Gloire cent vingt canons, deux cent fuſils ou mouſquetons, beaucoup d'épées, deux cens barils de poudre, quatre gros Mortiers, mille boulets de fer ou de fonte, ſans compter les munitions de guerre & l'artillerie du Fort de Fer dont 87 pieces étoient de fonte. Outre cela on s'empara de deux Vaiſ-

ſeaux de guerre montés de 24 canons, d'un Snow de 14, de quatre grandes chaloupes, d'un Petiagay & d'une Galiotte. Quant à l'argent, il ſe trouva dix mille écus comptans cachés dans une latrine, qui furent diſtribués aux troupes & aux équipages.

L'Amiral fit briſer les tourillons de tous les canons qu'il laiſſa, ruina les fondations du Fort, & brula tous les édifices qui y étoient : enſorte que le dommage ſe montoit à pluſieurs millions, & qu'il étoit impoſſible de relever ces fortifications ſur le même terrain.

Notre perte monta à trois hommes tués & cinq bleſſés à bord de l'Amiral, trois matelots & deux ſoldats tués ſur le Worceſter, & un bleſſé ſur le Hamptoncourt.

Telle eſt la preuve de bonne

conduite & de courage que nous ont donné cet Amiral, les Officiers & les Equipages. Nous attendons tous les jours la nouvelle d'autres exploits de cette Eſcadre, ſi l'Angleterre la ſoutient, comme il n'y a point de doute qu'elle ne le faſſe : puiſque c'eſt dans ces climats qu'elle peut attaquer avec le plus d'avantage ſes fiers ennemis.

LETTRE XI.

J'AI tâché dans mes précédentes de vous mettre au fait de l'hiſtoire de cette Iſle depuis les tems les plus reculés juſqu'à celui-ci, & de vous donner une idée de ſa ſituation, de ſon étendue, de ſon commerce ; enfin de tout ce qui m'a paru pouvoir rendre cette relation inſtructive & amuſante. Je vais

aujourd'hui vous parler de la forme de ſon Gouvernement.

Gouverneur.

Le Roi nomme le Gouverneur & le Conſeil ; & les poſſeſſeurs de Fiefs choiſiſſent les repréſentans à l'Aſſemblée. C'eſt dans ces trois états qu'eſt renfermé le pouvoir légiſlatif.

Le Commandant en chef eſt Capitaine Général, Amiral & Chancelier. Il a le pouvoir de donner toute ſorte de Commiſſions, de convoquer ou diſſoudre des Aſſemblées, de créer des Conſeillers, de placer ou déplacer tout Officier non breveté du Roi, de pardonner tout crime, excepté la trahiſon & le meurtre : encore peut-il ſurſeoir l'exécution de ceux qui en ſont coupables. En un mot il exerce ſous le bon plaiſir du Roi l'autorité ſouveraine, en prenant cependant toujours l'avis du Conſeil. Il a voix né-

gative à la paſſation de tous les actes de l'Aſſemblée. En qualité de Chancelier il nomme des Adminiſtrateurs & Exécuteurs teſtamentaires pour les biens délaiſſés par des Propriétaires morts inteſtats : fonction fort lucrative pour ceux qui en ſont revêtus.

Ses appointemens ſont de 2500 liv. par an. A la vérité ceux du Duc de Porland étoient de 5000 liv. mais l'Iſle ne put les continuer à ſon ſucceſſeur : il reçut un preſent de tout le monde à ſon arrivée, & tous les ans les Juifs lui apportent une ſomme fort conſidérable. Ses autres revenant bons ſont auſſi extrêmement étendus, enſorte que ce Gouvernement eſt après celui d'Irlande le meilleur de tous ceux de la domination du Roi.

Conſeil. Le Conſeil eſt compoſé de

douze perſonnes les plus puiſſantes & les plus qualifiées de l'Iſle. Ils ſont nommés par des mandemens de Sa Majeſté. En cas de mort ou de renvoi de l'un d'eux, le Gouverneur nomme celui qui doit le remplacer. Leurs fonctions ſont de l'aider de leurs conſeils, & de tenir ſon autorité en bride en cas qu'il voulût exceder les bornes de ſa Commiſſion. Dans l'Aſſemblée générale le Conſeil forme la Chambre Haute, & il a voix négative, ainſi que la Chambre des Pairs en Angleterre.

L'Aſſemblée eſt compoſée des Membres élûs par les poſſeſſeurs de Francs-Fiefs ; & ſes fonctions ſont les mêmes que celles de la Chambre des Communes. Aſſemblée.

La Cour Souveraine qui connoît de toute ſorte de procès La Cour ſouveraine.

auſſi-bien que des crimes qui méritent punition corporelle, s'aſſemble quatre fois l'an : chacune de ſes ſéances eſt limitée à 21 jours : & il eſt étonnant combien d'affaires elle expédie en ſi peu de tems. Le Chef de Juſtice d'aujourd'hui eſt le ſieur George Ellis, Ecuyer, homme d'honneur & qui remplit ſon Office avec diſtinction. Il a ſix aſſiſtans, tous gens de ſçavoir & de probité. Ses appointemens ſont de 120 liv. chaque année : ſes aſſiſtans n'en ont point. Il y a outre cela pluſieurs Cours ſubalternes qui décident des cauſes au-deſſous de vingt livres, où la Juſtice eſt rendue ſans prévention & ſans délai.

Milice. La Milice eſt ſubordonnée à des Officiers nommés par le Gouverneur. Tout homme depuis quinze ans juſqu'à ſoixante eſt obligé de s'y enrôler.

Quant aux revenus de l'Iſle, ils montent année commune à 70000 liv. mais les dépenſes qu'exigent les partis toujours entretenus ſur pied, ainſi que les gages d'un nombre conſidérable d'Officiers publics, excedent ce fonds.

Ce ſont les Aſſemblées des Sacriſties qui levent ſur les Paroiſſes les taxes néceſſaires pour l'entretien des Miniſtres, le ſoulagement des pauvres, & la Fabrique des Egliſes.

La ſuite de ma narration demande que je vous marque ici l'état de l'Egliſe de la Jamaïque; & je vous dirai avec douleur que je ne puis vous en faire qu'un triſte tableau. L'Egliſe.

Vous ſçavez que toutes nos Colonies d'Amerique ſont ſoumiſes à l'autorité de l'Evêque de Londres; & malgré le zele de ce Prélat pour l'Egliſe en

général & pour ſon Diocèſe en particulier, on n'envoye à la Jamaïque que des Eccléſiaſtiques ſans ſçience & ſans mœurs. A l'exception d'un très-petit nombre les Eccléſiaſtiques ſont les plus déterminés de nos libertins. Dans ce petit nombre mettez Mrs Galpin, Johnſton, May. La conduite de ceux-ci honore le caractere dont ils ſont revêtus. Vous les voyez prêcher tous les Dimanches ſoit dans leurs Egliſes, ſoit dans de petites Aſſemblées en maiſons particulieres. Pour les autres, rarement trouveriez-vous leurs Egliſes ouvertes. Jugez du fruit que produiſent de tels Miſſionnaires.

Habitans. L'Iſle contient trois claſſes d'Habitans, les Maîtres, les Domeſtiques & les Eſclaves. Parmi les premiers, quelques-uns ont beaucoup de politeſſe & témoignent de l'humanité à

leurs inférieurs. En général cependant tous ont beaucoup de hauteur dans l'eſprit, & ſemblent exiger des reſpects. Un Etranger qui ſçait bien manier leur humeur, fait bientôt de bonnes affaires dans cette Iſle. Mais s'il n'a pas ce talent, il peut aller chercher fortune ailleurs.

Domeſtiques ou engagés.

Les Domeſtiques qui font leur devoir y ſont conſiderés & favoriſés. Si par leur probité ils paroiſſent dignes de quelque confiance, on agit fort bien avec eux. J'en ai vû nourris & vêtus comme leur maître, avoir un cheval entretenu, & un Négre deſtiné à les ſuivre par tout. Pour ceux qui ſont ou ſtupides ou fripons, ils y paſſent mal leur tems. On les met aux fers: on les châtie ſévérement: les vivres leur ſont donnés au poids, & ſuivant la médiocre

quantité qui eſt preſcrite par les Loix. Lorſqu'ils ont rempli les quatre années de leur ſervice; ils ne trouvent plus perſonne qui veuille les employer, & d'ordinaire ils paſſent le reſte de leur vie dans la miſere. C'eſt un avis pour ceux que le malheur oblige de ſervir, de ſe conduire de façon à s'attirer les bonnes graces de leurs maîtres. Ce qui perd le plus ſouvent cette eſpece de gens, eſt leur trop grande intimité avec les Négres, qui les engagent quelquefois à trahir leur devoir. Au reſte leurs fonctions ſont beaucoup moins pénibles que celles de nos journaliers en Europe. Ceux qui n'ont point de négoce à faire ſont employés à avoir inſpection ſur le travail des Négres, ou à veiller ſur la cuiſſon des ſucres.

Eſclaves. Pour les eſclaves, leur con-

dition eſt la plus triſte du monde, puiſque leur ſervitude eſt perpétuelle. N'examinons point ſi l'eſclavage de ces infortunés bleſſe ou non les droits de la nature. Quelque dur que cela ſoit, ils ſont réduits à ſervir toujours & à ſupporter un travail pénible, pour le profit des autres, ſans en tirer le moindre avantage pour eux-mêmes. Heureuſe Angleterre, l'eſclavage vous eſt inconnu, & dans votre ſein la liberté & l'indépendance conſolent de toutes les infortunes. Ce n'eſt point ici qu'on peut ſe glorifier d'un pareil bonheur : pour un homme libre, on y compte dix eſclaves. Je voudrois, par la conſidération que je dois à pluſieurs maîtres, paſſer légerement ſur les peines qu'endurent ces malheureux ; mais je ne puis en dérober entierement l'horrible

détail. La plus petite faute eſt punie du fouet de façon à faire trembler. J'ai vû des Noirs traités avec la derniere cruauté, uniquement pour ſatisfaire la barbare fantaiſie d'un Inſpecteur, qui eſt celui qui d'ordinaire ordonne les punitions. J'ai vû leur corps tout couvert de ſang, leur dos dépouillé de la peau, du poivre pilé * & du ſel jettés dans leurs bleſſures, & des bâtons de cire d'Eſpagne entiers fondre & tomber goute à goute ſur eux. Eſt-il étonnant que des tourmens ſi affreux les portent à ſe révolter ! Il faut convenir d'un autre côté qu'ils ſont généralement méchans.

* Cela s'appelle laver avec une pimentade : c'eſt de la ſaumure dans laquelle on a écraſé du piment & de petits citrons. C'eſt moins pour les faire ſouffrir qu'on les en lave, quoique cela leur cauſe d'horribles douleurs, que pour prévenir la gangrene qui ne manqueroit pas de ſe mettre dans leurs plaies.

Ce qui provient des miseres auxquelles ils sont assujettis, & des mauvais exemples qu'ils voyent journellement.

Leurs Maîtres mettent à part une petite partie de terre pour chacun d'eux, & leur donnent les Dimanches pour la cultiver. Ils y sement ou plantent le plus souvent du mahis, du bled de Guinée, du Plantin, de l'Iam, du Cacao, &c. voilà de quoi ils se nourrissent. Ceux d'entr'eux cependant qui ont un peu plus d'industrie que les autres, élevent de la volaille qu'ils portent au marché le Dimanche, seul jour de marché dans l'Isle: & de la petite somme qu'ils en retirent, ils achetent du bœuf salé, du poisson ou du porc, pour faire leurs pipperpots. On auroit peine à croire à quels expédiens ces malheureux sont réduits. Vous les verriez tous

les jours vers le midi qu'ils reviennent de leur travail, juſqu'à deux heures qu'ils y retournent, aller à la porte de leurs maîtres, déterrer dans des tas de fumier des os qu'ils briſent enſuite fort menus, pour les faire bouillir & en boire le bouillon.

La plupart ſont amenés ici des Côtes de Guinée. A leur arrivée on remarque que ce ſont d'innocentes & ſimples créatures; mais bientôt ils deviennent malins, & lorſqu'on les châtie, ils ſe ſervent de l'exemple des Blancs pour excuſer leurs fautes.

Religion des Négres.

Leurs notions ſur la Religion varient ſuivant les pays dont ils ſont originaires. Il y a cependant une eſpece de conformité, & ils ſe réuniſſent dans leurs ſacrifices & leurs danſes ſolemnelles. Ils croyent en général

qu'il y a deux Divinités, l'une bonne, l'autre mauvaiſe; ils appellent la premiere Naſkew, & l'autre Tunnew. Le Dieu bon, vous diſent-ils, vit dans les nues. Il eſt doux & favoriſe les hommes. C'eſt lui qui a enſeigné à leurs ancêtres à cultiver la terre & à chaſſer pour vivre. Le Dieu mauvais eſt l'auteur des tempêtes, des tremblemens de terre, enfin de tous maux. Ils aiment autant l'un qu'ils craignent l'autre. Ils n'ont d'autre idée du bonheur céleſte que le plaiſir de revoir leur patrie, où ils croyent que chaque Négre retourne après ſa mort. Cette penſée eſt pour eux ſi charmante, qu'elle les conſole de leur infortune, & leur rend legers tous les maux de la vie, qu'ils trouveroient inſupportables ſans cela. Ils regardent la mort comme un bonheur. Auſſi

rien n'eſt plus admirable que le courage & l'intrépidité qu'ils témoignent à leurs derniers momens. Ils ſont tranſportés de joie en ſe croyant près de revoir leurs anciens amis, & les heureux rivages qui les ont vû naître. Quand un d'eux eſt ſur le point d'expirer, ſes compagnons l'embraſſent, lui ſouhaitent un bon voyage & le chargent de leurs recommandations pour leurs connoiſſances en Guinée. Sans faire aucune lamentation ſur le corps, ils l'enterrent avec une extrême allegreſſe, fortement perſuadés qu'il eſt de retour chez lui, & par conſéquent heureux.

Serment des Négres.

Quand quelque choſe s'égare dans une plantation, ils ont une ſorte de ſerment que fait le Prêtre le plus vieux d'entr'eux, & qu'ils regardent tellement comme ſacré, qu'à moins que leurs

leurs Maîtres ou Inſpecteurs ne l'exigent, ils ne l'employent jamais, & dans ce cas ils le font avec la plus grande ſolemnité. Ils s'aſſemblent en ordre dans le terrein de leur commune ſépulture. Un d'eux ouvre une foſſe. Celui qui fait les fonctions de Prêtre, y prend un peu de terre dont il leur frotte à tous les levres. Après quoi tous diſent que le ventre du coupable, s'il y en a un parmi eux, s'entrouvre & quil meurre. Je n'ai vû qu'un exemple de cette cérémonie. Il arriva en effet qu'un enfant devint enflé & périt, après avoir avoué le larcin avant d'expirer. Je ne prétends pas inférer de-là qu'il y ait quelque liaiſon entre la cauſe prétendue, & un effet que cent accidens divers peuvent avoir produits ſans avoir re-

cours à cette ridicule cérémonie.

J'ai raiſonné avec eux ſur l'immortalité de l'ame, & ſur pluſieurs autres points auſſi importans. J'ai trouvé très-obſcures leurs idées ſur ces matieres. Cependant dans les uſages qu'ils obſervent dans leurs enterremens, on entrevoit quelques foibles traces de leur croyance ſur cet article. Quand un Negre eſt porté en terre, il eſt ſuivi d'une multitude de ſes compatriotes, qui accompagnent ſon corps avec une pompe aſſez comique. Ils chantent le long du chemin, & font ſemblant de s'arrêter à chaque porte par devant laquelle ils paſſent, prétendant que ſi le défunt y a ſouffert quelque préjudice, ſon corps ſe tourne vers cette maiſon, & que ceux

Leurs enterremens.

qui le portent ſur leurs épaules ne ſçauroient s'empêcher de tomber par terre quand il eſt vis-à-vis. Quand ils ſont arrivés dans la ſavanna ou plaine, où d'ordinaire eſt leur cimetiere, ils mettent bas le cercueil, ou ce dans quoi le corps eſt renfermé. Alors ſi l'état du mort le permet, ou s'il étoit généralement aimé, ils immolent un Porc à ſon honneur, chacun contribuant ſelon ſon pouvoir à cette dépenſe. Le ſacrifice ſe fait ainſi. Celui qui touchoit de plus près au défunt par parenté ou liaiſon, immole la victime. Ses entrailles ſont miſes dans la terre : & le reſte eſt partagé en 4 parties. On en fait une eſpece de ſoupe qu'on verſe dans une gourde ou callebaſſe : on la retourne trois fois, on la met enſuite ſur le bord de la foſſe où eſt le cadavre

que l'on inhume auſſitôt. Tandis que tous s'empreſſent à le couvrir de terre, ils pouſſent des cris terribles, moins de douleur que de joie, & ils battent leurs tambours de bois, pendant que les femmes font un bruit affreux avec leurs ſonnettes. Lorſque la foſſe eſt remplie, ils poſent la ſoupe qu'ils avoient préparée, au-deſſus de la tête du mort, & à ſes pieds une bouteille de Rum. Cependant on verſe à la ronde une boiſſon froide, compoſée avec l'écorce de *lignum vitæ*, ou telle autre liqueur qu'ils peuvent ſe procurer. On fait bruler la moitié du Porc, l'autre eſt abandonnée au premier occupant: après quoi tous s'en retournent à la Ville ou à leurs plantations, en chantant à leur maniere. Ainſi finit la cérémonie.

Ils ont encore beaucoup d'autres uſages ſinguliers qui ſont exactement décrits dans l'introduction à l'Hiſtoire de la Jamaïque du ſieur Hans Sloane. Le Dimanche après-midi vous les voyez hommes & femmes pêle mêle, danſer ou s'exercer à la lutte. Ils ont pour chaque bande de danſeurs deux ſortes d'inſtrumens de muſique ſemblables à des timbales dont le ſon forme une ſymphonie fort ſauvage. Ils en ont encore d'autres, comme le Bangil, aſſez reſſemblant à notre luth, à l'harmonie près : le Roakaw qui n'eſt autre choſe que deux bâtons dentelés ; & le Gengkoving formé de deux tuyaux, ſur l'embouchure deſquels ils ont une façon de frapper de la

Leurs danſes.

Leurs inſtrumens de Muſique.

Le P. Labate to. 4. 154. cite une de ces danſes qu'ils appellent *Calenda*, qui eſt fort indécente. Il en donne pourtant la deſcription.

main. Ils jouent de tous ces inſtrumens à la fois : ils y joignent la voix ; & le tout enſemble forme un concert épouvantable.

Leur nombre dans l'Iſle n'eſt point à craindre.

Leur nombre dans cette Iſle eſt ſi ſupérieur à celui des Blancs, qu'il ſembleroit dangereux de vivre au milieu d'eux. Mais voici ſur quoi ſe fonde la ſécurité des Planteurs. Ces eſclaves ſont apportés de divers cantons de la Guinée, où les langues ſont différentes les unes des autres, enſorte qu'ils ne peuvent s'entendre facilement : ou s'ils s'entendent, il regne entr'eux une haine ſi forte, qu'ils aimeroient mieux mourir par les mains des Anglois que de ſe joindre à des Négres d'un autre canton, pour les aider à ſecouer le joug de leurs communs Maîtres. D'ailleurs ils ne peuvent tou-

cher aucune arme ſans les ordres de leurs Maîtres ; ni ſortir des limites de la plantation à laquelle ils ſont attachés, ſans une permiſſion par écrit de leur Patron ou de leur Inſpecteur. Ils ſont tenus dans une ſi grande ſujettion, qu'ils n'oſeroient même faire paroître le moindre deſir d'être libres. Voyent-ils les Blancs paſſer en revûe ou faire l'exercice ? il n'eſt point de frayeur pareille à la leur. Il eſt vrai que les Négres Créoles ſont fort différens d'eux en ce point. Ils parlent tous Anglois : ils ſont familiariſés avec ces revûes, & font eux-mêmes fort bien l'exercice.

Leur commerce.

Le commerce de ces derniers étoit autrefois d'envoyer en Afrique des grains, du verre, des habits, des chapeaux, des pots d'étain, des barres de cuivre, des couteaux & des colifichets. Mais

maintenant il conſiſte en des pertuiſanes, des fuſils & des pierres à fuſil, de la poudre, des liqueurs diſtillées, du ſuif. Ils trafiquent depuis Siera Leona juſqu'au Cap Negro : étendue de Côtes de près de 1500 milles, où il y a une multitude de petits Royaumes, où les Rois vendent leurs ſujets & leurs priſonniers de guerre, les peres leurs enfans, & les maris quelquefois leurs femmes.

Quelques-uns d'entr'eux deviennent fort adroits dans cette Iſle, & ce ſont des tréſors pour leurs Maîtres. Ceux-ci ſont ruinés quand la mortalité ſe met parmi leurs Noirs, à moins qu'ils ne ſoient aſſez pécunieux pour renouveller leur attelier qui doit être completté chaque année, ſans quoi ils manqueroient bientôt de bras pour cultiver leurs plantations. Plus

de la moitié de ceux qui arrivent ici, périſſent de la fievre que nous nommons la ſcaſonning, ſi funeſte aux nouveaux débarqués : & la pluralité des femmes qui leur eſt permiſe n'en multiplie guères le nombre dans une plantation. Un Pickanini ou enfant de Négre vaut cinq livres, & cette marchandiſe hauſſe & baiſſe de prix au marché ainſi que les autres.

Quoique le peuple credule diſe du ſang des Négres, je vous aſſure qu'il eſt auſſi beau que le nôtre ; & je ſuis extrêmement ſurpris de voir ſi préciſément affirmer le contraire dans les Tranſactions philoſophiques. J'ai vû dans une matinée vingt Noirs ſe faire tirer du ſang. Je l'ai examiné avec toute l'exactitude dont je ſuis capable, & je n'y ai point vû

Leur ſang eſt ſemblable au nôtre.

la moindre différence entre le leur & celui d'un Européen.

Ces infortunés, outre les maladies ordinaires aux Blancs, ſont quelquefois attaqués d'incommodités particulieres, & que je ne doute point qui ne ſoient occaſionnées par la vie dure & pénible qu'ils menent. Il y a un petit inſecte appellé *Chigœ*, qui ſe nourrit dans leur

Les Eſpagnols les appellent Nigas & nous Chiques.

La Chique que les Eſpagnols appellent Nigas, eſt un très-petit animal, noir dans ſes commencemens, qu'on trouve dans les lieux où il y a des cendres, ou qui ſont mal-propres. Il paſſe au travers des bas & ſe loge ſous les ongles des pieds, dans les jointures & dans les endroits de la peau un peu élevés. Il ronge doucement la chair autour de lui, n'excitant qu'une légere démangeaiſon comme un chatouillement. Il groſſit peu à peu, s'étend & devient enfin de la groſſeur d'un gros pois. Alors il fait des œufs qui ſont bientôt autant de petites Chiques qui ſe nichent autour de leur mere, s'y nourriſſent & s'augmentent tellement, ſi on ne les en tire pas, qu'elles pourriſſent toute la chair aux environs, y cauſent des ulceres, & quelquefois la gangrene.

chair, au point qu'à quelques-uns l'on voit les doigts & les pieds rongés juſqu'aux os. Les

La noirceur de la Chique la fait aiſément remarquer entre la chair & la peau. On prend une épingle ou un couteau bien pointu, & on déchauſſe les environs. On tire la peau tout autour d'elle, & quand elle paroît à découvert, on la tire dehors. On remplit le trou avec du ſuif, ou de ce qu'on tire des oreilles, ou mieux encore de cendre de tabac. Mais lorſqu'on les néglige, ou que les tirant ma-ladroitement on en laiſſe une partie, on ſe met en riſque de beaucoup d'accidens, & d'avoir long tems beſoin de Chirurgien.

Dans le microſcope, ſon dos paroît rond, couvert de poil brun: la tache noire qui la fait remarquer eſt ſa tête. Elle a pluſieurs petits pieds ſous le ventre, & du poil où ſes œufs ſont attachés, juſqu'à ce qu'ils écloſent. Ils paroiſſent comme autant de petites taches noires.

On m'aſſura qu'un Pere Capucin s'en retournant en France, voulut y faire voir cet animal. Il en avoit un auprès de la cheville du pied, qui s'augmenta ſi bien que quand il voulut l'ôter, il ſe trouva qu'il n'étoit plus tems. Il avoit fait un ulcere ſi malin, que la gangrene s'y mit, & qu'on fut obligé de couper la jambe au Capucin pour ſauver le reſte du corps. *Labate voyages aux Iſles. tome 1. p. 156.*

Blancs en ſont auſſi tourmentés quelquefois, ſurtout les nouveaux venus, de même que par les Yaws : c'eſt une terrible incommodité, que les Négres de Guinée nous ont apportée. Si une mouche s'eſt attachée ſur quelqu'un qui en ſoit infecté, & qu'elle vienne enſuite ſe repoſer ſur une perſonne ſaine, elle lui communiquera cette horrible maladie. On en ſent les approches par une eſpece de tournoyement de tête & un dérangement général dans la ſanté. Avant que le mal perce au-dehors, on ſent au toucher que la plus grande partie du corps eſt couverte de petits cloux durs, pleins d'une matiere ulcereuſe. Il eſt long tems à ſe manifeſter : quand il ſe manifeſte, tout le corps n'eſt qu'un ulcere d'où découle une matiere blanchâtre, puante &

Elle a preſque les mêmes ſymptômes que le mal de Naples.

putride, qui ne s'arrête qu'à l'entiere guériſon. Elle n'arrive au plus qu'au bout de deux ans. Le mal appellé Erab-yaws ne ſe guérit jamais ; mais au moins n'eſt-il pas contagieux. Auſſitôt que l'on s'apperçoit qu'un Négre eſt attaqué de cette maladie, on le ſépare de ſes compagnons, on le confine dans les parties les plus reculées de la plantation, & ſes medecines & ſa nourriture lui ſont portées par quelqu'un qui a été dans le même état : car jamais on ne s'y retrouve deux fois.

LETTRE XII.

PARLONS aujourd'hui d'une partie de ce que cette Iſle produit de plus remarquable, ſoit en arbres, plantes ou

animaux. Commençons par le ſucre.

Le ſucre

Cette Plante pouſſe une longue tige que nous appellons

On a vû des Cannes de ſucre de 24 pieds de long, la tête coupée, & qui peſoient 24 liv. mais cela eſt extraordinaire, & prouve moins la bonté du ſucre qu'elles renfermoient, que la qualité graſſe & aquatique du terrein.

Les Cannes ſont dans leur degré de perfection, lorſqu'elles ont ſept à dix pieds de longueur, & 10 à 15 lignes de diametre, qu'elles ſont bien jaunes, que leur peau eſt liſſe, ſeche & caſſante, qu'elles ſont peſantes, que leur mouelle eſt griſe, même un peu brune, & que leur ſucre eſt doux, gluant, & comme un peu cuit.

Le tems de les planter eſt la ſaiſon des pluies, parce que la terre étant plus molle, les racines & les germes y pénetrent plus aiſément, & que l'humidité les fait croître & les nourrit. Au bout de 5 & 6 jours on les voit lever & pouſſer.

Une maniere de les planter, que le P. Labate aſſure réuſſir, eſt de faire des foſſes de 15 à 20 pouces de long ſur 5 à 8 de large, le long d'une ligne tirée au cordeau, dans leſquelles on met deux morceaux de cannes de 15 à 18 pouces, pris un peu au-deſſous de la naiſſance des feuilles.

La meilleure terre eſt celle qui eſt légere, poreuſe, profonde, aſſez en pente pour que

Canne, pleine de nœuds, éloignés les uns des autres de deux, trois & quatre pouces, haute d'environ ſix pieds, non compris les feuilles & les rejettons qui partent de ſon ſommet, & s'élevent à la hauteur de deux pieds au-deſſus. La groſſeur de la canne eſt ordinairement d'un pouce. Sa couleur en maturité tire ſur le jaune : celle de ſes feuilles ſur le verd de pré. Elle eſt couverte d'une pellicule ou écorce tant ſoit peu dure en dehors ; le dedans eſt une ſubſtance blanche & ſpongieuſe, dont on peut ſuccer ou macher une grande quantité ſans s'incommoder. Rien de plus gracieux que cette féve quand la plante eſt mûre : elle eſt même nourriſſante & fort ſaine quand

les eaux des pluies n'y ſéjournent point, & expoſée au ſoleil depuis ſon lever juſqu'à ce qu'il ſoit prêt à ſe coucher.

on en uſe moderément. Voici la façon de la manger. Après en avoir enlevé toute l'écorce, on met dans ſa bouche le cœur ou la partie ſpongieuſe, & on en tire le jus plus aiſément qu'on ne tire le miel de ſon rayon : & la douceur de ce jus eſt autant au-deſſus de celle du miel, que la reinette eſt au-deſſus de la pomme ſauvage. Il n'eſt point indigeſte, & de tous les ſucs doux, c'eſt le plus pur & le plus doux que l'on connoiſſe. Il approche beaucoup de celui de la pomme, mais il eſt un peu plus épais. Il eſt jaune quand la canne eſt en maturité, ſans ſaveur ni odeur rebutante, & ne laiſſe dans la bouche aucun arriere-goût. C'eſt de ce jus que ſe fait le ſucre, le rum, & les melaſſes, ou ſirops.

La ſaiſon de planter les cannes de ſucre, eſt depuis le mois

d'Août juſqu'au commencement de Décembre, & il leur faut, pour parvenir à leur maturité, 15 ou 18 mois.

La canne pouſſe ſur une ſeule racine quatre & cinq rejettons. Le volume n'en eſt pas toujours le même, ſoit pour la groſſeur, ſoit pour la hauteur: cela dépend de la bonté du terrein & de la beauté de la ſaiſon. Quelques-uns auront ſix pieds de haut, d'autres n'en auront que trois. Leur bouquet ou leur tête s'élevera quelquefois juſqu'à neuf pieds, compris la tige : quelquefois il reſtera au-deſſous de ſix. Les feuilles de ces bouquets ſont une excellente nourriture pour les chevaux ou le bétail noir; mais le corps de la canne ſe tranſporte au moulin pour l'uſage que vous verrez tantôt.

La façon de les planter eſt Maniere

de planter les cannes.

de tirer un ſillon de ſix pouces de profondeur, d'autant de largeur, & d'y coucher à plat un double rang de cannes d'un bout à l'autre : après quoi on rejette la terre dans le ſillon pour en creuſer un autre à côté, à deux pieds de diſtance : & ainſi ſucceſſivement juſqu'à ce que tout le terrein ſoit employé. Suivant cette méthode, les cannes produiſent davantage de rejettons. Par-là il en pouſſe à chaque nœud : au lieu qu'il n'en pouſſoit que du haut de la tige du tems de nos anciens planteurs, qui ne laiſſoient pas aſſez de diſtance entre les cannes, qu'ils ſe contentoient de planter perpendiculairement dans un trou, moyennant quoi les rejettons ne pouſſoient qu'au ſommet de la canne. Ainſi trois ou quatre rejets portoient en entier ſur une ſeu-

le racine ; & lorſqu'ils étoient devenus forts & peſans, le moindre orage les déracinoit aiſément. Les cannes pourriſſoient & n'étoient plus d'aucun uſage. Notre nouvelle façon de les planter aſſure les racines & fait multiplier le produit. Elles croiſſent en peu de tems, & dans trois mois ou environ elles montent à la hauteur de deux pieds.

Une autre attention qu'il faut avoir, eſt que le terrein ſoit purgé ſoigneuſement des herbes ſauvages qui croiſſent entre les cannes, & particulierement des withes ou lianne, eſpece d'oſier qui rampant à terre,

La lianne eſt un certain oſier qui court & multiplie beaucoup. Sa feuille eſt d'un très-beau verd, aſſez mince, échancrée en quatre endroits, approchante de la vigne folle. La queue qui l'attache à la tige eſt aſſez courte. Elle eſt garnie à ſa naiſſance de deux petites feuilles ovales & d'un filet aſſez long & tor-

s'entortille autour des cannes

tillé, par lequel sa tige se soutient en s'accrochant à tout. Sa Fleur est jaune, violette à ses extrémités. Son fruit est de la grosseur & de la figure d'un œuf; inégalement pointu par ses deux bouts. Son écorce, qui est jaune en sa maturité, est de l'épaisseur d'un écu & de la consistance du parchemin. Elle est remplie d'une liqueur grisâtre, épaisse comme de la gomme détrempée,& remplie de petites graines grises, assez dures & gluantes. On suce ce fruit par une petite ouverture. Son goût ressemble à une gelée sucrée où l'on auroit mis du suc de grenade. Il est bon pour la poitrine, de bonne odeur & fort rafraîchissant. Les rats en sont extrêmement friands & ne manquent jamais de se trouver sous cette plante, & par conséquent les serpens.

Il y en a une autre espece qu'on appelle Mibi, qui sert à mille usages, à lier les flambeaux de bagaces, les roseaux dont on fait les nasses pour la pêche, à faire des paniers, &c. Elle pousse de fort longs sarmens en espece de branches qui s'élevent jusqu'au sommet des plus grands arbres par le moyen des filamens qu'elle jette en quantité. Sa fleur est de trois couleurs & fort belle. Elle se multiplie extrêmement, & souvent plus qu'on ne veut; c'est-à-dire dans les cannes, les manives, les cacoyers, qu'elle accableroit à la fin, si on ne la coupoit ou arrachoit pas.

Il y a encore plusieurs autres especes de ces liannes.

& empêche leur croiſſance.

Il faut auſſi bien prendre garde ſi quelque plant n'a pas manqué ; & dans ce cas il faut le remplacer, de peur qu'au lieu de cannes de ſucres, la terre ne produiſe quelque herbe nuiſible.

Si les withes ſe répandent dans la plantation, ou que l'on néglige de remplacer les plants qui manquent, une partie du champ ſera verd, & l'autre en maturité : & l'on ne pourra ſéparer le verd du mûr qu'avec beaucoup de peine. On brule les cannes ſur le terrein même, de maniere que le feu ne touche point aux plants qui repouſſent actuellement. Il améliore le terrein & détruit les rats. Pour en débarraſſer un champ plus ſurement encore, on l'entoure de flammes de tous côtés. Les rats ſe ſauvent tous de la

circonférence vers le centre, & le feu y parvenant insensiblement consume toute la bande.

Cette vermine a été apportée ici par nos Vaisseaux. Ils rongent & suçent les cannes, qui pourrissent bientôt après. Dans le tems des ouragans & des tempêtes, ils se retirent dans les maisons, où ils feroient bien du désordre, s'il n'étoit pas aisé de les y détruire.

L'usage est aujourd'hui de mettre du fumier au pied des cannes, soit en les plantant, soit lorsqu'elles sont parvenues à la hauteur de deux pieds. C'est ce qui donne le plus de peine & occasionne le plus de dépense : & sans cette operation le tiers des Négres suffiroit dans une plantation.

Coupe des cannes.

Quand les cannes sont mûres, ce qui se connoît à la couleur, on les coupe une à une

avec une ſerpe ou quelque autre inſtrument de cette eſpece ; car elles ſont trop fortes pour pouvoir être fauchées ou abattues avec un croiſſant. En même tems on les ébranche en retranchant le bouquet du ſommet, & les feuilles qui croiſſent aux côtés, & que l'on réſerve pour l'uſage que je vous ai dit.

Les cannes ainſi coupées ſont raſſemblées en forme de fagots. Autrefois on ſe ſervoit pour les lier enſemble de ces mêmes withes ou oſiers qui croiſſent autour d'elles ; mais à preſent on employe une partie des feuilles qui viennent au haut de leur tige. Enſuite on les porte au moulin ſur des mulets, des charrettes ou des chevaux.

Moulins pour les preſſer.

Les moulins dont on ſe ſert ici le plus fréquemment, ſont ceux que font tourner des bê-

tes de ſomme. En dernier lieu cependant quelques planteurs opulens ont bâti un, deux, & juſqu'à trois moulins à vent. Le dernier Préſident Aſcough en fit conſtruire un ſur ſa plantation au Windward, qui eſt une piece de méchanique fort curieuſe.

Les uns & les autres de ces moulins ſont faits comme ceux que nous avons en Angleterre. Voici comme on briſe les cannes de ſucre.

Les chevaux ou autres bêtes de ſomme étant attelés à un cordage, font tourner un cylindre placé au milieu de deux autres, qu'il fait mouvoir au moyen des dents qu'ils ont tous trois à leur extrêmité ſupérieure, & qui s'engrennent les unes dans les autres. Comme ils ſont de cuivre ou de fer fondu, ils tournent ſi aiſément

qu'un

qu'un homme ſeul, prenant à deux mains le bout de ce cordage, fera marcher tous les cylindres à la fois. Mais quand les cannes ſont miſes entre ces cylindres, il faut cinq bœufs ou cinq chevaux pour les mouvoir. Une Négreſſe préſente la canne par un de ſes bouts aux deux premiers cylindres, qui la preſſent & la briſent dans toute ſa longueur. Une autre Négreſſe la reçoit & la repréſente entre ce cylindre du milieu & le troiſiéme, & la canne chemine à contre ſens de la premiere fois. Tout le ſuc s'en exprime, & nous ne faiſons après cela aucun uſage de la canne. Mais les Eſpagnols ont une preſſe pour faire ſortir ce qui peut encore reſter de liqueur après les deux premiers tours du cylindre; par la raiſon que le produit de leurs travaux étant peu de choſe, ils

voudroient le rendre le plus conſidérable qu'ils peuvent.

M. Lignon de qui j'ai tiré en partie la deſcription de cette eſpece de moulin, en parle plus au long : mais ceci peut ſuffire pour vous donner une idée de la machine. Les cylindres ſont de bois revêtu de fer, & ils expriment ſi parfaitement le ſuc de la canne, qu'une preſſe ne pourroit en rien tirer de plus, outre qu'en moins d'une heure le ſoleil deſſeche les cannes de façon qu'elles ne ſont bonnes qu'à bruler.

Au deſſous de ces rouleaux, eſt un grand creux, où le jus exprimé de la canne eſt reçu. De-là il paſſe, par le moyen d'un tuyau de plomb ou d'une goutiere couverte, dans un réſervoir voiſin des degrés qui conduiſent du moulin à la loge où ſont les fourneaux deſtinés

à faire bouillir la liqueur.

Quand on a commencé à planter du ſucre dans cette Iſle, c'étoit pour ſix ou ſept ans, & un acre de terre produiſoit beaucoup plus qu'à preſent, ſans qu'il fût beſoin de renouveller les plants ni de fumer le terrein. La même ſouche produiſoit des rejettons plus remplis de ſéve qu'à preſent. Alors les planteurs voyant que le ſucre étoit d'un ſi grand produit, & ſon ſuc précieux, ſi abondant, faiſoient ſervir long tems la même ſouche ſans jamais la laiſſer repoſer : enſorte que le terrein s'eſt appauvri au point que nous ſommes obligés aujourd'hui de fumer & de planter tous les ans. Ce qui fait que cent acres de cannes demandent une fois plus d'ouvriers qu'il n'en falloit lorſque la terre avoit encore ſa vigueur na-

turelle. La récolte étoit certaine dans ces tems-là ; & l'on voyoit croître moins de ces mauvaiſes herbes que la quantité de fumier a multipliées depuis.

Dans la plupart des Iſles où l'on cultive le ſucre, & ſur tout à la Jamaïque, le fond de terre eſt de cette eſpece de gravier blanc, plein de craie, que nous nommons marne. Il forme un lit de deux ou trois pieds d'épaiſſeur. La nature de ce ſel eſt ſi brulante, & ſa chaleur tellement redoublée par le fumier, que la récolte du ſucre manque toujours dans les années chaudes : & dans celles qui ſont plus temperées, les cannes pouſſent avec tant d'abondance, qu'elles ne parviennent jamais à une parfaite maturité.

Maniere de faire cuire le ſucre.

La liqueur ne peut reſter plus d'un jour dans le réſervoir

ſans s'aigrir : de ce réſervoir on la fait couler par une goutiere attachée à la muraille, dans la chaudiere où elle doit être clarifiée. On la fait bouillir juſqu'à ce que toutes les impuretés ou matieres groſſieres qui s'élevent & ſurnagent au-deſſus, ſoient écumées. Cette chaudiere eſt la plus grande de toutes celles que l'on employe. * Quand la liqueur eſt aſſez rafinée, on la tranſvaſe dans une ſeconde chaudiere, de-là dans une troiſiéme, une quatriéme, & ainſi juſqu'à la ſeptiéme. On a ſoin de la remuer continuellement & de la faire toujours bouillir, juſqu'à ce qu'elle ait pris une ſorte de conſiſtance. Quelque fort qu'on la faſſe bouillir, elle

* Elle a pour l'ordinaire 4 pieds de large ſur 3 au moins de profondeur. Toutes ſont de cuivre rouge, plus épaiſſes au fonds qu'aux côtés.

ne devient jamais qu'une ſubſtance épaiſſe & viſqueuſe, ſans que l'on y remarque aucun autre corpuſcule que les particules de la leſſive que l'on y jette. Autrefois cette leſſive ſe faiſoit avec les cendres de ces Withes ou eſpece d'oſiers ſi préjudiciables aux cannes; mais la leſſive d'aujourd'hui eſt compoſée de chaux infuſée dans de l'eau commune. Lorſque le ſucre vient à s'enfler & s'élever avec une extrême violence, occaſionnée par ſa fermentation avec l'eau de chaux, & par la grande vivacité du feu; il eſt aiſé de l'empêcher de ſe répandre hors de la chaudiere. Il ſuffit d'y jetter du ſuif ou du beurre gros comme une noix: cela fait ſur le champ deſcendre la liqueur & appaiſe ſa fougue. Au ſortir de cette chaudiere, on tranſvaſe la li-

queur dans un vaiſſeau où elle doit ſe refroidir, & on l'y laiſſe juſqu'à ce qu'elle puiſſe être verſée dans des formes. Ces formes ſont ouvertes par le ſommet & faites en cône renverſé. Elles ont un trou dans le fonds par où doivent couler les melaſſes. Pour empêcher que la liqueur encore chaude ne coule par là; on bouche ce trou juſqu'au moment qu'on place les formes ſur les pots de rafinerie. Dans le rafinement le ſucre acquiert le premier degré de pureté par la ſéparation des melaſſes qui s'écoulent par le trou qui eſt au fonds des formes, dont la partie ſupérieure eſt toujours découverte. Il acquiert le ſecond degré lorſque l'on couvre cette ouverture ſupérieure avec de la terre glaiſe, qui empêche que l'air n'agiſſe trop ſur le ſucre, & ne le

durciſſe avant qu'il ſe ſoit rafiné par la ſéparation des ſirops ou melaſſes. Il faut un mois pour la premiere opération, & quatre pour la ſeconde.

C'eſt avec l'écume du ſucre & les melaſſes, que ſe fait le rum. Pour cet effet on mêle dans un réſervoir une partie de melaſſes avec quatre parties d'eau. On remue le tout deux fois en vingt-quatre heures avec une cuilliere de cuivre : au bout de dix jours on met le tout dans un alambic bien net, & on le diſtille à l'ordinaire.

Rum ou eau-de-vie de ſucre.

Je me ſuis un peu étendu ſur la deſcription de la canne de ſucre & ſur la façon de la cultiver, parce que c'eſt une plante d'une très grande richeſſe. Les autres denrées qui croiſſent dans l'Iſle, ſont le piment, le cacao, le coton, l'indigo & le

caffé. Je vais vous en donner une légere deſcription.

Le tronc de l'arbre du piment eſt de la groſſeur de la cuiſſe: il croît à la hauteur de trente pieds au moins, & toujours fort droit. Son écorce de couleur griſe eſt extraordinairement polie. Il pouſſe des branches de tous cotés. A l'extrêmité de leurs ramaux ſont placées des feuilles de différentes grandeurs. Les plus grandes ont quatre à cinq doigts de long ſur deux à trois de large vers leur milieu où elles ont le plus de largeur. De ce milieu elles vont en diminuant des deux cotés & ſe terminent en pointe. Elles ſont unies, minces, luiſantes, ſans aucune dentelure, de couleur de verd foncé, & ſoutenues par une queue d'un doigt de long. Broyées dans la main elles ren- Deſcription de l'arbre qui porte le piment.

dent beaucoup d'odeur. Elles ont une parfaite reſſemblance avec celles du laurier femelle. Au bout des jeunes branches naiſſent des bouquets de fleurs. Chaque fleur a ſa tige: elle eſt recourbée vers la terre, & contient pluſieurs étamines d'un verd pâle. Elles ont auſſi une branche de bayes couronnées de quatre petites feuilles, d'abord verdâtres, mais noires, polies & luiſantes dans le tems de la maturité. Ces bayes dans une poulpe humide, verte & odoriférante, renferment deux graines ſéparées par une membrane. Cet arbre naît dans les cantons montagneux de l'Iſle, ſurtout dans les parties ſituées vers le Nord. Il fleurit en Juin, Juillet & Août; mais plutôt ou plus tard ſuivant les endroits où il ſe trouve, & le plus ou moins de pluie. Dès qu'une fois

l'arbre a pouſſé ſes fleurs, ſon fruit eſt bientôt mûr. Rien n'eſt plus aiſé que la récolte du piment ou poivre de la Jamaïque. On cueille ſur l'arbre ſon fruit encore verd : on l'expoſe au ſoleil juſqu'à ce qu'il ait acquis une couleur brune, & pour lors il eſt en état d'être débité au marché. A l'odeur & au goût, il a quelque rapport avec le cloux de girofle, le genievre, la canelle & le poivre : ou plutôt il a une odeur particuliere qui tient un peu de toutes celles-là, enſorte qu'on l'appelle communément allſpice (toute épice) ſuivant le Docteur Sloane. C'eſt de toutes les épices la meilleure, la plus douce, la moins nuiſible. Elle mérite que l'on s'en ſerve par préférence à aucune autre plante de cette eſpece des Indes Orientales, qu'elle ſurpaſſe preſque toutes

dans la propriété d'aider à la digeſtion, de diſſoudre les humeurs les plus épaiſſes, & d'échauffer & fortifier l'eſtomach, de chaſſer les vents : enfin d'operer ſur les viſceres tous les bons effets qu'on puiſſe attendre d'aucune autre épice.

Le Cotonier. L'arbre de coton eſt de trois eſpeces. La premiere rampe à

Le coton eſt un arbuſte à peu près de la groſſeur du roſier, mais qui s'étend davantage. Ses feuilles ſont d'un verd d'herbe & reſſemblent à l'épinard. La fleur eſt d'un jaune pâle. La graine contenue dans la coſſe eſt noire, ovale & de la groſſeur d'un haricot

On le coupe à rez de terre tous les deux ou trois ans. On prétend qu'il en porte davantage & que le coton qu'il produit eſt plus beau.

Le piſtile de la fleur ſe change en bouton un peu pointu de la groſſeur d'un œuf de pigeon ou d'un petit œuf de poule, il eſt verd d'abord puis brun & preſque noir, ſec & caſſant. Le coton mur & échauffé par l'ardeur du ſoleil s'enfle : la coque qui le renfermoit, s'ouvre avec un peu de bruit : & il tomberoit à terre & ſe gâteroit, ſi on n'avoit pas ſoin de le recueillir.

Chaque gouſſe contient 5. 6. ou 7 graines groſſes comme des poires plattes & raboteu-

terre comme la vigne. La ſeconde forme un buiſſon bas,

ſes, ce qui fait que le coton y eſt adhérent. Il y a deux eſpeces de ces graines, les unes vertes & raboteuſes, les autres noires & liſſes. Le coton des premieres eſt plus fin & plus long, celui des dernieres plus abondant & plus facile à éplucher.

Le moulin ou machine pour l'éplucher eſt aſſez ſimple. C'eſt un chaſſis quarré long, compoſé de quatre montans d'environ quatre pieds de haut, joints enſemble par 8 entretoiſes, quatre en haut & quatre en bas. Il eſt traverſé par deux fuſeaux ou quenouilles de bois dur qui ont des raînures dans toute leur longueur, & ſe meuvent à l'oppoſite l'une de l'autre par des manivelles qui ſont deſſous & à côté du chaſſis, auxquelles il y a des cordes qui répondent à des marches ſur leſquelles celui qui travaille met les pieds, qu'il hauſſe & baiſſe ſucceſſivement l'un après l'autre, afin de mouvoir les fuſeaux.

Il eſt pour cet effet aſſis devant le chaſſis, & il a devant lui une petite planche de 7 à 8 pouces de large & auſſi longue que la largeur du chaſſis, c'eſt-a-dire de deux pieds & demi. Elle eſt attachée mobilement aux montans vis-à-vis & tout près des deux quenouilles. C'eſt ſur cette planche que l'ouvrier met le coton. Il le prend dans un panier à ſa gauche & l'étend & le pouſſe tout le long des quenouilles qui ſont éloignées l'une de l'autre ſuffiſamment pour laiſſer paſſer le coton, &

mais épais ; & la troiſiéme s'éleve auſſi haut que le chêne. La ſeconde eſpece, après avoir produit de fort belles fleurs ſe charge d'un fruit gros comme une noix, dont la peau extérieure eſt extrêmement noire. Lorſqu'il eſt parfaitement mûr, il s'entr'ouvre & découvre un duvet extrêmement blanc, qui eſt ce que nous appellons coton, que l'on ſépare de la graine au moyen du moulin. L'écorce de cet arbriſſeau eſt de couleur tirant ſur le brun : ſes feuilles ſont petites & partagées

trop ſerrées pour laiſſer paſſer les graines, qui forcées de ſe détacher du coton, tombent à terre entre les jambes de l'ouvrier, pendant que le coton engagé dans les quenouilles paſſe de l'autre côté & tombe dans un ſac attaché à une autre petite planche parallelle à la premiere, mais poſée un peu en pente pour faciliter la chute du coton.

Il y a apparence qu'on pourroit tirer de l'huile de la ſubſtance intérieure de ces graines qui eſt blanche, oleagineuſe, & n'a ni mauvais goût ni mauvaiſe odeur.

en trois. Il porte une fleur environ de la groſſeur d'une roſe, au-deſſous de laquelle ſont trois petites feuilles vertes & fort pointues qui l'entourent. La fleur eſt formée de cinq feuilles d'un jaune vif, qui ont pluſieurs rayes violettes vers le bas de leur tige, & environnent un bouton ou couronne entourrée de filets de la même couleur.

L'arbre qui porte le Cacao, a communément quatre poûces de diametre, cinq pieds de tronc, & environ douze du niveau de la terre à ſon ſommet. Le Cacao croît dans des coques longues, qui ont la figure d'un concombre, & dont chacune contient trois, quatre ou cinq amendes, environ de la groſſeur d'une châtaigne, ſéparées l'une de l'autre par une ſubſtance blanche, rafraîchiſſante Le Cacao.

& agréable au goût, un peu aigre-douce, & à peu près de la même consistance que la poulpe d'une pomme rôtie. D'ordinaire un arbre en âge de rapporter produit depuis deux jusqu'à huit livres de noix de Cacao, & chaque cosse en contient depuis 20 jusqu'à 30.

Quand elles sont mures, on les abbat de dessus l'arbre; on les laisse suer trois ou quatre jours rassemblées dans un tas, ensuite on ouvre les amendes qu'on laisse encore suer dans un baquet couvert de feuilles de plantain pendant 16 ou 20 jours. Les noix qu'elles contiennent sont attachées ensemble par de certaines fibres qui à la fin se rompent, & la poulpe s'imbibe & s'incorpore à la substance des noix. Enfin on les met secher trois semaines ou un mois au soleil, & elles pren-

nent une couleur rougeâtre foncée. Les coſſes ne croiſſent que ſur le tronc ou ſur les maîtreſſes branches ; & l'on voit à la fois ſur le même arbre, des fleurs, des fruits verds & des fruits en maturité.

L'Indigo ſe fait avec une herbe aſſez reſſemblante à notre L'Indigo.

L'Indigo eſt une plante aſſez ſemblable au Geneſt, moins grande ; ſes feuilles ſont petites, pâles, vertes, aſſez ſemblables à celles du bouis.

C'eſt une plante qui croîtroit juſqu'à deux pieds de hauteur & peut-être davantage, ſi on ne la coupoit pas. Dès qu'elle ſort de terre, elle ſe diviſe en pluſieurs tiges noueuſes & garnies de beaucoup de petites branches comme des ſcions, qui ont chacune 4 ou 5 & juſqu'à 10 couples de petites feuilles terminées par une ſeule qui fait l'extrêmité. Ces feuilles ſont ovales, tant ſoit peu pointues, aſſez unies & fortes, d'un verd brun par-deſſus, pâles & comme argentées par-deſſous. Elles ſont charnues & douces au toucher. Les branches ſe chargent de petites fleurs rougeâtres de la figure à peu près de celles du Geneſt, mais plus petites, auxquelles ſuccedent des ſiliques d'environ un pouce de longueur & de peu de groſſeur, qui renferment des graines ou ſe-

chanvre. On la coupe : on la jette dans un creux ou baquet cimenté à la chaux & à moitié rempli d'eau. On la broye & la mêlange avec l'eau juſqu'à ce qu'elle forme une eſpece de vaſe épaiſſe. On la laiſſe alors repoſer quelques jours, & quand l'eau eſt claire au-deſſus, on la laiſſe écouler. Quand il n'y en reſte plus, on met cette vaſe gluante dans des paniers : des Négres la portent à leur attelier & forment l'Indigo en petits morceaux, plats par-deſſous, & relevés au milieu en pointe comme un œuf.

Le Caffé. Le caffé n'eſt pas extrêmement cultivé ici. C'eſt un grand arbriſſeau : ſes feuilles ſont d'un

mences approchantes pour la groſſeur & la conſiſtance de celles des raves, d'une couleur rouge brune.

*Il y a un morceau fort curieux ſur cette plante à la ſuite du voyage de l'Arabie heureuſe. Paris 1716. 12°.

verd obſcur. Ses graines croiſſent en grappes, dont une ſeule touffe en produit quelquefois pluſieurs livres. Les féves ſont entourrées d'une poulpe délicate, couleur de rouge-vif, & d'un goût trop fade pour flater le palais, quoique cependant bien des gens en mangent. Quand le fruit eſt mûr il devient noir. On le cueille pour lors & on le ſépare de ſa coſſe. Enſuite on l'expoſe au ſoleil juſqu'à ce qu'il ſoit tout à fait ſec & en état d'être mis en vente.

Le Ginger pouſſe de ſes ra-

Le Gingembre ou le Ginger.

Le Gingembre eſt la racine d'une plante aſſez touffue, dont la feuille longue, étroite, aſſez douce au toucher, reſſemble en petit aux feuilles de roſeaux. Elles ſont couplées des deux côtés de la tige qui ne vient jamais à plus de deux pieds de haut. Jaunes, elles ſont d'un verd gai, jauniſſent en meuriſſant & ſe ſechent quand la racine eſt mûre.

Cette racine eſt platte, large & de figure biſarre, reſſemblant aſſez d'ordinaire à des

cines des tuyaux de la même forme que ceux du froment.

pattes d'Oyes. C'eſt pourquoi on les appelle plutôt pattes que racines de Gingembre. Elles ſont noueuſes, chargées d'excreſcenſes & de boutons. Elles ſont très-peu enfoncées dans la terre, ſouvent même à découvert. On en trouve de larges comme la main & de l'épaiſſeur d'un pouce. Leur peau eſt mince, d'abord de couleur de chair, & griſes quand elles ſont ſeches. La ſubſtance en eſt blanche & ferme à peu près comme le navet, aſſez compacte & peſante, & traverſée de nervures qui partant de la tige s'étendent à leurs extrêmités & contiennent un jus plus fort & plus piquant que le reſte de la chair, qui eſt d'autant plus douce qu'elle s'éloigne plus de ces nervures ou qu'elle eſt moins mûre.

On fait ſecher ces pattes en plein air, mais à l'ombre, jamais au ſoleil ni au four, qui diſſiperoient les parties les plus délicates de la ſubſtance.

Cette plante eſt d'un grand débit ſurtout dans les pays froids où ſa qualité chaude & ſeche la fait eſtimer.

Les Epiciers la mêlent avec le poivre, un peu de girofle & de canelle, les pilent enſemble & les paſſent au tamis, après quoi ils vendent ce compoſé ſous le nom d'épicerie douce.

On le confit & il eſt excellent le matin pour achever la digeſtion de la veille, conſommer les flegmes, exciter l'appetit. Après le repas il aide l'eſtomach. Il eſt ſpécifique contre le

Lorſqu'il eſt mûr, les Négres arrachent les racines & les ratiſſent afin d'en enlever l'écorce & de faire périr la ſéve, ſans quoi il croîtroit encore. Ceux qui n'ont pas aſſez d'eſclaves pour cette beſogne, ſe contentent de les échauder; mais par là ils en alterent la qualité. Celui qui a été échaudé devient dur comme du bois, au lieu que l'autre reſte blanc & mollet. Auſſi le premier ſe vend 40 pour 100 meilleur marché que le ſecond.

La Jamaïque produit beaucoup de beaux arbres: le principal & le plus beau eſt le Cedre; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du Freſne; il devient d'une prodigieuſe groſſeur. Le Lentiſque croît extrêmement Arbres. Lentiſque.

ſcorbut qu'occaſionnent ſur Mer les mauvais alimens & les eaux corrompues.

Le Lentiſque eſt un arbre qui porte la gom-

haut ; c'eſt une eſpece de bois fort dur, & dont ainſi que du

me de maſtic. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du Terebinthe. Son tronc a beaucoup de rapport à l'Olivier, n'ayant que 3 à 4 pieds de hauteur. Cet arbre eſt fait en buiſſon ou en touffe comme le bouis. Quand il eſt vieux, ſes branches ſe replient contre la terre & il prend ainſi de nouvelles racines. Il ne croît que de cette façon ſans pouvoir être tranſplanté ni ſemé. Il ne croît qu'en un ſeul endroit de l'Iſle de Chio & non ailleurs. *Monconis. Voy. de Natolie.* p. 264. Edition de 1695.

Les Lentiſques ſont des arbres fort arrondis & fort étendus ſur les côtés, hauts d'environ 10 à 12 pieds, d'un pied de diametre environ, les plus gros ; a pluſieurs tiges branchues dès leur naiſſance, tortues dans la ſuite. L'écorce en eſt griſâtre, raboteuſe, gerſée. Les branches ſe ſubdiviſent en pluſieurs rameaux chargés de feuilles, compoſées de pluſieurs paires rangées ſur une côte creuſée en goutiere, longue d'environ 2 pouces & demi ſur une ligne de large & comme dilatée en deux petites aîles vers l'inſertion des feuilles diſpoſées par 3 ou 4 paires de chaque côté, longues d'environ un pouce, étroites à leur naiſſance, pointues à leur extrêmité, larges de demi pouce vers le milieu, relevées d'un filet conſidérable répandu ſur les côtés en ſubdiviſions aſſez légeres. Celui des côtés qui regarde la côte des feuilles eſt le plus large & comme boſſu ou anguleux.

bois de fer & de bullet, on fait les roues des chariots & la char-

Les pieds de Lentiſque qui fleuriſſent, ne portent pas de fruit, ceux qui portent des fruits ne fleuriſſent pas. Ces fruits ſont des coques ovales de 3 lignes de haut, couvertes d'une écorce un peu charnue, rouge brun puis noirâtre, luiſante, aromatique, remplie d'un noyau blanc dont la pelure eſt rouſſâtre.

Les Lentiſques ne ſont pas rares en Provence & en Languedoc, & peut-être que ſi on les inciſoit, ils répandroient autant de maſtic que ceux de Scio, où il s'en trouve qui ne produiſent preſque rien.

Le maſtic eſt le ſuc nourricier de l'arbre qui en ſort par les inciſions qu'on y fait les premiers jours d'Août.

Tous les Lentiſques cultivés ſont au Grand Seigneur. On ne les peut vendre qu'à condition que l'acquereur s'oblige de payer la même quantité de maſtic à l'Empereur. D'ordinaire on vend la terre & on ſe réſerve les arbres.

Tous les villages où croît le maſtic doivent enſemble au G. S 286 caiſſes de maſtic.

Si quelqu'un eſt ſurpris portant du maſtic à la ville ou aux villages où l'on ne cultive pas de Lentiſques, il eſt condamné aux galeres & dépouillé de tous ſes biens.

Les Sultannes conſomment la plus grande partie de celui deſtiné pour le Sérail. Elles en

pente des moulins. Le Mahogani eſt ſi connu que je crois inutile de vous le décrire. Le Canelier ſauvage s'éleve à la

Canelier ſauvage.

mâchent pour s'amuſer & rendre leur ſouffle plus agréable ſurtout le matin à jeun. On en met auſſi des grains dans les caſſolettes & dans le pain avant de le mettre au four. Il eſt bon d'ailleurs pour les maladies de l'eſtomach & des premieres voyes, pour arrêter les pertes de ſang & fortifier les gencives.

Le Canelier n'eſt autre choſe que le Saſſafras. C'eſt l'arbre le plus beau & le plus utile des forêts de ce nouveau monde. Il croît fort droit & ſon tronc s'éleve ſouvent de 25 & 30 pieds avant de ſe partager en pluſieurs branches. Ses feuilles pour la couleur & l'odeur reſſemblent à celles du laurier. Son bois eſt d'un rouge pâle, d'une odeur fort douce, ſolide, ſerré & très propre pour faire des cabinets & autres ouvrages de marqueterie; mais les Planteurs s'en ſervent communément à bâtir leurs maiſons. Son feuillage eſt fort épais & ſi couvert qu'il ne croît ſous ſon ombre qu'une herbe courte & épaiſſe qui forme en tout tems un beau tapis verd pour aſſeoir ceux qui viennent chercher le frais ſous l'ombre délicieuſe de cet arbre, où la vûe & l'odorat trouvent également à ſe contenter.

Il porte une graine aſſez ſemblable au (peper-corn) & de mauvais goût, les Perroquets en ſont fort avides.

hauteur

hauteur d'environ 20 à 30 pieds, jettant beaucoup de branches & de rameaux qui pendent vers la terre & lui forment une fort belle tête. Il a deux écorces l'une ſur l'autre; la premiere ou l'extérieure eſt mince, de couleur verd-blanchâtre, & aromatique au goût. La deuxiéme eſt unie, plus épaiſſe, plus blanche, moins piquante & moins aromatique que la canelle, point gluante comme elle, mais ſeche & friable. Son goût approche du cloud de girofle. Cette écorce mêlée avec le rum lui fait perdre ſon odeur rebutante.

Le fameux Arbre-Choux qui L'arbre-Choux ou le Palmiſte.

L'écorce aromatique de cet arbre eſt d'un grand uſage pour la medecine contre les coliques, les fluxions, les rhumatiſmes.

Sechée à l'ombre, elle conſerve une odeur fort ſuave. Dans les ſauces, elle communique un parfum approchant de celui de la canelle: ce qui lui a donné ſon nom.

Le Palmiſte eſt un arbre fort commun dans

s'éleve quelquefois à la hauteur de cent pieds, reſſemble

l'Amerique. Il vient droit comme une fleche & ſouvent haut de plus de 30 pieds. Il n'a qu'une racine de médiocre groſſeur, qui s'enfonce en terre. Elle eſt aidée à le ſoutenir par une infinité d'autres petites racines, rondes, ſouples, qui s'entremêlent & forment une groſſe motte autour du pied de l'arbre à rez de terre. Ses feuilles ou branches viennent comme une gerbe à ſa cime & le couronnent. Elles ſont longues de 7 à 8 pieds au moins. Ces feuilles ou branches ſont de longues côtes, des deux côtés deſquelles ſont attachées des eſpeces de feuilles longues d'un demi pied, & larges d'environ deux pouces à leur naiſſance, & qui de-là vont toujours en diminuant. Elles ſont aſſez fortes, maniables, d'un verd clair deſſus, & plus pâles deſſous. Elles n'ont qu'une nervure dans leur milieu.

On employe cet arbre pour ſe nourrir, pour ſe loger & pour faire des cordes, des corbeilles, des nattes, des lits, &c. Les filets dont il eſt rempli & ſes feuilles ſervent à ces derniers uſages.

Quand il eſt abbattu on coupe ſa tête à deux pieds environ au-deſſous de la naiſſance des feuilles. On ôte l'extérieur, & on trouve le cœur de l'arbre ou plutôt des feuilles non écloſes pliées en éventail, ſerrées les unes contre les autres, blanches, tendres, délicates, & d'un goût approchant de celui des culs d'artichaux. Elles ſont de facile digeſtion.

parfaitement au Palmier. On en mange les jeunes rejets de chaque année. Ils ont le goût d'une amende fraîche. Bouillis ils ſont au-deſſus de nos meilleurs choux. L'arbre meurt lorſqu'on lui coupe la tête ; mais ſon bois ne pourrit jamais, & ſec il devient ſi dur qu'à peine peut-on y faire entrer un cloud.

Le Manconilier eſt fort grand ; ſa pomme eſt belle à la Le Manconilier.

On fait auſſi dans le tronc de l'arbre abbatu, pluſieurs entailles avec la hache : afin que certaines groſſes mouches y viennent jetter leurs œufs, dont proviennent des vers blancs & gras qui font un manger délicat.

Le Manconilier eſt un arbre qui reſſemble au Poirier, au point de s'y tromper. Leurs feuilles, leur écorce ſont les mêmes : mais l'écorce du Manconilier eſt plus épaiſſe & remplie d'un lait blanchâtre, viſqueux & corroſif. Son bois ſous l'aubier eſt griſâtre, mêlé de grandes & petites ondes de différentes teintes, chargé d'yeux de perdrix, plus beaux & mieux nuancés que tout ce que le noyer, le cœur & les racines d'Olivier peuvent produire.

vûe, agréable à l'odorat & au goût, mais mortelle à qui en mange. Si l'on frotte la main contre ſon bois encore verd, il enleve la peau & fait venir des ampoules. Les Négres, lorſqu'ils coupent cet arbre, ſont obligés de bien prendre garde qu'une goute de ſon jus ne leur ſaute dans les yeux. Ils en deviendroient aveugles ſur le champ, & reſteroient ainſi pluſieurs jours, ſouffrant des douleurs inſupportables.

La pomme qu'il porte eſt ſemblable à celle d'Apis, pour la couleur, la groſſeur & l'odeur. Ce fruit eſt un cauſtique des plus puiſſans, dont le ſeul remede eſt d'avaler promptement de l'huile qui fait vomir le fruit & oint les viſceres avant que le ſuc ait operé.

Sa qualité cauſtique & venimeuſe eſt encore dans ſes feuilles, ſon bois, le lait qui ſort de ſon écorce par quelque inciſion, ſon ombre même lorſqu'on a le malheur de s'y endormir. L'eau qui découle de ſes feuilles en tems de pluie, cauſe des veſſies ſur la chair, comme ſi c'étoit de l'huile bouillante, & y excite une démangeaiſon très-longue & très-douloureuſe.

Le Tamarin eſt un arbre d'une beauté parfaite. Il étend Le Tamarin.

Pour travailler impunément ſon bois, il faut qu'il ſoit entierement ſec.

C'eſt en faiſant imbiber le bout de leurs fleches dans le ſuc de ſon écorce, que les Caraïbes les empoiſonnent.

Le Tamarin croît dans toutes les parties occidentales de l'Afrique. Cet arbre eſt quelquefois d'une hauteur extraordinaire & communément de celle du Noyer, mais plus touffu. Sa racine eſt forte & ſe diviſe en beaucoup de fibres. Le tronc de trois pieds de diametre pour l'ordinaire eſt toujours fort droit. L'écorce eſt brune, épaiſſe, pleine de fentes; le bois dur & d'un gros grain. Les branches ſont groſſes, nombreuſes, couvertes d'une peau douce, d'un brun verdâtre & fort chargées de feuilles. Chaque feuille eſt preſque une petite branche, longue de 4 à 5 pouces, d'où partent 10 ou 12 paires d'autres petites feuilles, longues, étroites, obtuſes à l'extrêmité, rondes vers la tige, d'un verd luiſant, velues vers les bords & ſéparées au milieu par une fibre principale. Elles s'ouvrent le jour & ſe ferment ou reſſerrent la nuit. Cet arbre donne beaucoup d'ombre.

Ses fleurs croiſſent en touffes de 5 à 6 pouces de long, chacune compoſée de 9 ou 10 fleurs à trois feuilles, couleur de roſe, veinées de rouge, ſans odeur. Le piſtile pointu d'abord ſe courbe enſuite en forme de féve de jardin de la longueur de 4 pouces ſur un de

ſi loin ſes branches, que pluſieurs centaines de perſonnes pourroient ſe repoſer ſous ſon ombre.

Vanille, Caſſe. Quant à la Salſepareille, la Caſſe, la Vanille, & pluſieurs

largeur. Il a deux pellicules; l'intérieure ſemblable au parchemin, l'extérieure épaiſſe d'une ligne. Entre les deux eſt une chair moelleuſe d'un brun foncé, glutineuſe & fort acre. La pellicule intérieure renferme 4 ou 5 graines plattes, longues de 4 ou 5 lignes, épaiſſes & de différentes formes, fort unies & d'un rouge jaunâtre. Chacune de ces graines renferme deux coſſes blanches qui ſe ſéparent dans l'eau tiéde. Cette graine & ſa chair moelleuſe broyées enſemble ſe tranſporte en Europe pour l'uſage de la Medecine.

En Afrique les Negres en compoſent une liqueur avec de l'eau, du ſucre & du miel pour appaiſer la ſoif.

L'arbre qui porte la Caſſe ſe nomme *Carnificier*. Il vient de bouture & fort vîte. Il porte beaucoup & deux fois l'an, ainſi que preſque tous les arbres naturels de l'Amerique. Son bois eſt blanchâtre, aſſez mol; mais extrêmement coriace. Son écorce eſt griſe & fort raboteuſe. Il devient grand. Ses feuilles ſont longues & étroites, d'un verd pâle. Il pouſſe des fleurs jaunes par gros bouquets, d'une odeur aſſez agréable, auxquelles ſucce-

eſpeces de Guy, je vous renverrai, s'il vous plaît, à la deſcription qu'en donne le Docteur Hans-Sloane.

On ne finiroit point à vous décrire tous les arbres que produit cette Iſle. On y employeroit un volume entier. Je me ſuis donc contenté de vous dire deux mots de quelques-uns : ayez recours à ce ſçavant

dent les ſiliques dont la moelle eſt la caſſe. Ces ſiliques pendent aux branches en forme de paquets de chandelle, 12. 15. même 20. attachées enſemble, vertes avant d'être mures, noires quand il eſt tems de les cueillir. Leur groſſeur dépend de l'âge de l'arbre, & du terrein. Plus les ſiliques ſont gros, longs & peſans, plus la caſſe eſt eſtimée.

Quand il fait du vent ces ſiliques ſe choquent & font un bruit pareil à des ſoldats qui marchent avec de ces bandoulieres garnies de cartouches qu'ils avoient autrefois.

La Caſſe des Iſles eſt autant eſtimée que celle du Levant. Des Apoticaires la trouvent meilleure, parce que l'arbre eſt naturel des Iſles & n'y a point été tranſplanté.

En 1705. Elle valoit 7 liv. 10 ſ. le quintal aux Iſles.

pour en ſçavoir davantage.

Puiſque je me ſuis engagé à vous donner une idée des animaux remarquables de cette Iſle, je commencerai par vous dire qu'entre tous nos poiſſons, nous regardons la Tortue comme le plus curieux. Dans un tems calme vous les voyez dormantes, flotter ſur la ſurface de la mer. Les Matelots les appercevant, rament doucement, s'approchent d'elles, & les prennent ſoit en les dardant avec un harpon, a ſoit en leur

Tortues.

Il y a trois eſpeces de Tortues, la franche ou verte dont cette hiſtoire parle principalement, qui eſt la ſeule véritablement bonne à manger. Son écaille eſt mince & de nulle valeur. Le plaſtron eſt le morceau le plus friand. Sa graiſſe ſe convertit en huile, fort bonne, entr'autres pour la friture.

* Ce harpon eſt long de 7 à 8 pieds, d'un pouce de diametre. Dans un des bouts eſt fiché un cloux quarré de 8 pouces de long, compris la douille. Cette douille a un hameçon de fer ou ſimplement un trou, où eſt attaché une longue corde roulée ſur l'avant du

embarraſſant les pattes dans une corde ou filet. Elles meurent lorſque leur ſang s'échauffe ; parce qu'il faut, pour qu'elles puiſſent vivre, qu'il ne ſoit pas plus chaud que l'élément où elles habitent. Elles arrachent dans le fond de la mer beaucoup plus d'herbe qu'elles n'en avalent, enſorte que quelquefois la Mer en eſt toute couverte au-deſſus des endroits où elles paiſſent. De demie-heure en demie-heure, elles viennent ſur l'eau pour reſpirer. On diroit qu'elles pouſſent un ſoupir, après quoi elles retournent au fond de l'eau. Elles reſpirent un peu plus ſouvent à terre. Lorſqu'elles y ſont bleſſées, elles ſe couchent ſur le dos, & des larmes coulent de leurs yeux. On peut

canot, que l'on devide, lorſque la Tortue bleſſée s'enfuit.

les conſerver hors de l'eau 20 jours & plus ; elles y engraiſſent & deviennent un mêt friand, pourvû que chaque jour on ait attention de leur donner environ une demie pinte d'eau ſalée. Leur graiſſe eſt verte ſur leur corps, jaune autour de leurs entrailles. Elle eſt aſſez ſalubre pour l'eſtomach quand on la fait bouillir. Leur urine eſt d'un verd jaunâtre & devient huileuſe ſi on la met ſur le feu. Elles meurent dès qu'on leur coupe la tête. Leur cœur arraché perd bientôt ſon mouvement ; mais piquez un morceau de leur chair, même quelques-heures après qu'il a été ſéparé du reſte de leur corps, vous le verrez ſe mouvoir. Les articulations des os, des pattes ou des épaules reprendront auſſi leurs mouvemens quand vous ne piqueriez que la graiſſe

qui les environne. Mais ſi vous expoſez au ſoleil ces parties ſéparées de leur tronc, elles meurent dans l'inſtant, & les jointures n'auront plus de mouvement.

Le Docteur Stubbs rapporte un fait très-réel, quand il dit que le ſang de la Tortue eſt plus froid qu'aucune eau que nous ayons. Cependant le battement du cœur eſt auſſi fort dans cet amphibie que dans aucun autre animal, & il a les arteres extrêmement fortes. Ses poûmons ſont dans ſon ventre. Sa ratte eſt triangulaire, d'une chair ferme, d'un très-beau rouge, & ſon foye d'un verd obſcur. Enfin elle a une ſorte de dents.

Toutes les Tortues qui ſont dans ces Mers depuis les Iſles Caraybes juſqu'à la baye du Mexique ſe raſſemblent l'Eté

dans l'Iſle des Caymans près de nos Côtes, pour y pondre & couver leurs œufs. Elles s'accouplent pendant l'eſpace de 14 jours. Alors dans une nuit elles dépoſent juſqu'à trois cents œufs * garnis de leur blanc & de leur jaune, mais ſans écaille. Elles ſe raccouplent une ſeconde fois & reſtent cependant ſur le ſable, & recommencent ce manége juſqu'à trois fois, après quoi les femelles ramenent les mâles à leur ancien gîte.

Nos bayes & nos rivieres ſont remplies d'une infinité de divers poiſſons, & je remettrai à un autre tems à vous en faire la deſcription.

Mais un animal terrible dont

* Ils ſont de la groſſeur d'une balle de paume. Leur coque eſt comme du parchemin mouillé. On y remarque toujours un petit vuide. Le blanc ne ſe durcit jamais bien : le jaune ſe cuit & ſe durcit. Il eſt très-bon & on

je veux vous parler, & plus terrible ici peut-être qu'en aucun autre endroit du monde, c'eſt l'Alligator qui ſe tient d'ordinaire dans les rivieres ou les lacs. Il vit de la chair des animaux qu'il prend à la chaſſe. Rarement mange-t-il des hommes, parce qu'il eſt fort aiſé de lui échapper : car il ne peut ſe tourner que peſamment & difficilement, au lieu qu'en ligne droite il court très légerement. Il y en a de quinze & de vingt

L'Alligator.

en fait des omelettes excellentes.

Les œufs de Crocodile ſont preſque ſemblables à ceux des Oyes avec la coque fort blanche & un peu raboteuſe. Ils ont, dit-on, la funeſte vertu de troubler l'eſprit, ſi on en mange. Ils ne ſont remplis que de blanc avec une petite barre de ſang dans le milieu.

La graiſſe d'Alligator ainſi que celle de ſerpent eſt bonne contre les douleurs froides, ſciatiques, & autres pareilles incommodités. On la fait fondre ſur une aſſiette : on y mêle de l'eſprit de vin ou de bonne eau-de-vie, & on en frotte la partie affligée. Elle ſe conſerve naturellement & n'a aucune mauvaiſe odeur.

pieds de long. Son dos eſt couvert d'écailles impénétrables,& il eſt fort difficile de le bleſſer ailleurs que ſous le ventre ou dans l'œil. Il a quatre pieds ou eſpeces de nageoires dont il ſe ſert également pour courir ou pour nager. Il faut remarquer qu'en qualité de poiſſon il ne pouſſe jamais aucun cri. Sa façon de chaſſer eſt de ſe tenir ſur le bord d'une riviere, d'y attendre que quelque bête y vienne boire, de ſe jetter ſur elle dès qu'il la voit à ſa portée, & de la dévorer. Il les ſurprend aiſément parce qu'il reſſemble, étant en repos, à une piece de bois mort & ſec. Au reſte ſes ravages ſont compenſés par l'utilité de ſa graiſſe, dont on fait un excellent onguent pour les maux ou douleurs dans les os & dans les jointures. Il a des bourſes garnies d'un muſc plus

fort que celui des Indes Orientales. Son odeur même eſt ſi violente & ſe répand ſi loin, qu'il ſe fait découvrir avant qu'on le puiſſe voir & donne par-là le moyen de s'en garantir. Le bétail même a l'inſtinct de reconnoître cette odeur & de s'enfuir auſſitôt. Ils ſe reproduiſent ainſi que le crapaud par des œufs qu'ils laiſſent dans le ſable au bord des rivieres. Ces œufs ſont de la groſſeur, de la forme & de la dureté de ceux d'une poule d'Inde, mais non tachetés. Ils les couvrent de ſable : le ſoleil les fait éclore, & le petit animal eſt à peine ſorti de ſon écaille qu'il ſe jette dans l'eau.

L'Alligator eſt de la forme du lezard. Il a quatre pieds, & en marchant, ſon ventre touche preſqu'à terre. Ceux qui ſont parvenus à leur taille ordinaire

ont des dents de la groſſeur de celles de nos gros mâtins. Les Négres leur font une guerre aſſidue & en tuent beaucoup. Pour cet effet, ils préparent un morceau de bois de fer, d'un pied & demi ou de deux pieds de long. Ils l'aiguiſent par les deux bouts, & le tenant par le milieu, ils le jettent dans la riviere où ils voyent l'Alligator paroître. Ce terrible animal vient auſſitôt ſur eux la gueule ouverte. Ils y enfoncent leur main armée de ce bâton, & l'Alligator refermant glouttonnement les machoires, s'enfonce dans l'une & l'autre les pointes de ce bois dur. Pour lors les Négres le tuent ſans peine & ſans danger. J'en ai vû à Spanis-town, qu'on avoit pris en vie. & que l'on faiſoit battre comme on fait les taureaux, après cependant leur avoir ar-

Maniere de les tuer.

raché les dents. M. Ellis, aujourd'hui Chef de la Juſtice, en a un auſſi déſarmé dans ſa baſſe-cour. Il eſt enchaîné avec de fortes chaînes de fer, dans une foſſe qu'on lui a creuſée exprès.

Nous avons ici beaucoup d'inſectes qui nous tourmentent : mais je ne vous parlerai que du Chigœ, dont je vous ai déja dit quelque choſe. Il ſe loge entre cuir & chair ; & dans la niche qu'il s'y forme, il ſe multiplie extrêmement. Dès que les Négres s'en apperçoivent, ils ont grand ſoin de le tirer dehors avec une épingle ou avec la pointe d'un canif, & détruiſent entierement ſa niche, de peur qu'en y laiſſant quelqu'un de ſes œufs, qui reſſemblent à des lentes, ce ne ſoit le commencement d'une nouvelle génération. Inſectes.

Mouches de feu ou Luiſantes.

Les Mouches de feu acquierent & répandent leur lumiere en volant. C'eſt une eſpece de Cantarides qui paroît verte le jour ; mais la nuit elle eſt bril-

Outre une eſpece de ces mouches de la groſſeur de nos mouches ordinaires, un peu plus longues, dont la partie poſtérieure, verte le jour, eſt luiſante la nuit deux ou trois heures après qu'elle eſt venue ; on en trouve à la Guadeloupe qui ſont groſſes comme des hannetons, quelquefois de la groſſeur du pouce & longues de 18 lignes. Elles ont les yeux fort larges & fort plats. Ils rendent dans l'obſcurité une lumiere verdâtre fort vive. Outre leurs yeux, elles ont la partie poſtérieure de leur corps ſi lumineuſe, qu'on la prendroit pour un charbon ardent, ſoit qu'elles ſe remuent ou ſe tiennent en repos. Une ſeule ſuffit à éclairer pour lire les caracteres les plus menus, preſqu'auſſi-bien qu'une chandelle. On les conſerve quelques jours dans des flacons en les nourriſſant de pain, de feuilles, de bois pourri & de fruit, & les expoſant au grand ſoleil. Elles rendent pendant ce tems à peu près autant de lumiere que le premier jour, moins du corps que des yeux : après quoi elle devient moins vive & diminue à proportion des forces de l'animal. Ces Mouches ont un mouvement ſi vif dans la partie poſtérieure de leur corps, qu'il faut les ſerrer beaucoup pour qu'elles n'échappent point.

lante & lumineuſe, même pluſieurs jours après ſa mort: en en raſſemblant quelques-unes, on peut lire diſtinctement la plus petite impreſſion. Je l'ai ſouvent éprouvé. Il faut pour cela approcher la mouche près du livre, en ſuivant les mots ſucceſſivement; car ſa lumiere ne ſe répand pas bien loin.

Oiſeaux.

Quant aux oiſeaux, cette Iſle en nourrit de beaucoup d'eſpeces différentes; mais le plus fameux eſt le Colibry. Sa beauté, ſa forme, ſon odeur, même ſa façon de vivre, ſont admirables. Il eſt beaucoup moins gros que le Roitelet, quelquefois plus petit qu'une groſſe mouche. C'eſt pourtant le plus illuſtre de tous les oiſeaux. Les couleurs de ſes aîles & de ſon col repréſentent les nuances brillantes de l'arc-en-ciel. Quelques-uns ont ſur le

Colibry.

col des plumes d'un rouge ſi vif, que de loin on croit voir une eſcarboucle. Le ventre & le deſſous de ſes aîles ſont d'un beau jaune : ſes cuiſſes d'un verd d'émeraude, ſes pieds & ſon bec auſſi noirs que l'ébene polie, ſa tête de verd de pré, & ſes petits yeux jettent un éclat ſurprenant. Le plumage du mâle eſt plus beau que celui de la femelle. Il a ſur la tête une couronne de plumes, comme ſi la nature avoit voulu marquer par là ſa ſuperiorité ſur tous les autres oiſeaux. Il vole avec tant de force qu'il fait par l'agitation de ſes aîles un bruit plus fort que ne font beaucoup des plus gros de ſes ſemblables. Il ſe plaît à voltiger autour des gens qui marchent, & les ſurprend par ce bruit : on diroit un petit tourbillon qui paſſe. Il ſe nourrit

de la roſée qu'il ſuçe dans le ſein des fleurs avec ſa langue, qui eſt beaucoup plus longue que ſon bec, creuſe comme un roſeau, groſſe comme une petite aiguille. Rarement le voit-on à terre : il aime par-deſſus tout, le voiſinage de l'Oranger & du Cîtronnier. C'eſt ſur leurs branches qu'il fait ſon petit nid avec une adreſſe ſinguliere. La ſeule façon de le prendre eſt de lui jetter un peu de ſable pour l'étourdir. Mais pourquoi prendre ce charmant oiſeau, qu'on ne ſçauroit conſerver en vie * ; parce qu'on ne peut lui fournir ſa nourriture ordinaire ?

Je n'en dirai pas davantage ſur les oiſeaux. On n'en manque pourtant point ici. On y voit le Carion-crow, eſpece de Corneille, la Frégatte ou Man-

*. Le P. Labâte cite un de ſes confreres qui en avoit élevé & nourri. *Voy. aux Iſles, to.* 4.

of-war, le Booby, des Hyrondelles, des Chauveſouris * prodigieuſement grandes, & beaucoup de différentes eſpeces de pigeons.

* Les Chauveſouris d'Afrique ne ſont pas moins groſſes que des Pigeons. Elles ont des aîles fort longues, armées de deux ou trois ongles crochus qui leur ſervent à s'attacher aux arbres. Elles ont la peau brune & couverte d'un duvet. De tous les animaux qui volent, c'eſt le ſeul à qui la nature ait donné du lait pour nourrir ſes petits.

LETTRE XIII.

J'Ai tâché dans le cours de mes lettres de vous donner autant qu'il étoit en moi, une juſte connoiſſance de la Jamaïque. Je vous ai raconté les faits avec ſincerité, & n'ai rien obmis d'eſſentiel. Mon deſſein aujourd'hui eſt de finir notre correſpondance ſur ce ſujet par

quelques obſervations ſur le Commerce & le véritable intérêt de cette Colonie. Peut-être auſſi ne ſera-t-il pas hors de propos d'expliquer par quel régime on pourroit, ſuivant que les Medecins le jugent probable, conſerver & prolonger ſes jours dans ce climat.

Commerce de cette Iſle.

Le principal commerce de la Jamaïque eſt avec la Grande-Bretagne. Elle en fait très-peu avec les autres Nations, à moins que ce ne ſoit en contrebande. On charge tous les ans plus de cinq cens vaiſſeaux des denrées que produit cette Iſle. Le ſucre eſt baiſſé de prix depuis quelque tems, & le rum encore davantage, depuis le dernier Acte du Parlement qui en défend le débit. Les Planteurs s'en plaignent, & l'Angleterre feroit une grande perte ſi les richeſſes qu'elle tire d'ici

lui manquoient, ou s'il s'y débitoit moins de ſes marchandiſes qu'elle n'en fabrique. Il ſeroit inutile de répéter les avantages que procure cette Colonie. Sans parler des impôts exceſſifs qui ſe levent ſur le rum & autres de ſes denrées; combien de milliers d'hommes ſont employés dans ſes Manufactures, & quelle conſommation ne font-ils pas? Les Marchandiſes qui s'apportent ici ſont du drap d'Oſnabrug, ſoit gros ſoit fin, des dentelles, du Cambray, des chapeaux, des ſouliers, des draps larges, des ſoies, toute ſorte de clinquaillerie, des ſavons, de la chandelle, du beurre, du fromage, du bœuf ſalé, des harangs, de la merluche ſeche, du biſcuit, du cidre, de l'aille, de la bierre, &c. ſur quoi on gagne cinquante pour cent.

Un

Un établiſſement comme celui-ci doit être ſoutenu pour pluſieurs raiſons. Non-ſeulement il eſt important pour la Nation par rapport au Commerce; mais il l'eſt encore plus à d'autres égards. Sa ſituation eſt ſi avantageuſe, qu'avec peu de peine & de dépenſe, il peut tenir l'Eſpagne en allarmes. Quelques Vaiſſeaux de guerre, quelques barques légeres qui courent les côtes des François & des Eſpagnols ſuffiront pour les inquiéter. Il eſt de la ſageſſe du Gouvernement de ne pas négliger cet avantage, & d'encourager une Colonie qu'il eſt ſi fort de notre intérêt de faire fleurir. Importance de cette Iſle.

Cette Iſle mérite toute l'attention de l'Angleterre. La Barbade eſt ſur ſon déclin. Nous voyons tous les jours arriver La Barbade.

La Barbade paroiſſoit en 1700 fort opulente. Le pays étoit cultivé & très-beau; les habi-

par troupes des habitans de cette Colonie qui viennent ici chercher à raccommoder leurs affaires. Il faut dire la même choſe des Colonies du Nord. En effet la Jamaïque eſt une mine inépuiſable, d'où la Nation retire d'immenſes richeſſes. Les cinq cens vaiſſeaux que je vous diſois tout à l'heure qu'on charge ici tous les ans, évalués à cent cinquante tonneaux chacun, portent le nombre de 57000 tonneaux. Ils ont beſoin pour la manœuvre au moins de

Evaluation du commerce de cette Iſle

tans fort nombreux, riches, magnifiques. Comment a-t-elle pû être ſi-tôt en décadence? Le manque d'eau de ſource ou de riviere peut y avoir contribué, par les maladies que cauſe l'uſage des eaux ramaſſées dans des mares & des citernes, très-aiſées à ſe corrompre. D'ailleurs, dès-lors la terre ſembloit uſée, ſeche & maigre. On n'y faiſoit que du ſucre: encore étoit-on obligé de replanter les cannes fort ſouvent; quoiqu'on eût ſoin de fumer la terre. Le bois y étoit auſſi fort rare, les forêts dont cette Iſle étoit couverte étant toutes défrichées & conſommées depuis long tems. D'ailleurs le luxe y étoit extrême.

6000 matelots, & les familles occupées en Europe à la conſtruction & à l'armement de ces Bâtimens, ſont au moins 16000 ames. Il s'embarque ici environ 100000 muids de ſucre à 200 muids ſeulement par vaiſſeaux : commerce qui nourrit plus de 20000 perſonnes, & en enrichit pluſieurs. Le produit du ſucre monte à peu près à un million de livres en ne l'eſtimant que 20 sh. le cent peſant, & le muid ſur le pied de mille peſant. On peut évaluer à plus de 100000 l. le montant des autres denrées de cette Iſle, en échange deſquelles on nous rapporte celles des manufactures de la Grande-Bretagne. Car excepté le vin de Madere & le punch de rum ; tout ce que l'on conſume ici, vivres, boiſſons, nippes, vient de chez vous, & j'oſerois ſur cela aſſurer que par cette conſomma-

tion, nous y donnons à vivre à plus de 40000 bouches, ſans compter les détailleurs de nos marchandiſes, que j'évalue à dix mille.

Enfin par un calcul au plus bas, je conclus que la Jamaïque fait par ſon commerce ſubſiſter plus de cent mille ames, ſans compter 40000 Blancs au moins, dont 17000 ſont propres à porter les armes & établis dans ſon ſein, ce qui fait 140000 & tous Anglois. Imaginez par-là de quelle importance elle eſt pour l'Etat, & quelles richeſſes elle y répand.

Avantages de ſa ſituation.

Comptez-vous auſſi pour peu de choſe ſa ſituation au centre des établiſſemens des Eſpagnols en Amerique ? Aucun vaiſſeau ne peut aller vers le continent ou en revenir, ſans paſſer à la vûe de notre Iſle : & combien n'en tomberoit-il pas dans les mains de nos matelots,

ſi nous en armions en courſe un nombre ſuffiſant, & qu'ils euſſent de bons Officiers ? Aurions-nous à craindre la guerre? & le profit que nous rapporteroient ces priſes, ne dédommageroit-il pas des frais de l'armement ? La flotte qui vient de Carthagene touche à l'Iſle Eſpagnole, d'où elle ne peut faire voile à la Havanne qu'en paſſant dans nos parages. A la Havanne eſt le rendez-vous général de la flotte, & l'on ſent aiſément combien ſa jonction entiere importe à ſa ſûreté : or rien ne ſeroit plus aiſé que de la traverſer en nous rendant les maîtres des Mers qui nous environnent.

Ce n'eſt point tout. Chaque année on porte d'ici chez vous au moins 300000 pieces de huit. Vous jugez ſans peine que ce n'eſt pas un médiocre avantage pour la Nation. En un mot

cette Isle est une foire subsistante où se débitent toutes les especes de marchandises que produit la Grande-Bretagne, & qui sont payées argent comptant, ou échangées contre d'autres au choix du vendeur.

En général nos Marchands font ici de grosses fortunes. A peine ai-je vû un exemple de banqueroute. Plusieurs avec de très-petits commencemens sont parvenus à de grandes richesses. M. Barcklay, par exemple, homme de grand sens & fort estimable par plusieurs endroits, n'étoit d'abord que le facteur d'un autre particulier. Il est aujourd'hui un des Rapporteurs de la Cour de Chancellerie, & compté parmi nos plus riches Commerçans.

Toutes sortes d'Artisans trouvent ici à travailler fort avantageusement, sur tout les Chaudronniers, Mâçons, Char-

pentiers, Menuiſiers, Forgerons, Tonneliers, &c. & ils gagnent beaucoup.

A l'égard des plaintes générales ſur l'air mal-ſain de cette Iſle, elles ſont peu fondées. C'eſt la faute des arrivans, qui ſe porteroient auſſi-bien ici que partout ailleurs, s'ils ſe gouvernoient avec un régime convenable. On obſerve qu'un climat chaud fait vivre les vieillards & tue les jeunes-gens, & il n'eſt pas douteux qu'il faut avoir grand ſoin de ſe faire petit-à-petit au climat. La meilleure méthode eſt de ne manger ni boire rien qui échauffe. Le Thé de ſauge eſt reconnu pour très-ſalutaire, parce qu'il diviſe le ſang & qu'il eſt d'une qualité très-rafraîchiſſante. Il faut auſſi éviter de s'expoſer à la chaleur brulante du ſoleil pendant le jour, de même qu'au ſerein perçant de la nuit.

Climat & temperature de cette Iſle.

Il faut ſe faire ſaigner de tems en tems & prendre des medecines douces. Il arrive quelquefois aux nouveaux venus de ſe voir couverts d'ulceres & de cloux : c'eſt une bonne marque, diſent les Medecins, & ils ont ſoin de ne les pas laiſſer ſe fermer trop tôt. Après une année de ſéjour, on peut riſquer de boire : mais le mieux eſt de n'en rien faire ; car les liqueurs ſpiritueuſes brulent le ſang & occaſionnent la fievre.

Me voici au bout de la carriere que je m'étois propoſée de remplir. Je l'ai fait avec l'exactitude & la fidélité que doit obſerver tout homme qui écrit pour l'utilité des autres. Je ſouhaite que vous ſoyez content de moi, & que vous me croyiez.

FIN.

32

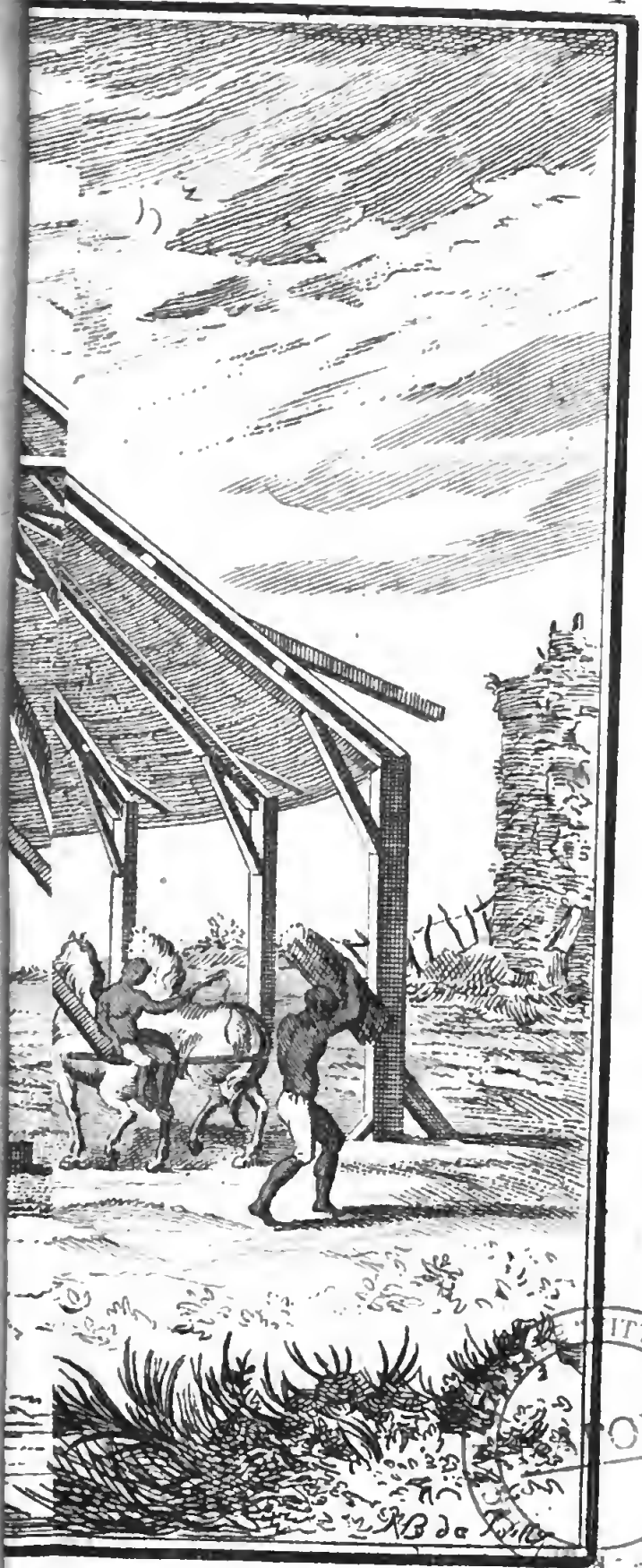

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. III NAPOLI

l'H

d

de Mer.

B

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE"
NAPOLI

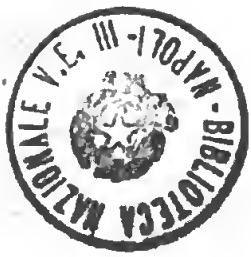
BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. III - NAPOLI

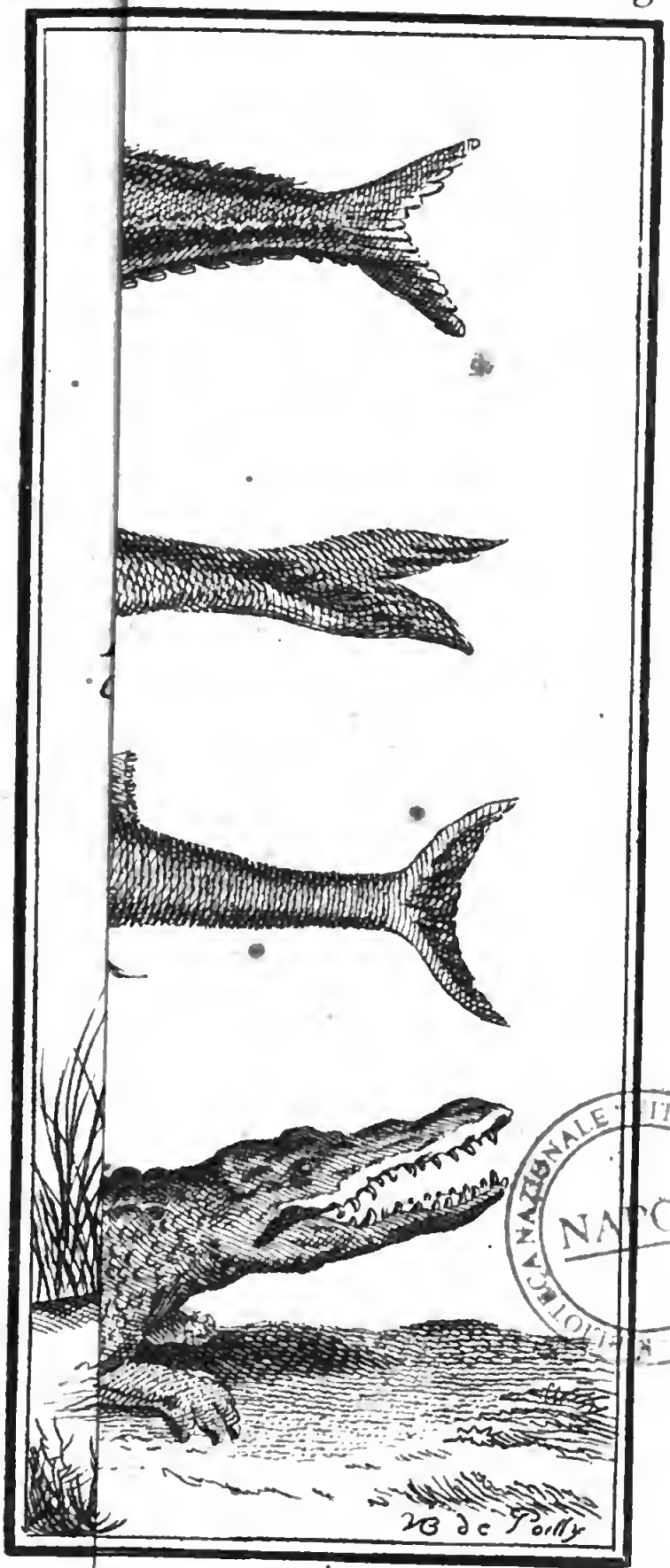

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. III - NAPOLI

Bananier
avec son régime.

NB

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE" III - NAPOLI

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. III - NAPOLI

t

cines *de Manioc.*

Igname.

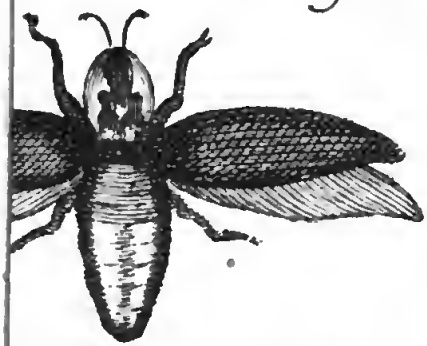

che *luisante.*

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. III - NAPOLI

Regime (grappe) de Figues ou Bananes.

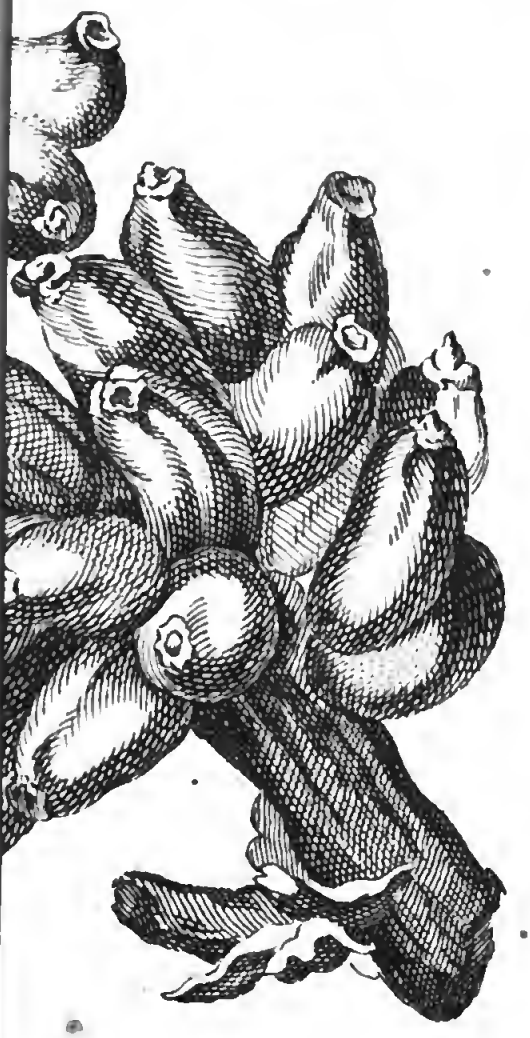

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. III - NAPOLI

8. th 2 vol

BIBLIOTECA

BIBLIOTECA

BIBLIOTECA